

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 9 décembre 2025 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FAUCONNET, le Maire

Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR (jusqu'à 21h39 et à partir de 22h30), M. MESA GIRALDO, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Adjoints – Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT (jusqu'à 23h40), Mme SEBAN (jusqu'à 23h15), M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme KELOUA, M. DELALANDE, Mme AUDO Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. BAKIR (à partir de 21h39 et jusqu'à 22h30) à Mme VAVASSORI - Mme LEFELLE à Mme VENTURA - Mme BAUBRY à Mme PROVOST - Mme BOUZIT (à partir de 23h40) à Mme TISSOT - M. CIANI à M. MANGON - Mme SEBAN (à partir de 23h15) à M. PERNES - M. DO ESPIRITO SANTO à Mme ROUSSEL - Mme CARBONELL à M. CAREL - M. POINSIGNON à M. CAPILLON - M. PARISE à M. ITZKOVITCH - Mme ZERROUR à Mme KELOUA - M. PAUTRE à M. DELALANDE

ABSENTS : Mme ELICE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Patricia VAVASSORI

43 Conseillers municipaux en exercice

Présents : 33

Représentés : 9

Absents : 1

Début de séance : 19h09

Monsieur le Maire

Merci de votre présence ce soir. Nous allons pouvoir débiter notre Conseil. Je vais donc demander à Madame VAVASSORI de faire l'appel, le premier appel, puisque nous aurons deux appels.

Patricia VAVASSORI

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Bonsoir, Mesdames et Messieurs du public. Bonsoir, Mesdames et Messieurs de l'administration.

Patricia VAVASSORI procède à l'appel et annonce 42 présents ou représentés

Monsieur le Maire

Merci, Patricia.

Suite à la tragédie de Sydney hier, je vous propose une minute de silence, car parmi les victimes, il y a un Français, et ce Français est le frère d'un Rosnéen. Je vous propose de faire cette minute de silence en son honneur.

Le Conseil municipal observe une minute de silence

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 OCTOBRE 2025**Monsieur le Maire**

Le premier point à notre ordre du jour est l'approbation de notre procès-verbal de la séance du 2 octobre dernier. Y a-t-il des remarques ? Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Oui, merci, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs. C'est un point de précision, parce que sur une réponse que vous aviez apportée à mon collègue Ivan ITZKOVITCH sur une question diverse concernant le relogement d'une famille avec deux enfants que nous connaissons bien, vous aviez affirmé que pendant la période où cette famille n'avait pas de proposition d'hébergement pérenne par la Ville, la prise en charge hôtelière ou d'hébergement d'urgence serait assurée par le promoteur. Or, d'après les informations que j'ai eues, ce n'est pas le cas et du coup, il reste à la charge de cette famille une somme financière très importante. Je voulais vous demander des explications sur cette affirmation.

Monsieur le Maire

Écoutez, nous sommes intervenus auprès du promoteur. Normalement, nous sommes en négociation et cette négociation est toujours en cours avec ce promoteur pour cela, mais la personne va être relogée cette semaine, puisqu'elle est allée visiter un pavillon et normalement, pour Noël, elle pourrait y être avec ses enfants.

Il y a une autre main qui s'est levée. Monsieur CAREL.

Pierre-Olivier CAREL

Oui, bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. C'est une explication de vote : dans la mesure où nous n'avons pas participé à ce Conseil municipal, nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire

Très bien, merci, c'est noté. Je passe au vote.

27 voix pour, 6 abstentions et 9 non-prises part au vote

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

42

27

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, , Mme AUDO

ABSTENTIONS

6

Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

NON PRISES PART AU VOTE

9

M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM,

2. MODIFICATION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 – CRÉATION DE SECTEURS MIXTES

Monsieur le Maire

Maintenant, nous allons avoir une présentation de la sectorisation scolaire par le cabinet OPERIS. Je vais lui accorder la parole pour un quart d'heure, pour la présentation de cette sectorisation, de ces projets, et nous pourrons participer au débat après.

J'annonce la suspension le temps que cette personne, Madame Pauline LECLERC, s'installe et nous fasse cette présentation. Merci.

La séance est suspendue

Pauline LECLERC

Bonsoir à toutes et à tous. On se retrouve aujourd'hui pour vous présenter un travail de prospective scolaire qui a été mené de mai à octobre 2025. Aujourd'hui, je vais vous parler de la méthodologie employée pour la réalisation de cette étude, des résultats obtenus, ensuite des propositions que nous avons à faire par rapport à ces résultats et enfin, une conclusion sur cette étude.

Comme je le disais, l'étude a été menée à partir de mai 2025 et a été réalisée en deux phases. Dans un premier temps, nous avons mené un diagnostic territorial et une prévision des effectifs. Quand je dis « nous », c'est que nous avons co-construit ce diagnostic territorial avec les services de la Ville.

Tout d'abord, nous avons procédé à la collecte de données en open source de l'INSEE pour avoir des tendances démographiques et urbaines, mais aussi avec les services de la Ville pour avoir des données actuelles sur les effectifs scolaires. À partir de ces données, nous avons réalisé un diagnostic territorial qui a mené à la réalisation de prévisions des effectifs par secteur scolaire.

Si vous avez des questions sur la méthodologie, je vous propose d'aborder cela à l'issue de la présentation, car l'ordre du jour sera plutôt la seconde phase de l'étude : le plan d'action. À partir du résultat du diagnostic, nous avons identifié certaines écoles où il risquerait d'y avoir des problématiques et nous avons fait un bilan des besoins en classe. Le but est de définir là où il risque d'y avoir des tensions. À partir de ces tensions, nous avons co-défini des critères pour proposer une carte scolaire adaptée aux nouvelles problématiques ou non. Ensuite, nous avons travaillé sur le choix de la nouvelle sectorisation et donc sur trois scénarios.

Ce que vous voyez à l'écran, ce sont les résultats de la prévision des effectifs. C'est une cartographie de Rosny-sous-Bois. Après, si vous voulez, je peux vous faire une traduction de comment lire la carte, mais c'est vrai que c'est plus complexe.

Monsieur le Maire

Vous pouvez peut-être commencer par déjà dérouler le principe.

Pauline LECLERC

Le principe de cette cartographie, ce sera trois couleurs. En vert, vous aurez les écoles où il devrait y avoir un nombre suffisant de classes pour accueillir les enfants dans les prochaines années. En jaune, c'est lorsque toutes les salles risquent d'être utilisées sur la rentrée présentée sur la cartographie et en rouge, ce sera celles où on a un risque de déficit de salles de classe.

L'idée a été de faire un bilan des besoins en traduisant, à travers le nombre d'effectifs projetés, le nombre de besoins en classes et de voir si les secteurs scolaires sont de bonnes dimensions actuellement.

Pour le moment, je vois qu'il n'y a pas la projection. Je vais faire une avance rapide et si vous voulez, on reviendra par la suite dessus.

Le constat de ce bilan des besoins à l'échelle de la ville a été de voir qu'à l'échelle de la ville, on a assez de classes en maternelle et en élémentaire pour accueillir tous les élèves. Par contre, la problématique rencontrée à travers cette étude, c'est la répartition des salles de classe sur le territoire, c'est-à-dire que les besoins ne sont pas forcément localisés là où les élèves sont domiciliés. Le constat, à travers cette première phase d'étude, a été la nécessité de revoir la carte scolaire actuellement en place. Je vais vous présenter par la suite. Il faudra avoir un visuel, mais on a travaillé sur trois cartes scolaires potentielles avec les services de la Ville.

Dans un premier temps, on a eu un premier scénario où il y avait le moins de modifications possibles. Le constat a été de voir qu'il risquait d'y avoir un déficit de salles de classe sur trois secteurs scolaires, notamment celui de Simone Veil, celui de la Boissière et celui des Boutours.

À partir de ce constat, la première proposition, qui n'a pas été retenue, permettait de répondre à toutes les problématiques en termes de déficit en salles de classe, par contre elle considérait qu'il fallait optimiser les locaux à Simone Veil. Ce que l'on entend, dans mon bureau d'études, par l'optimisation des locaux, c'est l'utilisation des bâtiments maternels et élémentaires d'une année sur l'autre, c'est-à-dire que les enfants en maternelle pouvaient potentiellement être scolarisés une année dans les locaux d'élémentaires. C'est un scénario qui n'a pas été retenu, aussi pour des raisons de dimensionnement des secteurs scolaires, dans la mesure où celui de Simone Veil était beaucoup plus petit que celui des autres sur le territoire. Peut-être pour avoir le côté visuel, la proposition n°1, ce que je disais, c'était quatre modifications qui limitaient les modifications sur la carte scolaire.

Ensuite, on a une seconde proposition qui a été travaillée. C'est une seconde option qui n'a pas non plus été validée dans la mesure où c'est la poursuite de la première en poussant encore plus loin les transformations de la carte scolaire actuellement existante, c'est-à-dire que l'idée

était de proposer une carte scolaire sans avoir besoin d'installer des modulaires sur l'école Françoise Dolto, mais elle ne permettait pas non plus d'avoir un rendu optimal, dans la mesure où il y avait aussi besoin d'optimiser les locaux en maternelle et en élémentaire dans certains groupes scolaires, à Simone Veil, à Jean Moulin, Françoise Dolto et Bois-Perrier.

La proposition n° 3 consiste à regrouper des secteurs existants, que l'on a appelé le scénario « Secteurs mixtes ». La carte scolaire actuelle ne serait pas transformée littéralement, c'est-à-dire qu'on regrouperait des secteurs pour que les enfants puissent continuer de poursuivre leur cursus dans les écoles existantes, mais qu'au moment où il y aurait des besoins, on ait une seconde école pour pouvoir inscrire ces enfants. On a quatre secteurs :

- Le secteur ouest qui regrouperait les écoles Françoise Dolto et Boissière ;
- Le secteur centre-ville qui regrouperait les écoles Raspail, Simone Veil et l'école du Centre ;
- Le secteur nord qui regrouperait les écoles Marnaudes-Mermoz, Bois-Perrier et Félix Eboué ;
- Le secteur sud qui regrouperait les Boutours, Jean Moulin et l'école Pré Gentil-Mondor.

Le constat sur ce scénario est que les locaux sont suffisants, on a un équilibre entre les secteurs scolaires, dans la mesure où on n'a pas un secteur beaucoup plus petit que l'autre par rapport aux autres scénarios, et on a un scénario qui fonctionne sur du long terme. Ce que j'entends par long terme, c'est que jusqu'à 2030, on peut accueillir les enfants sans problématique. Il n'implique qu'une seule modification de la carte scolaire existante, c'est au niveau des rues Zirnheld et d'Aurion. Ce serait vraiment pour ce secteur-là. Par contre, la modification ne concerne que les enfants qui vont arriver dans les écoles, pas ceux qui sont déjà scolarisés.

Le tableau, c'est le bilan des besoins en classes avec l'application de cette nouvelle carte scolaire. En vert, c'est lorsqu'il y a assez de classes pour accueillir tous les élèves à l'échelle du secteur ; en jaune, c'est lorsque toutes les classes risquent d'être occupées ; et en rouge, c'est s'il risque d'y avoir un déficit de salles de classe.

Ce que l'on observe à travers ce tableau, c'est que pour tous les quartiers, on est en possibilité d'accueillir tous les élèves au moins sur les trois prochaines années. On a juste, en rouge, on peut voir en 2030, le secteur centre-ville où il risquerait de manquer potentiellement une classe en élémentaire. En 2030, pour les élémentaires, sur la troisième ligne en partant du bas, c'est la seule difficulté pour ce scénario, mais dans la mesure où l'on parle en termes de classes, pas d'élèves, quand on voit ce chiffre de 33, c'est deux ou trois élèves. À horizon 2030, c'est un scénario qui fonctionne.

En termes de bilan des besoins en classes, avec ce scénario, sur les trois prochaines rentrées, comme je le disais tout à l'heure, ce scénario fonctionne dans la mesure où tous les voyants sont au vert, si je puis dire. On a des locaux disponibles à l'échelle de chaque secteur scolaire dans tous les quartiers.

Pour conclure sur cette nouvelle proposition, qu'est-ce qu'elle implique ? Elle impliquerait une mise en place dès septembre 2026. Les élèves en cours de scolarité ne changeront pas d'école, c'est-à-dire qu'ils termineront leur cursus dans l'école d'inscription. Ceux qui sont concernés sont les nouvelles inscriptions, les arrivées en petite section, mais aussi les passages en élémentaire, donc lorsque l'enfant passe de grande section au CP. Bien entendu, je ne l'ai pas précisé au début, mais on a bien pris en compte la question des fratries, c'est-à-dire que si l'enfant est dans une fratrie, on reste sur un rapprochement sur l'aîné, on ne change pas de groupe scolaire.

Comme je le disais tout à l'heure, les seuls élèves concernés sont ceux qui sont domiciliés Allée Gabriel Zirnhelt et rue d'Aurion. Concrètement, combien d'enfants cela représente ? À la rentrée 2026, ce sera 16 enfants, donc les grandes sections qui sont actuellement scolarisées dans le secteur ouest ; 21 à la rentrée 2027 ; 32 à la rentrée 2028.

De mon côté, j'ai présenté un peu rapidement dans la mesure où on n'avait pas le support de présentation. Je ne sais pas si vous souhaitez qu'on revienne sur certaines diapositives ou si vous avez des questions.

Monsieur le Maire

Merci, Madame, pour cette présentation. Avez-vous d'autres éléments ?

Pauline LECLERC

De mon côté, c'est à peu près tout.

Monsieur le Maire

Je propose maintenant, si vous le souhaitez, que vous puissiez poser des questions techniques. Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Techniques non, moi, ça va être surtout politique. Je vais m'expliquer.

Monsieur le Maire

Peut-être dans un deuxième temps, parce qu'on a d'abord les questions techniques et ensuite, on rouvre pour les questions politiques dans un deuxième temps.

Magalie THIBAUT

Je ne comprends pas. Déjà, on ne devrait même pas se retrouver dans cette situation. La présentation de cette prospective scolaire aurait dû être faite, soit en réunion des présidents de groupe, ce qui n'a pas eu lieu – je ne sais plus depuis combien de temps d'ailleurs on n'en a plus – soit en commission municipale, ce qui, je crois, ne s'est pas passé. Nous, on a demandé la prospective scolaire. Vous nous avez effectivement envoyé l'étude, mais sauf erreur de ma part, on n'a pas eu accès aux différentes options et propositions.

Donc, moi, je ne suis pas là pour faire un débat technique. Ce n'est pas contre vous, Madame. Je suis là pour vous donner notre vision politique.

Ivan ITZKOVITCH

Dans le sens de ma collègue, Madame THIBAUT, nous vous demandons de reprendre la séance et de passer aux questions politiques. Je pense que Madame a été très claire dans sa présentation et que maintenant, on a des choses à dire. Il faut que cette séance reprenne, puisque ce n'est pas un débat technique. Madame THIBAUT l'a très bien dit, c'est un débat politique.

Monsieur le Maire

Je fais les choses dans le formalisme, donc après ces questions non-techniques, nous allons passer aux questions politiques. Je reste dans la logique formaliste des choses.

Il faut rouvrir la séance parce que, justement, c'est tout un formalisme.

Monsieur le Maire

Monsieur CAREL ?

Pierre-Olivier CAREL

On va rester sur la partie technique. Bon, déjà, également, je ne peux que m'étonner que ce genre de proposition n'ait pas fait l'objet d'une présentation en commission. C'est quand même le lieu qui est prévu dans nos instances. Ensuite, sur le document qui nous a été transmis, pour ne rester que sur la partie technique, on a 68 diapositives et la moitié de celles qui ont été présentées-là n'en faisait pas partie. Donc, déjà, c'est très compliqué de pouvoir mener une appréciation.

Je voudrais juste attirer votre attention sur un point, parce que je pense que tout le monde a lu quand même le document. Je suis sur la diapo 62 qui nous a été communiquée, sur le secteur Groupe scolaire Simone Veil, quartier du centre. Il est écrit : « *L'école primaire Simone Veil fonctionne en interne. Entre 2022 et 2025, 169 logements ont été construits sur le secteur et 312 supplémentaires sont prévus entre 2030 et 2031* ».

Je voudrais qu'on m'explique aujourd'hui d'où ces chiffres de prospective sortent. Quelle est l'adéquation avec la phase 2 de Simone Veil pour laquelle, lorsqu'on a été appelé à voter au mois de juin, il n'y avait pas le compromis de rachat à SEQENS ? Puis, c'est arrivé par magie au début du mois de juillet où on nous a dit que c'était obligatoire, qu'on s'était engagé. Là, on a encore une troisième version avec une prospective qui n'intègre absolument pas les projets de reprise du foncier sur la partie entre le boulevard Gabriel Péri et la partie des allées de l'Avenir et des Papillons.

Voilà, juste une seule question parce qu'après, pour le reste, il faudrait quand même qu'on ait largement le temps de pouvoir reprendre le document. Ça fait quand même de nombreuses années qu'on demandait cette étude et sur laquelle on s'inquiète parce qu'on voit des évolutions sur les secteurs de la ville en termes de population et d'évolution dans les écoles, mais certainement pas pour arriver comme ça, en Conseil municipal, un peu entre deux points de l'ordre du jour, pour arriver à donner un avis sur quelque chose qui est une question cruciale d'aménagement de la ville.

Monsieur le Maire

Elle sera traitée après la réouverture de séance. Madame VAVASSORI, je vous laisse refaire l'appel parce que nous sommes dans le légalisme ce soir.

Patricia VAVASSORI procède à l'appel et annonce 42 présents ou représentés.

Reprise de la séance

Monsieur le Maire

Merci, Patricia. Nous reprenons donc le cours de notre Conseil municipal et je vous redonne la parole. Donc, Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, merci. Écoutez, avant de rentrer dans le détail, il nous paraissait indispensable de rappeler un point fondamental, c'est que la prospective démographique et scolaire, en tout cas celle qui nous a été envoyée, ne démontre aujourd'hui aucune urgence justifiant une réforme aussi profonde de la sectorisation scolaire et notamment, du schéma que vous avez choisi de nous présenter aujourd'hui. Je vais m'expliquer.

Déjà, les propres chiffres qui sont apparus dans la prospective scolaire montrent une forte décélération de la croissance démographique qui est passée de 1,7 % par an entre 2010 et 2015 à une augmentation de 0,3 % seulement entre 2015 et 2021, ainsi qu'un solde migratoire désormais négatif.

Les naissances sont aussi en baisse sur la période récente et ce n'est pas qu'une donnée propre à notre ville, on voit que c'est aujourd'hui une donnée générale à l'échelle de notre département et que du coup, ça conduit plutôt vers une stabilisation de nos effectifs avec quelques différences en fonction des écoles. Autrement dit, il n'y a, pour nous, pas une saturation générale des écoles, ni même une explosion des effectifs, mais le sujet même de la sectorisation, c'est celui de la nécessité de rééquilibrer les effectifs en fonction des écoles et des secteurs scolaires. C'est donc pour cela qu'aujourd'hui, votre proposition de scénario, notamment de créer des secteurs mixtes, ne nous paraît pas du tout adaptée. Je vais m'expliquer.

Il y a, pour nous, un décalage fort entre le diagnostic que vous nous avez présenté et la décision qui traduit une politique éducative, qu'on a cessé de vous rappeler pendant tout le mandat, qui est une politique éducative conduite au coup par coup, où l'on réagit trop tard, puis où l'on demande au Conseil municipal de valider dans l'urgence ce qui n'a pas été anticipé.

La sectorisation, la réalité, c'est qu'elle n'a pas été retravaillée depuis 2022 et qu'elle aurait dû l'être bien plus tôt. On a été plusieurs à le répéter pendant ces dernières années, vous demandant une vraie stratégie de rééquilibrage entre les écoles afin d'éviter de fragiliser certains groupes scolaires. À Raspail, notamment, les signaux étaient connus : baisse des effectifs, risque de fermeture de classe et alertes répétées depuis de nombreuses années. Nous n'apprenons rien non plus sur la situation des Boutours ou encore de Simone Veil.

Par ailleurs, vous avez encore engagé une étude faite par un prestataire privé, alors qu'on avait déjà eu une étude, si mes souvenirs sont bons, en 2023. Ma question est la suivante : qu'est-ce que vous en avez fait ? Deux études payées par les deniers publics en l'espace de deux ans et demi.

Sur le fond, la réforme que vous proposez aujourd'hui crée, pour nous, une rupture manifeste d'égalité entre les familles du fait de l'instauration des secteurs mixtes. Certes, le tableau présenté avec les lignes, indique que chaque rue disposerait formellement de plusieurs écoles possibles, mais dans la réalité, toutes les familles ne bénéficient pas du même type de choix. Au centre-ville, les alternatives proposées sont réellement diversifiées. Dans d'autres quartiers, notamment au nord et au sud de la commune, je pense au Pré Gentil ou encore aux écoles de Bois-Perrier Marnaudes, les options se limitent à des établissements très proches, relevant du même bassin scolaire. L'inégalité ne porte donc pas sur le nombre d'écoles affichées, mais bien sur la qualité et la portée réelle du choix offert, beaucoup plus riche pour certains habitants que pour d'autres. C'est donc le sujet de la mixité sociale qui est, pour nous, un enjeu majeur qui est aujourd'hui au cœur du sujet.

Cette réforme repose en outre sur un dispositif opaque. Aucun critère clair n'est présenté pour comprendre comment seront arbitrées les affectations entre un premier, un deuxième ou un troisième choix. Qui décide ? Sur quelle base ? Selon quels indicateurs ? Dans un service public aussi fondamental que l'éducation, cette absence de transparence est, de notre point de vue, inacceptable et va créer, du point de vue des familles, beaucoup d'incompréhension et je le pense aussi, y compris pour le service municipal, une gestion très hasardeuse à gérer au quotidien.

À cela s'ajoute un problème majeur : l'absence totale de concertation. Aucune concertation avec la communauté éducative. Nous avons posé la question aux fédérations de parents d'élèves, elles n'ont pas du tout été associées à cette démarche, ni n'ont même pas eu de présentation de ces différents scénarios. C'est pourtant plutôt la règle quand on veut qu'une sectorisation soit discutée. Après, vous faites vos choix, c'est la règle. Pas de discussion en commission municipale. Ce sont donc aujourd'hui les familles qui découvrirait une réforme structurante décidée sans elles, et c'est une méthode que nous refusons.

Enfin, une question essentielle demeure sans réponse : sur quoi repose réellement la priorisation entre les écoles ? Quels critères objectifs permettent de passer d'un premier à un deuxième ou un troisième choix ? Nous attendons ce soir des réponses. Existe-t-il des phases d'affectation, comme par le passé ? En tout cas, aujourd'hui, nous n'avons pas les éléments pour pouvoir nous positionner, mais nous, on ira même plus loin. On ne peut pas valider cette réforme-là parce qu'on considère qu'aujourd'hui, avec les éléments que l'on a, notamment la création de secteurs mixtes, c'est profondément une réforme qui est inégalitaire dans ses effets, notamment entre les différents quartiers ; opaque dans ses critères ; présentée sans véritable travail préparatoire et qui repose sur une absence de vision éducative construite sur le long terme. Il n'y a même pas, et pour moi, c'était aussi quelque chose d'important dans cette vision-là, d'avoir une vision et un constat des fermetures et des créations de classes qu'on a pu avoir sur les trois dernières années. Je pense qu'on n'avait même pas besoin de faire ces prospectives scolaires pour voir dans quel bassin de vie il fallait rééquilibrer aujourd'hui les effectifs scolaires.

Vous l'aurez donc bien compris, dans l'intérêt des familles et je dirais même du débat démocratique, le groupe Rosny Écologique et Solidaire votera contre cette sectorisation.

Monsieur le Maire

Merci, Madame THIBAUT. Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Merci, Monsieur le Maire. Je vais couper court au suspense, nous aussi, nous voterons contre, pour des raisons un peu différentes et je vais essayer de vous les exposer.

La première des raisons, c'est que, sauf erreur de ma part, depuis cinq ans, on vous demande chaque année, à la même période puisque c'est la période préalable aux inscriptions scolaires de l'année prochaine, de modifier la carte scolaire suite au psychodrame qui a lieu à chaque rentrée sur des écoles où, à chaque fois, on est dans des risques de fermeture de classe, dus à un mauvais équilibre entre les secteurs. Tous les ans, on nous répond : « Non, non, tout va très bien, Madame la Marquise, on ne changera pas la carte scolaire, elle est très bien comme ça ».

À trois mois des élections, dernière année de votre mandat, mieux vaut tard que jamais, vous allez me dire, mais vous décidez de procéder à ce changement de sectorisation scolaire. Dont acte. Mais il est fondé sur de mauvais piliers et surtout, ne prend pas en compte, à mon sens, l'étude que vous avez diligentée. Vous avez mandaté un cabinet extérieur et je ne mets pas en question du tout, au contraire, je vais vous expliquer le sérieux de cette étude, mais en réalité, vous prenez une étude, vous en tirez des conclusions, des hypothèses et vous faites tout l'inverse. Je vais vous expliquer en quoi très simplement.

La première des choses, c'est que vous nous avez distribué à la rentrée, comme tous les ans, un petit point sur les bilans, les effectifs scolaires et il en ressort – ce ne sont pas des chiffres que j'invente, ce sont les chiffres que vous donnez – qu'on a, à Rosny, à peu près 250 places de libres en élémentaire et 250 en maternelle à la rentrée 2025. Ça fait 500 places de trop dans les écoles de Rosny. Ça paraît dingue, mais c'est ça, c'est à peu près une école, si on veut parler en ordre de grandeur. En réalité, et Madame l'a très bien dit tout à l'heure, il n'y a pas un problème d'effectif global, il y a un problème d'ajustement, d'équilibre sur toute la ville. Donc, il aurait peut-être fallu, si vous aviez voulu corriger ce déséquilibre, ne pas uniquement modifier un secteur comme vous le faites là et dire : « On fait des secteurs mixtes », avec toutes les interrogations et les réserves qu'a soulevées Madame THIBAUT fort justement sur les critères, sur la façon dont on applique cette souplesse des secteurs mixtes, mais en tout état de cause, vous ne le faites pas. Vous décidez de changer deux choses : de re-sectoriser deux rues, un petit quartier, et de créer des secteurs mixtes.

Sur le premier point, j'entends la vision comptable des choses qui est celle du cabinet qui dit : « Voici la prospective », mais on parle quand même d'enfants, avec des familles, avec des parents qui les emmènent le matin à l'école, motorisés ou non, qui ont des contraintes, et il faut quand même un tout petit peu le prendre en compte. Pour les gens qui nous écoutent, il faut que ce soit concret. Vous demandez aujourd'hui, par cette sectorisation, à des parents, clairement des Portes de Rosny – ce sont les deux quartiers et les deux rues des portes de Rosny – pour les nouveaux élèves, naturellement, encore heureux, d'aller, à partir de l'année prochaine, à l'école sur le quartier Bois-Perrier Marnaudes, donc de passer devant une autre école.

Franchement, est-ce que vous pensez que si on a un peu de bon sens, on peut se permettre de changer une sectorisation scolaire et demander à des parents, pour des raisons uniquement comptables, de passer devant une école en disant : « Cette école-là, elle est pleine, on va aller à la suivante » ? C'est un peu compliqué d'expliquer ça et vous allez me dire : « Oui, mais on ne peut pas pousser les murs ». Non, on ne peut pas pousser les murs, mais on peut juste tirer des leçons de l'étude que vous avez commandée. Je suis désolé de la vulgariser comme ça parce qu'elle fait 68 pages et elle est redoutablement bien faite, mais moi, j'ai besoin d'une seule page, c'est la page 67 de votre étude. Vous auriez pu d'ailleurs la projeter. Elle est très claire, cette page.

Les vases communicants à Rosny, en ce moment, se remplissent vers le sud, puisqu'on voit que ce sont les écoles du sud de la ville qui se remplissent en effectifs, et on se vide vers le nord, puisqu'on voit qu'à l'horizon 2032, on a de grandes disponibilités, c'est comme ça que c'est appelé dans l'étude, sur les écoles de la Boissière, les trois écoles considérées comme quartiers de la Boissière : Cotton, Raspail et Dolto, avec de grosses disponibilités. Ça veut dire qu'on se vide par le nord et vous, vous faites l'inverse, vous remplissez le sud. Vous prenez des élèves de Dolto et Simone Veil, si j'en crois la sectorisation qui est proposée, et vous allez les mettre sur des écoles un peu plus au sud par rapport à la Boissière, mais en tout cas, qui sont déjà des secteurs où finalement, quand on voit aujourd'hui, même si la prospective n'est pas mauvaise, les secteurs ne sont pas non plus des secteurs à grandes disponibilités. La cohérence aurait voulu qu'au lieu de descendre les effectifs et les vases communicants vers Bois-Perrier Marnaudes, on les monte plutôt vers le quartier Boissière, pour éviter à des parents de passer devant une école qui est pleine, alors qu'elle est à 300 mètres de chez eux. Je pense qu'il y a aussi une logique de bon sens derrière la logique comptable qui doit présider à la modification d'une carte scolaire.

Il y a un deuxième sujet sur vos secteurs mixtes. C'est dommage que la carte ne soit pas affichée, mais cette carte est plutôt claire. Elle aboutit à des situations qui pourraient être quand même extrêmement, même si aujourd'hui elles sont délicates, encore plus délicates. Dans vos secteurs mixtes, quelqu'un qui habite à l'extrémité du plateau d'Avron, en haut de la rue Édouard Beaulieu, ou alors au sud, à l'extrême sud de la ville, c'est-à-dire en limite de Fontenay, cité Évariste Galois, retrouverait dans ce secteur mixte que vous proposez, éventuellement son enfant à Raspail. Je ne sais pas si les gens qui sont dans le public, ou si les élus ici connaissent un peu et marchent un peu dans la ville, mais à un moment donné, on se rend bien compte que c'est quelque chose qui paraît très compliqué. Vous allez créer des frustrations, vous allez créer des désorganisations dans les familles et encore une fois, pour des raisons comptables qui ne s'expliquent pas, puisque les chiffres montrent qu'il n'y a pas de saturation à venir sur ces secteurs-là.

Il y a quand même quelque chose qui est assez flagrant, c'est que sur le secteur Simone Veil où finalement, l'étude est la plus alarmiste, c'est-à-dire avec de grosses disponibilités manquantes à l'horizon 2030, c'est sûr qu'il manque une partie de l'école. Pendant tout ce mandat, vous avez repoussé, on va le dire poliment, la création de la deuxième partie de l'école Simone Veil où étaient prévues, puisque c'est nous qui avons monté le projet, 11 classes à peu près équilibrées entre l'élémentaire et le maternel.

C'est sûr que si on ajoute à votre étude les 11 classes de la deuxième phase de Simone Veil, il n'y a plus besoin d'être alarmiste, il ne manque quasiment plus de classes à l'échelle de la ville. Il n'y a plus besoin non plus de triturer la carte scolaire et d'envoyer des enfants qui habitent boulevard Gabriel Péri à l'école sur le quartier Bois-Perrier Marnaudes, ce qui est quand même à pied, en voiture ou à vélo, une distance non négligeable.

Nous, on ne votera pas contre cette carte scolaire pour vous embêter, on ne votera pas contre cette carte scolaire pour dire qu'il n'y a pas de nécessité de l'ajuster puisqu'on le dit depuis six ans et vous le refusez depuis six ans.

On vote contre cette carte scolaire parce que cette modification va à l'encontre du bon sens, au-delà du bon sens, à l'encontre des chiffres que vous nous produisez aujourd'hui qui sont très clairs et qui montrent que votre modification va à l'encontre de ces chiffres. Également, on vote contre pour une vision plus globale, c'est-à-dire que si on se permet de faire une étude comme ça, à un moment donné, il faut rebattre toute la carte scolaire et pas seulement changer un quartier parce que dans une école, on décide de déplacer une trentaine d'enfants ou alors, parce qu'on se dit que comme on ne sait pas décider, on va faire des secteurs mixtes et comme ça, finalement, on repousse la décision à l'administration quand elle devra inscrire les enfants ou éventuellement, à de futures municipalités quand des écoles seront saturées.

Voilà, je pense que j'ai été clair et synthétique sur le fait que ce vote contre n'est pas un vote pour saturer les écoles qui le sont déjà, c'est pour dire que les écoles qui sont déjà saturées, elles le sont par un manque d'anticipation de votre part qui aurait pu être évité si cette étude avait été faite en début de mandat et si vous aviez ajusté votre carte scolaire correctement avec un peu de bon sens et un tout petit peu d'anticipation.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur CAREL.

Pierre-Olivier CAREL

Je ne vais pas reprendre beaucoup de choses qui ont été dites par mes deux collègues, Magalie THIBAUT et Ivan ITZKOVITCH, parce qu'on est devant des évidences. Je pense que le public, les Rosnéens auront très bien compris quel est l'état des lieux de cette vision.

Je déplore ce système de rustinage. Gérer, c'est anticiper. Cela fait plusieurs années que la demande de révision de la carte scolaire a été posée et que les études ont été demandées. Il n'y a pas de travail en commission. J'aimerais bien déjà savoir combien a coûté cette étude. Ce serait intéressant de voir combien on dépense pour un résultat qui interpelle très majoritairement.

Les données démographiques. On a déjà à maintes reprises évoqué les difficultés, notamment du secteur de la Boissière : Niépce, Raspail, Cotton, Dolet, avec des surcharges dans le sud de la ville. On voit bien les difficultés de faire remonter des élèves de Jean Moulin vers les Boutours, des Boutours vers le centre, du centre vers Simone Veil, et d'éclater tout le secteur de Grand Pré. Un coup à Dolto, quand on finit de réparer le Bois-Perrier, on les remet là-bas et on passe devant l'école Simone Veil et puis on ne comprend pas pourquoi on n'est pas dans le secteur de l'école qui est au bout de sa rue.

Je l'ai dit tout à l'heure quand on a suspendu la séance. Je suis très étonné des chiffres qui ont été donnés, notamment en matière de prospective. Pour un certain nombre d'éléments, on travaille sur des données de 2025. Pour d'autres, on est en 2025, 2027, 2029, 2030, 2031. On n'a pas d'homogénéité de vision alors que des projets, il y en a un certain nombre sur la Ville. Pouvoir affirmer que, pour l'instant, des secteurs mixtes vont répondre à des questionnements de répartition d'écoles et de capacité d'accueil, j'en doute très sérieusement au vu des données qui nous ont été transmises, a fortiori avec le fait que le diaporama qui nous a été communiqué

ne comporte pas une partie des éléments qui ont été projetés tout à l'heure en début de séance.

Puis, je voudrais quand même m'associer à la pensée des parents, des familles, des directeurs d'école, au stress de la rentrée, parce que des secteurs mixtes, en l'absence de règles claires... Est-ce que, comme sur Raspail cette année, on sera à 208 élèves avec une fermeture ? 209, on maintient les neuf classes ? Comment on sera affecté ? Quand on arrive en cours d'année et qu'on se retrouve au plateau d'Avron, est-ce qu'on est sectorisé à Raspail ? Je ne suis pas sûr que cela ait fait le bonheur de beaucoup de familles. Et les directeurs d'école à la rentrée, une fois qu'ils ont fait leurs classes, et notamment avec les évolutions démographiques et la question qui touche au double niveau, quand ils vont accueillir des élèves avec des CP-CE1 ou des CM1-CM2, ce n'est pas du tout la même chose quand ils ont un effectif qui est homogène ou quand c'est déséquilibré parce que les secteurs mixtes ne permettent pas d'anticiper les structures de classe.

Donc, là, on a clairement affaire à une proposition qui est du rustinage et dans ces conditions-là, notre groupe votera également contre.

Monsieur le Maire

Écoutez, ce n'est pas du rustinage, puisque dans le cadre de l'organisation de notre service public de l'éducation et afin d'adapter l'accueil des élèves à l'évolution démographique de notre Ville, cette carte scolaire vous a été proposée.

Cette mise à jour, bien sûr, a pour objectif d'assurer une répartition équilibrée des effectifs, de garantir de bonnes conditions d'apprentissage pour tous les enfants et d'anticiper, bien sûr, les besoins liés aux futurs projets scolaires. À compter de la rentrée scolaire prochaine, la sectorisation des écoles publiques de la ville sera organisée en quatre secteurs, comme nous l'avons entendu, de la manière suivante : secteur Centre, groupes scolaires Centre, Raspail et Simone Veil ; secteur Sud, groupes scolaires Boutours, Pré Gentil, Jean-Moulin ; secteur Nord, groupe scolaire Marnaudes Bois-Perrier ; et secteur Ouest, groupes scolaires Dolto-Boissière.

Les familles, désormais, seront rattachées à un secteur comprenant plusieurs établissements scolaires. Dans une logique d'ordre de priorité, l'école d'affectation sera définie en premier lieu au regard de l'adresse des familles. En cas de tension dans les effectifs scolaires de l'école d'affectation initiale, l'élève sera affecté dans un autre établissement du secteur. Ce choix relève de la compétence de la Direction de l'éducation et sera effectué en fonction des capacités d'accueil des groupes scolaires. Il ne concernera que les nouveaux élèves à la rentrée 2026, à savoir les élèves entrant en petite section, les élèves entrant au CP et les nouveaux arrivants sur la Ville. Les élèves en cours de cycle ne seront pas concernés par la modification de la carte scolaire. Par ailleurs, le principe du regroupement des fratries sera, bien sûr, toujours respecté.

L'objectif de cette nouvelle carte scolaire est d'assurer à chaque élève un accueil dans les meilleures conditions, tout en garantissant l'équilibre des effectifs scolaires à l'échelle des différents secteurs. À l'issue de la campagne de préinscription en 2026, la Direction de l'éducation informera les familles de l'école d'affectation de leurs enfants selon les modalités habituelles et c'est, bien sûr, une démarche de transparence que nous avons souhaité engager dans le cadre de cette réforme de la carte scolaire.

Pour le cas spécifique des rues d'Aurion et Zirnhelt, les enfants domiciliés dans ces rues seront désormais rattachés au groupe scolaire Bois-Perrier, Félix Eboué. Cette nouvelle sectorisation ne s'appliquera qu'aux enfants entrant en petite section de maternelle ou en cours préparatoire. Les enfants en cours de cycle ne seront donc pas concernés par ce changement et poursuivront leur scolarité dans leur école actuelle.

Je vous rappelle que sur ce mandat, nous avons livré les bâtiments suivants : Simone Veil 1, Françoise Dolto, Maternelle Mermoz, Maternelle Bois-Perrier réhabilitée, centre de loisirs Mermoz, et a été engagée en travaux l'élémentaire Félix Éboué. En septembre 2026, va être lancée la réhabilitation de la Maternelle Marnaudes. Les montants inscrits en investissement ont déjà eu un fort impact sur l'investissement et inscrire des montants supplémentaires aurait amputé d'autant la capacité de faire sur d'autres priorités municipales.

Concernant le projet Simone Veil 2, ont été réalisées la démolition des bâtiments en proximité et l'acquisition des terrains SEQENS. Notre stratégie scolaire est la bonne, car elle répond aux éléments confirmés par la prospective présentée par le cabinet OPERIS. Un appel d'air a été créé sur le quartier Bois-Perrier Marnaudes et les engagements sur ce quartier vont se poursuivre par la rénovation lourde de la maternelle Marnaudes à compter de septembre prochain. L'année 2026, concernant Simone Veil 2, sera consacrée à la finalisation de l'étude programmatique, donc nombre de salles de classe, calibrage des espaces périscolaires nécessaires, capacité du nouveau réfectoire et à la maîtrise foncière totale. Nous travaillons donc à un lancement des travaux courant 2027. Madame AWAD ?

Stéphanie AWAD

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je réagis un petit peu à ce petit discours qui nous présente des éléments de langage qu'on avait déjà...

Monsieur le Maire

Oui, mais qu'il est bon de rappeler.

Stéphanie AWAD

Oui, mais simplement, cela ne répond pas à toutes les interrogations qui ont été soulevées ici, même à aucune. C'est bien de nous rappeler cela, mais pour le coup, on aurait aimé avoir peut-être une réponse sur le fond, sur les éléments et les inquiétudes qui sont tout à fait légitimes. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit, parce que je ne veux pas faire de redite.

Je veux juste ajouter un point, puisque finalement, cela n'a pas été soulevé et c'est une vraie inquiétude, mais finalement, quand on fait une carte scolaire, c'est un acte politique. On prend des décisions politiques et on assume ces choix. Aujourd'hui, on rebasculé la décision au niveau de l'administration. Je trouve cela assez peu honnête parce que finalement, on leur fait porter le choix de certaines décisions qui sont quand même assez lourdes de conséquences pour les familles, qui sont difficiles à porter. Je ne sais pas si vous avez déjà fait une commission de dérogation, c'est parfois assez violent, assez virulent, c'est assez lourd, alors même qu'on a des secteurs bien définis avec des règles très claires et là, on a souvent des dossiers très, très compliqués à gérer. Je ne peux même pas imaginer ce qu'on va avoir comme type de dossiers et le nombre de recours qu'on va avoir quand quelqu'un va se retrouver sectorisé ici alors que son voisin est ailleurs, parce qu'on n'est pas que sur une logique d'adresse. C'est clairement indiqué, je crois dans le document, que c'est aussi premier arrivé, premier servi en fonction de l'ordre des inscriptions.

Je trouve cela complètement à côté de la plaque et faire porter cela à l'administration, c'est assez peu honnête.

Monsieur le Maire

Madame KELOUA ?

Fatiha KELOUA

Monsieur FAUCCONNET, je vous remercie. Malheureusement, nous ici sommes présents pour faire de la politique, donc l'étude, c'est très bien, c'est très intéressant, c'est la deuxième étude sous votre mandat. On en fait ce qu'on veut, d'une étude, et vous en faites ce que vous voulez.

Je trouve que vous avez mené un travail solitaire parce que je n'ai pas été invitée à la commission Éducation pour travailler autour de cette étude et notamment, pour travailler sur les trois options. Je dirais clairement que le travail n'a pas été fait du tout en concertation avec les élus, avec les élus membres de la commission, mais surtout, avec les parents d'élèves. Beaucoup d'entre nous vous l'ont dit, vous jouez gros sur cette délibération parce qu'elle ne sera pas votée aujourd'hui. Pourquoi elle ne sera pas votée ? Parce que clairement, vous n'avez pas travaillé en concertation avec qui que ce soit.

J'aimerais poser deux questions à l'élue Éducation, Madame LEFELLE, qui n'est pas là aujourd'hui. Malheureusement, vous allez devoir y répondre, vous, Monsieur le Maire, ou qui voudra bien y répondre. J'ai deux questions politiques. Les trois options, vous ne nous les avez pas envoyées puisque vous nous avez envoyé l'étude sans les trois options. Vous avez fait le choix de l'option 3, donc des secteurs mixtes. Pourquoi ? Première question.

Deuxième question. Clairement, vous avez fait un choix pour la rue Aurion et la rue Zirnhelt, 16 élèves au total. Pour ces élèves, vous voulez clairement que ces élèves traversent, passent, comme l'a dit Monsieur ITZKOVITCH, devant l'école Simone Veil, puis traversent la nationale 186, puis traversent les voies ferrées pour aller dans une école d'un quartier bien éloigné de chez eux. Pour quelles raisons ? Est-ce que c'est un problème de mixité ? Parce que ce mot là, vous ne l'avez jamais prononcé, Monsieur le Maire. Depuis tout à l'heure, vous avez fait un très beau discours, lu, je ne suis pas sûre que vous maîtrisiez tout. Est-ce que vous avez travaillé sur la mixité ? Excusez-moi, je sais ce que je pense. Est-ce que vous avez travaillé sur la mixité sociale ?

Monsieur le Maire

Chacun peut lire son discours.

Fatiha KELOUA

Là, je ne lis pas. Si vous aviez travaillé sur la mixité sociale, je pense que ces 16 élèves, vous les auriez peut-être laissés dans le quartier du centre-ville ou peut-être que les parents de ces élèves n'iront pas se plaindre si vous les changez de quartier. Donc deux questions, j'aimerais des réponses. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Je pense que la mixité, vous savez très bien que nous y sommes totalement favorables. Je prendrais un autre exemple au niveau des collèges, puisque vous nous parlez aussi d'une difficulté de déplacement au sein de Rosny. Je fais un petit déport puisqu'il est prévu, et Madame THIBAUT le sait bien, qu'à la rentrée prochaine, des collégiens de Rosny aillent sur un collège de Villemomble. Pourquoi pas ? Mais quand on voit la difficulté, et vous le savez bien, Madame THIBAUT, de pouvoir s'y rendre, le temps que cela va mettre et les difficultés d'insécurité sur ce parcours, je me pose aussi des questions, mais là, ce soir, ce n'est pas la question. Ce n'est pas la question. Je veux dire qu'on peut replacer aussi les choses, chacun dans son contexte.

Les chiffres, je reviens aux chiffres des dernières années qui sont relatifs aux inscriptions, montrent que les propositions aux familles sont faites à la marge et ne concernent que les familles arrivant en cours d'année sur Rosny, et essentiellement sur le centre-ville. Une chose est à retenir, bien sûr : rien ne change. L'école de proximité reste, bien sûr, la priorité pour nous, pour tous. S'il se pose un problème d'effectif, dans ce cas et uniquement dans ce cas, une proposition de dérogation sera proposée.

Quant à dire qu'il faut traverser, qu'il faut aller sur un autre secteur, je pense que là, nous remettons justement ces deux rues sur le secteur qui leur était initialement prévu.

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur le Maire, Simone Veil devait être agrandie.

Monsieur le Maire

Oui, Simone Veil sera agrandie.

Ivan ITZKOVITCH

Vous n'avez pas répondu à ma question, je me permets de reprendre la parole. Je vous ai dit que votre étude – ce n'est pas la mienne, c'est la vôtre – l'étude du cabinet qui est très claire montre qu'il y a des disponibilités vers le nord, notamment vers la Boissière. La Boissière est un quartier qui vieillit, où les écoles se vident pour un certain nombre de raisons et où les gens veulent rester pour plein de raisons, notamment parce qu'il y a le métro, vous le savez. C'est donc un quartier qui va continuer à vieillir, pas besoin d'une étude et ce n'est pas faire offense aux études, mais on connaît tous notre ville. Vous connaissez votre ville, vous savez que c'est un quartier qui vieillit.

Pourquoi faire ce choix de vases communicants vers Bois-Perrier Marnaudes, plutôt qu'un vase communicant en passant par Dolto, parce qu'il y a Dolto entre les deux, Dolto, Nièpce, Dolet, Cotton ? C'est une question, et Raspail in fine. Ce sont des vases communicants. Je vous ai posé la question, vous ne me répondez pas. Est-ce que ça n'aurait pas été plus intelligent d'éviter de déplacer des familles ? Vous me dites que c'était comme ça avant, dont acte. Depuis quelques années, depuis l'ouverture de Simone Veil, les parents qui étaient aux Portes de Rosny n'allaient pas sur Bois-Perrier Marnaudes.

Il s'avère qu'aujourd'hui, vous avez la possibilité de faire autrement. Pourquoi ne le faites-vous pas ? Pourquoi n'utilisez-vous pas cette étude comme un argument comptable, puisque vous avez une vision comptable et vous avez raison, parce qu'il y a un aspect comptable dans tout ça, pour y ajouter un peu de bon sens et dire : « Finalement, c'est vrai qu'on va éviter d'infliger ça à ces parents » ? Je pense que c'est une trentaine d'enfants qui sont concernés, une trentaine de familles, ce n'est pas rien. En plus, ce quartier, vous le savez, Monsieur CAREL l'a dit, il a vocation à être le miroir d'un autre quartier dans quelques années. Donc, si on n'est pas clair aujourd'hui sur la sectorisation scolaire de ces nouveaux habitants, on aura des difficultés. Les municipalités, jusqu'en 2032, auront des difficultés à gérer ce type de problèmes de sectorisation pour des habitants qui seront des nouveaux Rosnéens.

Monsieur le Maire

Vous le savez bien, je reviens à Simone Veil qui existe depuis 2021. Le transfert à Dolto n'a été effectué qu'en 2022. Le choix que nous faisons est fait en raison de la disponibilité de 35 volumes de classe à Félix Éboué, à partir de septembre prochain, 2026. C'est une manière de remplir nos classes sur Félix Éboué.

Ivan ITZKOVITCH

Vous ne voulez pas répondre à mes questions. Je comprends que vous avez absolument regardé vers Félix Éboué.

Monsieur le Maire

Oui, ne laissons pas cette école vide.

Ivan ITZKOVITCH

Ce n'est pas ce que je dis, Monsieur le Maire. Je vous dis qu'il ne faut pas laisser des écoles vides et que, par l'effet de vases communicants entre la Boissière et le secteur Bois-Perrier Marnaudes, Félix Éboué en l'occurrence, il y a quand même des écoles entre les deux. Il y a un moyen, en tout cas, quand on regarde votre étude et si on a une vision un peu comptable des choses... Évidemment, cela nécessite de modifier toute la carte scolaire de ce secteur-là, mais quand on fait une modification, on en profite pour faire une modification un peu plus globale

pour éviter d'avoir ce type de situations assez incroyable où des familles vont passer devant une école. Là, elle est pleine, on va aller à l'école suivante.

Ce que dit Monsieur CAREL sur le rustinage est très vrai. A faire du rustinage, ça se voit et quand ça se voit, ça veut dire qu'il y a un problème. Si vous aviez pris le parti, je ne dis pas qu'il fallait tout changer parce qu'il y a des choses qui fonctionnent, mais de changer au moins les grands secteurs qui sont ces secteurs communicants depuis, je le répète parce que vous ne voulez pas me répondre, l'école Raspail jusqu'à l'école Simone Veil, et puis on s'arrête là puisque je pense que c'est une mauvaise idée d'envoyer des enfants des Portes de Rosny dans cette école, on aurait pu trouver une solution. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? C'est ma question. Je vous pose cette question.

Monsieur le Maire

Pour nous, c'était la meilleure solution dans l'immédiat. C'est celle que nous vous proposons. Je vous propose deux ou trois questions et nous allons passer au vote après, parce que nous avons un Conseil assez conséquent avec 45 points. Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Oui, quelques éléments de réponse puisque vous avez évoqué la nouvelle sectorisation du Département sur les collèges, qui est en cours, mais là encore, je vais vous montrer une différence entre la façon dont nous, on travaille notre sectorisation et la vôtre.

Nous, il y a quatre options qui sont sur la table et il y a deux réunions de concertation avec l'ensemble de la communauté éducative. La deuxième, c'est ce soir avec les enseignants, avec les fédérations de parents d'élèves et d'ailleurs, on vous a également présenté les options qui sont aujourd'hui sur la table. Donc, la différence entre la vôtre et la nôtre, elle est claire et je vais même aller plus loin.

Moi, ce que je trouve inacceptable, c'est que quand j'ai vu qu'il y avait une nouvelle prospective scolaire, j'ai appelé la Direction de l'éducation du Département en disant : « La nouvelle sectorisation sur laquelle vous travaillez, est-ce que la Ville de Rosny-sous-Bois vous a envoyé cette nouvelle prospective scolaire ? ». Non. Si vous trouvez que c'est normal, moi, je trouve ça inacceptable parce que si on n'est pas en capacité entre les différentes collectivités, pour le bien et pour l'intérêt général de nos écoliers et nos collégiens, de donner ces informations qui sont hyper importantes pour faire en sorte d'avoir les éléments les plus précis pour faire une sectorisation qui va correspondre à l'état réel, moi, je trouve ça grave. Rassurez-vous, je leur ai envoyé pour qu'ils puissent l'actualiser, mais moi, je ne trouve pas ça normal.

Stéphanie AWAD

Je voulais juste amener quelques éléments de contexte parce que visiblement, il y a peut-être des éléments historiques que vous n'avez pas. Simplement pour vous dire que déjà, quand on a ouvert Simone Veil, il y a eu une re-sectorisation à la marge qui a transféré des enfants qui étaient à Kergomard et l'école du Centre vers Simone Veil. Clairement, ça veut dire que ces enfants-là étaient dans un groupe scolaire. Ils auraient pu y rester. D'ailleurs, ils n'étaient pas tous contents de venir à Simone Veil. On a eu beaucoup de demandes de dérogation pour rester sur l'école du Centre. En fait, on n'avait pas du tout ouvert la porte aux Portes de Rosny et à l'époque, la question qui se posait, c'était qu'en l'absence de la phase 2 de Simone Veil, sur ces deux rues-là, je crois qu'il y a plus de 150 enfants, ce qui était assez énorme et remplissait à eux seuls toute l'école. C'est la raison pour laquelle ça n'avait pas été transféré sur Simone Veil, parce qu'on attendait, en gros, la phase 2.

Aujourd'hui, vous faites un secteur mixte et sur ce secteur mixte... Déjà, il n'y a rien qui a avancé sur la phase 2 de Simone Veil. On est bien au courant, même si on a racheté des terrains sur lesquels on s'était engagé et qu'on n'avait pas trop le choix de les racheter parce qu'on s'était engagé.

Le problème, c'est que là, vous ne laissez vraiment aucune chance aux Portes de Rosny, même dans le cadre d'un secteur mixte, d'intégrer Simone Veil. Ils sont à 30 secondes de l'école, ils traversent la rue, ils sont dans l'école, ils entendent la sonnerie de chez eux. Vous êtes en train de dire que même dans le cadre d'un secteur mixte, même en choix n 2, parce qu'à la marge, peut-être qu'il y aurait encore des places et qu'on pourrait intégrer par-ci par-là quelques enfants et mettre un peu moins en difficulté ces familles, vous ne leur laissez même pas la possibilité en choix 2 de pouvoir être dans cette école et ça, c'est hyper grave.

Monsieur le Maire

Je vais revenir sur ce que disait Madame THIBAULT. Je crois que l'ensemble des données ayant permis de construire notre prospective a été retransmis au Département qui, apparemment, nous a félicités sur la qualité du travail. Vous pouvez rire, mais je ne l'invente pas. De temps en temps, quand même, un petit compliment, ça fait du bien.

Je vous propose maintenant, après Monsieur CAREL, de passer au vote parce que nous avons un long Conseil.

Pierre-Olivier CAREL

Oui, mais Monsieur le Maire, je ne pense pas qu'il faille se précipiter pour avancer sur le Conseil.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas une question de se précipiter, je vous laisse la parole.

Pierre-Olivier CAREL

L'importance du sujet est quand même particulièrement au cœur de l'aménagement de la Ville. Ce qu'on n'a pas pu faire en commission, vous nous demandez de le faire ce soir. Vous suspendez le Conseil municipal pour nous faire une présentation technique et quand on commence à rentrer dans le contenu, il faut qu'on vote parce qu'il y a 50 points à l'ordre du jour. Dans ce cas-là, il fallait maintenir le Conseil du mois de novembre et on ne serait pas dans cette situation.

Sur la question du dialogue que vous proposez, ce que je constate ce soir, c'est que vous avez lu votre document, vous avez fait votre monologue et on n'a aucune réponse. J'attends toujours des réponses à mes questions. Quel est le coût de cette étude ? Pourquoi les élus ne l'ont pas eue en entier et on nous a projeté quelque chose qu'on a découvert en séance sur un sujet qui est crucial ? Pourquoi ne pas avoir mené le travail normal, dans l'ordre, en commission municipale et avec la communauté éducative ?

Si vous pouviez répondre à ces trois questions, on avancerait peut-être plus vite dans la soirée.

Monsieur le Maire

Madame LEFELLE n'est pas là. Elle est malade ce soir et je le regrette bien.

Réactions dans la salle.

Catherine VENTURA

C'est la saison des gastros, donc oui, elle est malade.

Monsieur le Maire

Voilà. Moi, je ne suis pas malade, je suis là.

Ivan ITZKOVITCH

On n'a pas non plus les réponses.

Monsieur le Maire

Madame LEFELLE vous réunira peut-être après. Vous pourrez lui poser toutes les questions. Je passe au vote.

Patricia VAVASSORI

Monsieur le Maire, une explication de vote. En toute transparence, il n'y a pas eu de groupe majoritaire pour présenter les points à l'ordre du jour à l'ensemble des élus de la majorité. Donc que le public, mes collègues de l'opposition et même mes autres collègues ne soient pas surpris de certaines prises de position et certains votes.

Monsieur le Maire

Votons.

Rejeté par 28 votes contre, 1 abstention et 13 voix pour

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

42

13

M. FAUCONNET, Mme VENTURA, M. MANGON, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN,

CONTRE

28

Mme VAVASSORI, Mme PROVOST, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. NOBRE, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDDO

ABSTENTION

1

Mme REGNAULD

Monsieur le Maire

Ça restera en l'état. Je vous remercie pour votre vote. Nous passons au point suivant avec Monsieur NOBRE pour les marchés forains.

3. RAPPORT ANNUEL 2024 POUR L'EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS DE ROSNY-SOUS-BOIS

Antonio NOBRE

Bonjour à tous. Par délibération du 21 septembre 2017, le Conseil municipal a attribué à la société Géraud & Associés le contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des marchés forains d'une durée d'onze ans à compter du 19 octobre 2017.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Les chiffres clés du rapport pour la période de 2024, du 1^{er} janvier au 31 décembre, sont les suivants :

- Marché du centre : 13 abonnés et 6 volants ;
- Marché de la gare : 16 abonnés et 2 volants ;

- Marché Saint-Exupéry : 2 abonnés et 3 volants.

Les recettes s'élèvent à 128 000 euros approximatifs, hors animation. Pour rappel, les recettes sont constituées par les droits de place et les forfaits électricité. Les dépenses s'élèvent à 183 786 euros. C'est toujours déficitaire. Elles sont constituées principalement des frais de personnel et des charges sociales pour 94 363 euros, ainsi que par les achats et charges externes, dotations aux amortissements et redevances pour 89 482 euros.

Ce rapport a été présenté devant la commission consultative des services publics locaux, réunie le 22 octobre dernier et aujourd'hui présenté au Conseil municipal qui est invité à en prendre acte.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur NOBRE. Monsieur DELALANDE ?

Franck DELALANDE

Bonjour, Monsieur le Maire. Bonjour, mes chers collègues. Bonjour, le public. Dans cette délibération concernant les marchés, dont je suis l'évolution depuis le début de mandat, on ne peut que s'inquiéter.

Le marché du centre, vous l'avez dit, il y a treize commerçants. Ce que vous ne dites pas, c'est qu'il y a moins d'un commerçant abonné et sa fréquentation se maintient à peine. Sur le marché de Saint-Exupéry, celui-ci périclité avec seulement deux commerçants abonnés inscrits, avec une très faible participation. La seule piste d'amélioration est son déplacement vers la gare de Rosny Bois-Perrier, mais une fois que les travaux seront finis. Concernant le marché de la gare, celui-ci a, certes, seize commerçants abonnés, mais il y a une arrivée et deux commerçants qui sont partis. Encore une fois, des commerçants qui ne viennent plus et la fréquentation est plus que stagnante. Nous avons proposé d'ouvrir le vendredi en fin de journée afin de le dynamiser. Rien n'a été fait.

Par ailleurs, très inquiétant, la toiture du marché de la gare est toujours en travaux, tellement il y a de malfaçons. Elle se dégrade et cela va avoir un coût important pour la Ville. On ne peut que s'interroger sur la faible utilisation de cet espace qui est pourtant proche de la gare et du centre-ville. Au total, pour une ville de presque 50 000 habitants, trois marchés, dont deux stagnants, avec une faible participation et un en grande difficulté. On est loin du dynamisme des villes avoisinantes.

Antonio NOBRE

Pour répondre sur le marché de la gare, il y a quand même eu plusieurs commissions et vous y étiez présents à plusieurs reprises. Les représentants des commerçants sont présents et ne souhaitent pas... Déjà, il y a la problématique de l'étalage sur la gare. C'est à eux, on ne peut pas les déplacer comme on veut. Il y a aussi le choix de la séance et de l'heure. Il y a des commerçants qui font des marchés le samedi matin. Il faut pouvoir gérer les deux marchés la veille et le soir.

Concernant la toiture, en effet, depuis que je suis arrivé, j'ai demandé que ce soit une priorité pour la municipalité. Apparemment, dans le budget qui a été voté l'été dernier, les travaux ont été acceptés et commenceront en janvier 2026. C'était à peu près 260 000 euros de budget pour la toiture.

Sabah BAKIR

Pour les travaux du marché de la gare, on a mis un budget de 258 000 euros et ils commenceront au mois de janvier. On va couvrir les toits avec une toiture en bac acier.

Franck DELALANDE

Sur les travaux, je ne vais pas m'exprimer parce qu'on en parle depuis très longtemps. Par contre, il aurait pu y avoir appel à d'autres commerçants pour venir le vendredi soir, par exemple. Oui, ça se construit un marché. Au moins, ça permettrait un petit peu de dynamiser les choses.

Antonio NOBRE

La demande a été faite à Géraud. On avait commencé à lancer des marchés nocturnes. Cela avait fonctionné au début. Après, la priorité du commerce... On verra l'année prochaine.

Monsieur le Maire

Après, c'est vrai qu'on peut se poser des questions par rapport à ces marchés et qu'il faut vraiment les revitaliser. Des commerçants partent, d'autres arrivent, en effet, que ce soit en centre-ville ou au marché de la gare. Le marché Mermoz, c'est une question qu'on se pose depuis longtemps. Après, y a-t-il un souhait ?

Antonio NOBRE

Plein de sujets. Un transfert du marché Saint-Exupéry qui devait être au marché Bois-Perrier. Le projet a été monté, mais il y a un suivi à faire et ça n'a pas abouti. Un projet de gare où l'on pouvait construire avec la société Géraud, faire une concession sur 30 ou 40 ans et que Géraud gère directement tout sans avoir de coût pour la Ville. Plein de projets ont commencé, ont débuté, mais pour l'instant, on attend toujours la suite.

Monsieur le Maire

J'espère que Géraud sera suffisamment dynamique pour redynamiser nos marchés. Très bien, merci. C'est une prise d'acte.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

4. RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DU CENTRE AQUANAUTIQUE CAMILLE MUFFAT – ANNEE 2024

Monsieur le Maire

Je laisse la parole à Madame REGNAULD pour le rapport sur la gestion du centre aquanautique.

Nathalie REGNAULD

Bonsoir à tous. Par délibération en date du 13 février 2014, le Conseil municipal a approuvé le choix de la société OPALIA comme candidat attributaire de la délégation de service public pour la réhabilitation, l'extension et l'exploitation du centre nautique et sportif Claude Bernard, aujourd'hui dénommé centre aquatique Camille Muffat.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Les éléments structurants du rapport d'activité 2024 pour la gestion du centre aquatique Camille Muffat sont les suivants :

- Une fréquentation globale de l'équipement en hausse en 2024 : 139 648 utilisateurs contre 122 753 en 2023, dont 23 523 entrées scolaires, 4 575 entrées d'ALSH sur 348 jours d'ouverture ;
- Un nombre de 1 281 abonnés en 2024 contre 1 274 abonnés en 2023, soit un nombre d'abonnés stabilisé ;
- Un chiffre d'affaires hors contribution Ville de 1 034 595 euros en 2024 contre 945 340 euros en 2023, soit une augmentation de 9,4 %.

Ce rapport a été présenté devant la commission consultative des services publics locaux réunie le 22 octobre dernier. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en prendre acte.

Monsieur le Maire

Merci, Madame REGNAULD. Madame AUDO ?

Marie-Laure AUDO

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs du public. Le rapport annuel 2024 du centre aquanautique Camille Muffat présente un équipement très fréquenté et largement utilisé par les Rosnéennes et les Rosnéens. C'est une bonne chose. La fréquentation augmente. La piscine répond donc à un besoin réel.

Cependant, cette fréquentation a un coût. Ce rapport met en lumière trois réalités que nous ne pouvons pas ignorer. Cela représente un coût massif pour la collectivité, une absence totale de politique sociale et un modèle économique fragile sans aucune stratégie pluriannuelle. Pourtant, ce centre aquanautique est financé à 76 % par la Ville de Rosny-sous-Bois. Exactement 2 112 325 euros sont dans le rapport de 2024. En un mot, ce centre aquanautique ne fonctionne que grâce à une subvention municipale très importante. Plus de 75 % des subventions de la Ville financent les charges de la piscine du centre aquanautique Camille Muffat et ce sont les Rosnéens qui financent l'essentiel du service public. Ils le financent depuis 2014 et ça va aller jusqu'en 2040.

Un tel niveau d'engagement public implique donc nécessairement une obligation d'accessibilité sociale, car comme nous le disons depuis plusieurs années, les tarifs sont élevés sans aucune tarification solidaire et pourtant, malgré un financement municipal de plus de 2 millions d'euros. Il n'y a aucun tarif social, aucun tarif pour les collégiens, aucun dispositif jeune et aucune tarification en quotient familial. Les tarifs rosneens sont même supérieurs à celles des villes voisines qui dépensent pourtant beaucoup moins. À Montreuil, à Noisy-le-Sec ou à Villemomble, les tarifs des entrées de la piscine sont beaucoup moins chers. Mieux, à Montreuil, le tarif adulte est moins cher que le tarif enfant à Rosny. Ce sont donc des tarifs chers et aucune politique de réduction pour les collégiens qui sont pourtant un public fragile et dont l'obligation du savoir nager est primordiale.

Nous avons, à Rosny, une dérive du modèle, car au centre aquanautique, le fitness rapporte plus que la natation. Les chiffres le montrent. Les recettes du centre représentent, pour l'espace forme, 535 000 euros, alors que la piscine représente 444 000 euros. Nous avons donc un centre aquanautique massivement financé par l'argent public, mais dont la rentabilité repose davantage sur le fitness que sur la natation. La question est simple. Quelle est la vocation première d'un service public financé par plus de 2 millions d'euros d'impôts des Rosnéens ?

2 millions d'euros d'argent public, zéro tarif social. Est-ce vraiment cela, notre vision du service public à Rosny ? Pour nous, la réponse est non.

Cette fréquentation est en hausse, certes, mais elle représente bien des désagréments. Par exemple, lors de la fermeture des bassins pour raisons techniques et qui dure deux semaines, ou lors de la programmation d'événements particuliers, ou lorsque des cours sont annulés, le forfait mensuel y reste inchangé. Des désagréments tels que des douches froides, le manque de matériel ou le matériel détérioré, ce qui arrive très fréquemment. Le grand toboggan pour les enfants qui est resté fermé pendant des semaines, sans contrepartie auprès des familles. Enfin, cette forte assiduité au centre aquanautique entraîne une sur-fréquentation sur un même espace, avec des activités plus représentées au détriment d'autres activités, comme le partage d'activités sur un même bassin, par exemple, et des obligations de réservation de cours alors qu'on n'est pas garanti d'avoir de la place.

Tous ces désagréments, maintes fois subis et alertés, sont toujours restés sans suite. Une prise en compte de toutes ces insatisfactions doit être reconnue, car le public contribue largement, directement et indirectement au bon fonctionnement des finances du centre aquanautique de Rosny. Pour cela, et dans les prochains mois, nous porterons une tarification solidaire pour tout le public, une rencontre et s'il vous plaît, une écoute des usagers. Un équipement qui est financé par tous doit être accessible à tous. Je vous remercie.

Nathalie REGNAULD

En 2014, il y a eu un choix de faire une DSP. Une DSP, c'est quoi ? C'est un contrat entre la Ville de Rosny et le Groupe OPALIA. Le Groupe OPALIA gère la piscine comme il l'entend. Par exemple, comme vous dites, des tarifs préférentiels.

En effet, on a le droit de demander des tarifs préférentiels, mais si le groupe ne le veut pas, cela veut dire que la différence, c'est à la mairie de la payer, comme on vous le dit chaque année. Après, ce qu'on a pu faire, c'est que depuis le début du mandat, les tarifs, surtout pour les entrées piscine, n'ont jamais augmenté. Sans contrepartie de l'argent public, on a réussi à faire qu'ils n'augmentent pas leurs tarifs. Ils ont augmenté seulement cette année, je crois, pour toute la partie fitness. On est un peu lié à un contrat.

Par contre, on a fait un gros travail l'année dernière de revoir ce contrat. Les frais que la mairie doit payer à OPALIA ont beaucoup diminué via ce contrat, mais on ne peut pas faire ce que l'on veut.

Monsieur le Maire

La compensation vise essentiellement à financer les lignes d'eau pour le savoir-nager, pour nos jeunes. Le savoir-nager est, pour nous, une priorité. Bien sûr, nous l'assumons pleinement, n'est-ce pas, Madame REGNAULD ? Cette compensation est de 1,2 million et non de 2 millions. Il faut remettre les chiffres à leur niveau.

Ivan ITZKOVITCH

C'est un sempiternel débat. Madame AUDO n'était pas encore là dans ce Conseil, il me semble, mais on a eu ce débat à plusieurs reprises ces dernières années, puisque c'est sous les municipalités URAM et le mandat de Claude CAPILLON que ce contrat de DSP a été signé. Je ne vais pas faire un débat avec vous sur la gestion externalisée ou pas. Je veux juste vous dire deux choses.

On n'est pas d'accord sur ce modèle. Je ne suis pas sûr que l'un ou l'autre soit plus cher ou moins cher que l'autre. Ce que je constate, c'est deux choses. Quand il y a eu la crise de l'énergie il y a quelques mois, quelques années, suite aux problèmes géopolitiques, les trois quarts des piscines ont dû fermer dans le département, mais pas la piscine de Rosny-sous-Bois, parce qu'il n'y a pas eu de sujets liés au coût de l'énergie.

On peut débattre sur des idéologies avec : « Est-ce qu'on fait une gestion externalisée ? Est-ce qu'on ne fait pas une gestion externalisée ? ». Ce que je constate, Madame AUDO, c'est que ce débat est un peu transpartisan. Pourquoi ?

Parce qu'il y a une nouvelle piscine qui a ouvert avec le même prestataire qu'à Rosny-sous-Bois qui s'appelle le CAP, c'est le Centre Aquatique de la Courneuve qui est départemental. Cela a été attribué par la majorité socialiste dont votre présidente de groupe est l'une des brillantes vice-présidentes. Je veux bien que l'on critique ce modèle quand on est à Rosny. Par contre, quand on est dans une autre instance, on est pour et à un moment donné, on voit très bien que même le Conseil départemental, dirigé par vos amis politiques, fait ce choix-là. Pourquoi ils ne font pas un choix partisan ? Ils se disent évidemment que l'on fait un choix de gestion pour une ou une autre raison, parce qu'il y avait beaucoup d'investissements à faire, parce qu'on a une incertitude sur les coûts de l'énergie.

Sur l'aspect social, je vous laisse la responsabilité de vos propos. J'ai sous les yeux les tarifs de ce centre départemental aquatique, donc géré par vos amis du département, vos amis politiques, et j'ai regardé les tarifs. Pour les enfants, c'est 3,55 euros. À Rosny, c'est 3,55 euros. Pour les adultes, il y a 20 centimes de plus à Rosny, mais on est peu ou prou sur les mêmes tarifs. Je veux bien qu'on donne des leçons à Rosny-sous-Bois quand on est au Conseil municipal de Rosny-sous-Bois sur le social, mais quand on fait la même chose dans une ville de gauche, dans une piscine gérée par vos amis politiques, c'est compliqué d'avoir une position comme ça, de faire un grand écart, en critiquant ici et de trouver ça bien quand c'est ailleurs.

Je respecte beaucoup votre position et le constat que vous faites sur l'accessibilité sociale, le savoir-nager, etc. Ce sont des propos qui vous concernent et je ne me permettrai pas d'y porter un jugement. Par contre, de grâce, les leçons sur l'accès social des piscines, sur la gestion des piscines... C'est une piscine qui est restée ouverte. Le rapport montre que c'est une piscine qui est très fréquentée. On peut en penser ce que l'on en veut, vous avez le droit de penser ce que vous voulez, mais il faut remettre un peu parfois l'église au milieu du village.

Monsieur le Maire

Merci. Je reprends, en effet, les chiffres. On voit cette forte augmentation en 2024, près de 140 000 utilisateurs, contre près de 123 000 en 2023, dont 23 523 entrées scolaires et des ALSH. C'est vrai que c'est, en effet, une piscine qui fonctionne. Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Effectivement, pour remettre l'église au milieu du village, je crois qu'on n'a jamais dit qu'on était forcément opposé à toute forme de délégation de service public, mais vous le savez aussi bien que moi, Monsieur ITZKOVITCH, il y a délégation de service public et délégation de service public.

Le sujet, c'est : comment est-ce que la délégation de service public est conçue et travaillée au départ de sa création ? C'est cela, qu'on vous reproche, ce sont les clauses qui ont été pensées dès la création. La première, c'est celle d'avoir tout simplement oublié les collégiens. Je vous invite à venir dans les Conseils d'administration des collèges, quand les établissements ont découvert du jour au lendemain que les collégiens ne pouvaient plus bénéficier des lignes d'eau et qu'il fallait payer. Vous savez combien cela représente, la ligne d'eau, dans le budget d'un collège ? Un tiers des dépenses. Résultat, qui est-ce qui la paie ? On a eu des débats. C'est le Conseil départemental qui paie pour un choix politique qui a été réalisé par la municipalité. Ce n'est pas moi qui le dis. Demandez aux professeurs d'EPS qui sont dans les collèges. Excusez-moi, mais à Kellermann, les collégiens ont accès, surtout quand, en plus, l'une des obligations, c'est de savoir nager.

La deuxième chose, et vous racontez des sornettes, Monsieur ITZKOVITCH, parce que contrairement aux autres, et notamment à la piscine que vous évoquez, oui, il y a des tarifs solidaires. C'est gratuit pour les moins de quatre ans.

C'est moins cher pour les 18-24 ans. Donc, si vous voulez, avant de donner des références, regardez-les. Non, vous avez tort. Nous, on a des tarifs solidaires. À Rosny, il n'y a aucun tarif solidaire, aucun, que ce soit pour les étudiants ni pour les chômeurs. Nous, ce qu'on dit, c'est que cela aurait dû être posé et pensé dans la délégation de service public dès le départ et que quand on finance à plus de deux millions d'euros, oui, on considère qu'aujourd'hui, le coût que la municipalité et la Ville apportent, eu égard à l'accessibilité de ce service-là... Et nous, des familles, on en voit plein qui ne vont pas à la piscine pour cette barrière financière. Effectivement, le contrat est jusqu'en 2040, mais nous, on ne renoncera pas à discuter, à échanger avec le délégataire pour obtenir une tarification sociale.

Ivan ITZKOVITCH

Je n'ai jamais parlé de tarifs solidaires. Je vous ai parlé de tarifs enfants : 3,55 euros. J'ai les chiffres sous les yeux, tout le monde peut y aller. Centre Kellermann, vous avez tous des smartphones, vous pouvez regarder que ce ne sont pas des sornettes : 3,55 euros pour les enfants, 3,55 euros à Rosny. Je n'ai pas parlé de tarifs solidaires. J'ai laissé à Madame AUDO la responsabilité de ses propos.

Par ailleurs, sur le Département, qu'est-ce que j'entends ? Le Conseil départemental se plaignait d'avoir à payer pour l'accès des collégiens dans une piscine ? Mais c'est sa responsabilité, les collèves. Je ne vois pas ce qu'il y a de choquant, que le Conseil départemental, qui nous donne des leçons toute la journée sur sa façon exceptionnelle de gérer les collèves, paye des accès à des lignes d'eau. Oui, la commune de Rosny-sous-Bois lui a dit : « Si vous voulez accéder et bénéficier de l'accès à cette piscine, il faut payer ». La compétence départementale des collèves existe, donc c'est normal que le Conseil départemental paye.

Après, si, parce qu'il y a un arrangement politique à La Courneuve, on arrange la Ville de La Courneuve pour ne pas payer dans les collèves de La Courneuve, c'est une chose, mais à Rosny, le délégataire demande aux collectivités, donc la Ville paie à travers sa redevance, Monsieur le Maire l'a évoqué, et que le Conseil départemental paie pour ses collégiens, je ne vois pas ce qui est choquant, c'est lui qui est responsable des collèves.

Magalie THIBAUT

La Ville ne paie pas pour ses écoles, c'est conclu dans le contrat de délégation.

Ivan ITZKOVITCH

C'est conclu dans le contrat de délégation, ça fait partie de la redevance, Madame THIBAUT. Relisez le contrat, vous le connaissez mal.

Magalie THIBAUT

Ce ne sont pas les écoles qui paient la ligne, c'est conçu dans le contrat de délégation de service public.

Ivan ITZKOVITCH

C'est la Ville qui paie la ligne pour ses écoles.

Magalie THIBAUT

Et les autres villes ne font pas ça.

Monsieur le Maire

Merci pour ce débat, renouvelé chaque année. Je pense que nous ne serons jamais d'accord. En tout cas, c'est une prise d'acte, il n'y aura pas de vote. Merci, Madame REGNAULD, pour cette présentation. On peut se satisfaire de l'augmentation de la fréquentation de cet équipement.

PRISE D'ACTE

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

5. RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DU GOLF PUBLIC DE ROSNY-SOUS-BOIS – ANNEE 2024

Nathalie REGNAULD

Le 1^{er} janvier 2010, un contrat d'affermage a été passé avec les Nouveaux Golfs de France, NGF Golfs, devenus UGOLF, entreprise gérant plus de 45 golfs en France et possédant un réseau étendu dans le monde entier.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Les éléments structurants du rapport d'activité 2024 pour la gestion du golf de Nanteuil sont les suivants :

Une année qui se caractérise par une baisse de 20 % du chiffre d'affaires qui passe de 622 560 euros en 2023 à 515 529 euros en 2024, principalement due à une diminution d'environ 26,3 % sur le chiffre d'affaires des abonnements, dont 35 000 euros d'avoirs passés en début d'année, liés à une créance ancienne. Cette baisse du chiffre d'affaires des abonnements n'a pu être compensée par des recettes issues des activités practice, enseignement et boutique. En effet, l'absence d'un enseignant sur une longue période a réduit l'activité du golf. UGOLF accuse donc un résultat d'exploitation négatif à moins 49 000 euros. De plus, la météo désastreuse de 2024 a contribué à ce mauvais résultat.

Le chiffre d'affaires Green-fee reste stable en lien direct avec la qualité d'entretien du terrain et son attractivité. Le nombre d'abonnés est de 353 en 2024 pour 7 746 passages contre 9 329 passages en 2023.

Enfin, le délégataire, comme l'année précédente, a accueilli au total 9 classes de 5 écoles différentes sur des cycles de 5 à 7 séances d'une heure durant l'année, pour un cycle de 7 séances d'initiation, sans aucun frais pour la Ville.

Ce rapport a été présenté devant la Commission consultative des services publics locaux réunis le 22 octobre dernier. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en prendre acte.

Monsieur le Maire

Merci, Madame REGNAULD. Des interventions ? Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, des observations sur le rapport 2024 qui confirment nombre de nos inquiétudes depuis maintenant quelques années sur cet équipement du golf de Rosny-sous-Bois qui, pour nous, s'éloigne de plus en plus de sa mission de service public et je vais m'expliquer.

Déjà, quand on regarde la fréquentation et notamment le nombre de Rosnéens, selon le rapport, je prends les chiffres, c'est 77 Rosnéens qui sont aujourd'hui licenciés au golf, 77 personnes pour une ville d'environ 46 000 habitants. Cela signifie que c'est 0,2 % de la population rosnéenne qui utilise réellement cet équipement. Si l'on veut l'inverser, c'est 99,8 % des Rosnéens et des Rosnéennes qui ne bénéficient pas d'un espace de près de 11 hectares. Nous ne parlons donc pas d'un service public qui est largement partagé, mais qui est finalement un équipement réservé à une infime minorité puisque la Ville finance aujourd'hui cet équipement-là.

Ce rapport, en parallèle – je parle d'un équipement qui, finalement, sert très peu de Rosnéens – manifeste son déclin, y compris en termes d'activité. Vous l'avez expliqué, un chiffre d'affaires en baisse de près de 16 %, un recul des pratiques de l'enseignement, des abonnés qui partent ailleurs et une incapacité à fidéliser de nouveaux publics. D'ailleurs, dans le rapport, le gestionnaire le reconnaît lui-même puisqu'il dit qu'aujourd'hui, le golf de Rosny ne retient plus les joueurs qui sont confirmés et qui sont attirés par des parcours plus complets. Le coût pour la Ville reste toujours aussi important et le déficit est, pour l'année 2024, de près de 49 000 euros.

Nous considérons qu'aujourd'hui, c'est un sujet central pour notre Ville, qu'un golf qui mobilise 11,6 hectares de foncier public dans une ville dense sous pression foncière, où chaque mètre carré compte, est aujourd'hui extrêmement peu utilisé par les Rosnéens et les Rosnéennes. En tout cas, pour notre part, nous pensons qu'il est prioritaire et qu'il est temps de redonner cet espace au plus grand nombre de Rosnéens et de Rosnéennes sur les prochaines années et d'ouvrir un véritable débat sur son avenir. C'est ce que nous proposerons dans les prochaines semaines.

Monsieur le Maire

Je constate que ce golf a également un caractère de poumon vert que nous souhaitons tous, bien sûr, préserver.

Magalie THIBAUT

Pour 77 Rosnéens.

Monsieur le Maire

Non, je parle d'un poumon vert, donc c'est pour les Rosnéens, ce n'est pas que pour 77 Rosnéens.

Ivan ITZKOVITCH

Je n'étais pas né, mais je crois me souvenir que des anciens, je ne me permettrai pas de dire qui, m'ont raconté la création du golf dans les années 1980, où les ancêtres de Madame THIBAUT et de Monsieur VACHIERI manifestaient avec des pancartes. J'ai une question à poser à Madame THIBAUT, parce qu'elle n'a pas été au bout de sa logique. J'aime bien qu'on aille au bout de la logique.

Le concept : « Pour tant de Rosnéens », on ne fait pas un golf pour les habitants d'une ville. Un golf, ce n'est pas à l'échelle municipale, ce n'est pas une piscine, surtout en zone dense. Je ne crois pas me tromper, puisque je raconte des sornettes, en disant que le golf de Rosny est l'un des plus proches, en zone dense, de Paris intra-muros. Ce n'est pas le seul, parce qu'il y en a d'autres un peu plus loin, mais en tout cas, c'est un des plus proches en zone dense. Évidemment, c'est un 9 trous et en tout cas, dans le périmètre de la zone dense, c'est le seul golf.

Évidemment, ce n'est pas un golf qui est pour les Rosnéens. C'est une évidence. Quand on fait un golf, c'est un équipement à vocation intercommunale, interdépartementale. Ce n'est pas un secret de dire que beaucoup de Parisiens, beaucoup de gens de la Seine-Saint-Denis, beaucoup de gens de la Seine-et-Marne, du côté Est de Paris, et même de toute l'agglomération et toute la métropole, viennent jouer au golf à Rosny, parce que ce n'est pas un équipement à vocation municipale.

Quand on nous dit : « Ce sont 77 Rosnéens », ce n'est pas à l'échelle et ce n'est pas pour cela que la Ville a créé un golf, ce n'est pas pour ses habitants. En premier lieu, pour ses habitants, mais c'est parce que c'est un équipement qui permettait notamment une attractivité que n'aurait pas eu cette zone s'il n'y avait pas eu de golf. Après, chacun a ses choix et c'est très bien. Je salue que Madame THIBAUT nous donne un choix clair et je trouve cela très bien, d'ailleurs, qu'on ait tous des options différentes, mais maintenant, je voudrais juste confirmer auprès de Madame THIBAUT, parce que j'ai cru comprendre, mais je ne voudrais pas lui faire dire ce qu'elle n'a pas dit. Ce que vous voyez à terme, c'est une suppression de ce golf, ou j'ai mal compris ? J'ai peut-être mal compris, c'est pour cela que je voudrais juste de la clarté.

Magalie THIBAUT

Vous voulez faire du teasing ? En tout cas, j'ai dit qu'on le mettra en débat auprès de la population.

Ivan ITZKOVITCH

C'est très clair, merci beaucoup.

Magalie THIBAUT

Pour faire du social, ça veut dire quoi, Monsieur CAPILLON ? C'est pour qu'un maximum de Rosnéens puisse en bénéficier, voilà.

Monsieur le Maire

Je voudrais signaler aussi que les partenariats avec les écoles sont nombreux, c'est important, ils existent. Bien sûr, je vous rejoins, Monsieur ITZKOVITCH, sur l'attractivité d'une ville à créer sa richesse économique. C'est un poumon vert. Après, le golf, à l'époque, c'était décrié, je m'en souviens très bien. C'est un beau poumon vert que nous avons.

C'est aussi une prise d'acte. Je vous en remercie.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

6. RAPPORT ANNUEL BABILOU (CRÈCHE DES PORTES DE ROSNY) – ANNEE 2024

Monsieur le Maire

Le point suivant, en l'absence de Madame LEFELLE, vous prenez, Catherine ?

Catherine VENTURA

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Bonsoir au public. Par délibération, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une concession de service public pour la gestion du multi-accueil des Portes de Rosny. Par délibération du 15 juillet 2020, le Conseil municipal a approuvé le contrat de délégation de service public par la société EVANCIA SAS Babilou pour la gestion du multi-accueil des Portes de Rosny.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le concessionnaire produit chaque année un rapport qui comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Durant l'année 2024, 78 enfants ont été accueillis au sein de ces structures, dont 88 % avec un contrat entre 50 et 200 heures mensuelles et seulement 8 % avec un contrat inférieur à 50 heures mensuelles. La structure a été ouverte 219 jours en 2024 et 40 places étaient réservées pour 78 enfants inscrits, dont 21 inscrits en accueil occasionnel. La participation de la Ville pour ces 40 berceaux est de 262 464 euros. Le compte d'exploitation du délégataire présente un résultat positif, cette année de 31 393 euros.

Ce rapport a été présenté devant la Commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie le 22 octobre dernier. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir en prendre acte.

Monsieur le Maire

Merci, Madame VENTURA. Des remarques ? Non, donc nous prenons acte de ce rapport annuel de la crèche Babilou des Portes de Rosny.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

7. CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LA SOCIÉTÉ INDIGO PARK POUR LA COLLECTE, L'ENCAISSEMENT ET LE REVERSEMENT AUPRÈS DU COMPTABLE PUBLIC DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET DES FORFAITS POST-STATIONNEMENT (FPS)

Patricia VAVASSORI

Ce point 7 concerne une convention de mandat entre la Ville de Rosny-sous-Bois et la société INDIGO PARK pour la collecte, l'encaissement et le reversement auprès du comptable public des redevances de stationnement et des forfaits post-stationnement, plus communément appelés FPS.

Sur la période 2022-2025, la collecte de la redevance acquittée par paiement immédiat pour un stationnement sur la voirie ou en ouvrage (horodateurs, application smartphone, abonnement) ou bien par paiement spontané du FPS, a déjà été confiée par convention de mandat à la société INDIGO PARK, titulaire du marché de service afférent.

Le 25 novembre 2025, après mise en concurrence, la Ville a attribué à l'entreprise INDIGO PARK le nouveau marché de mise en place et de gestion du service de stationnement payant, couvrant la période 2026-2030.

Aussi, une nouvelle convention de mandat doit être rédigée pour permettre au titulaire du marché d'assurer la perception des recettes du service de stationnement payant (recettes en voirie, parking en ouvrage et FPS minorés). Cette nouvelle convention de mandat confirme que les remboursements des usagers, lorsque cela est nécessaire, restent réalisés par la Ville. Le mandataire assurera simplement une pré-instruction qui s'appuiera sur la doctrine de la Ville présenté en annexe au projet de convention.

Cette nouvelle convention a donné lieu à une consultation préalable du comptable public et a reçu un avis favorable de sa part en date du 8 décembre 2025. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit document.

Monsieur le Maire

Merci, Madame VAVASSORI. Des questions ? Non, nous passons au vote.

34 voix pour, 7 abstentions et 1 non-prise part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

**41
34**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, , Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

ABSTENTIONS

7

Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

NON PRISE PART AU VOTE

1

M. NOBRE

8. TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2026

Pierre MANGON

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Les tarifs communaux font principalement l'objet de deux délibérations annuelles : une délibération pour les activités fonctionnant en année scolaire, principalement en direction des familles, et une délibération pour les autres activités établies en année civile et regroupant essentiellement des tarifs à destination des associations, des usagers et entreprises ou des activités ponctuelles pour les administrés.

Pour l'année 2026, les évolutions apportées aux tarifs sont détaillées dans le document qui a été joint à votre dossier. Elles concernent uniquement l'ajustement du tarif « élus » et « accompagnants » au même niveau de montant pour les diverses manifestations organisées par le service événementiel de la Ville, en page 9 ; l'augmentation des tarifs d'occupation du domaine public pour les bulles de vente, en page 12 ; l'insertion des tarifs en cas de perte de matériel mis à disposition par la Ville pour les agents et les élus, en page 28 ; et l'actualisation des tarifs de droits de place sur nos marchés forains, en page 17.

La commission Ressources a été consultée lors de sa séance du 2 décembre 2025. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Patricia VAVASSORI

Merci, Monsieur MANGON. Monsieur le Maire s'est absenté quelques instants. Il m'a laissé sa procuration pour le vote. Y a-t-il des questions ? Non, nous pouvons passer au vote.

33 voix pour et 9 abstentions

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

42
33

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

ABSTENTIONS

9

Mme REGNAULD, M. RICCARDI, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

9. ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Pierre MANGON

Les crédits dédiés aux dépenses d'investissement du budget 2026 ne pourront être engagés qu'à compter du vote du budget primitif, dont l'adoption est programmée en mars 2026. Aussi, comme l'autorise l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors autorisation de programme et de crédit de paiement dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris : les crédits afférents au remboursement de la dette).

Il convient donc d'ouvrir, d'ici à l'adoption du budget 2026, les crédits nécessaires aux principales opérations d'investissement dans la limite réglementaire du quart des crédits votés au budget 2025.

Considérant le montant des crédits ouverts dans chacun des quatorze chapitres en dépenses d'investissement qui s'est élevé à 19 887 720,21 euros, l'application des règles précitées conduit à une ouverture anticipée des crédits, en 2026, à un montant de 4 322 490 euros. Le détail par chapitre vous a été communiqué avec le document du Conseil. Je me permets d'attirer votre attention sur six chapitres :

- Le chapitre 1081 qui concerne l'enfouissement des réseaux, 150 000 euros maximum avant le vote du budget 2026 ;
- L'opération 1088 qui est la modernisation de l'éclairage public, 607 500 euros maximum pour remplacer d'éventuelles panes et en remplacement des mâts et luminaires ;
- L'opération 1120 : la création de la crèche Coteaux Beauclair, le différend avec le promoteur est réglé, les travaux ont pu recommencer, donc il y a un besoin de 221 000 euros maximum d'ici le vote du budget ;
- L'opération 1121 qui concerne la rénovation thermique et acoustique de l'école Félix Éboué avec un besoin de 795 620 euros maximum d'ici le vote du budget ;
- Le chapitre 204, c'est la contribution à la BSPP, les pompiers ;
- Le chapitre 45, nous devons pallier à la défaillance des tiers lors d'arrêtés de péril.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le budget 2026, les investissements dans les limites indiquées dans le détail communiqué.

La commission Ressources a été réunie le 2 décembre 2025. Les crédits correspondants seront inscrits lors du budget primitif 2026 lors de son adoption.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur MANGON. Questions ? Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Juste une explication de vote. On s'abstiendra parce qu'on n'a pas la maquette globale du budget. On attendra d'avoir la maquette globale pour donner un avis sur le budget.

Monsieur le Maire

Bien. Nous passons au vote.

33 voix pour, 1 vote contre et 8 abstentions

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

**42
33**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

CONTRE

1
M. NOBRE

ABSTENTIONS

8
M. ASSILATAM, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDIO

10. VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE ROSNY-SOUS-BOIS POUR L'ANNÉE 2026

Pierre MANGON

Afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale, le CCAS de Rosny-sous-Bois, de régler ses charges courantes au début de l'exercice 2026, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2026 de la Ville, il est proposé de délibérer pour ouvrir la possibilité pour la Ville de verser une avance de subvention au CCAS dans la limite de 1,5 million d'euros. La demande d'avance sera formulée expressément par le Président du CCAS, ou son représentant, au regard des besoins réels et dans la limite du plafond fixé. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 de la Ville lors de son adoption.

La Commission Ressources a été consultée lors de sa séance du 2 décembre 2025. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la possibilité pour la Ville de verser cette avance de subvention au CCAS au titre de l'année 2026 dans la limite de 1,5 million d'euros.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur MANGON. Questions ? Nous passons au vote.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

42
42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDDO

11. ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – ANNÉES 2010 À 2024

Pierre MANGON

Madame Valérie DINARI, comptable du SGC, qui est le service de gestion comptable de Rosny-sous-Bois, soumet à la Ville de Rosny-sous-Bois l'état des créances irrécouvrables dont elle sollicite l'admission en non-valeur. Ces créances sont considérées comme irrécouvrables lorsque les diligences de Madame la comptable publique sont restées sans effet sur le recouvrement. Il y a les créances admises en non-valeur et les créances éteintes.

Créances irrécouvrables admises en non-valeur

L'admission en non-valeur de ces créances ne modifie pas les droits de la Ville de Rosny-sous-Bois vis-à-vis des débiteurs. En théorie, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure situation financière, mais cela demeure totalement théorique. Madame la comptable publique sollicite l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables de plusieurs titres de recettes portant sur l'exercice de

2010 à 2024, pour un montant global de 30 142,90 euros. Il s'agit de titres émis sur des personnes physiques ou des personnes morales de droit privé jugés irrécouvrables par le comptable. La répartition de ces titres vous a été communiquée avec l'ordre du jour du Conseil.

Les services du Trésor public, malgré des recherches effectuées avec diligence, n'ont pas pu procéder à l'encaissement du solde des titres. Ils demandent au Conseil municipal d'approuver l'admission en non-valeur de ces titres de recettes pour les exercices de 2010 à 2024.

Monsieur le Maire

Merci, Pierre. Des questions ? Non, nous passons au vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDIO

Créances éteintes

Pierre MANGON

Après les admissions en non-valeur, les créances éteintes. Les créances sont considérées comme éteintes lorsque leur recouvrement a été rendu impossible suite à une procédure collective ou de surendettement. Je vous avais présenté au Conseil du 2 octobre des créances éteintes pour 3 070,28 euros. Madame la comptable publique informe de l'apurement des créances éteintes pour le montant total de 5 672,38 euros, détaillé comme suit. Il s'agit essentiellement de créances portant sur les pauses méridiennes et les activités périscolaires pour la commission de surendettement. Pour la période de 2010 à 2024, le montant s'élève à 5 672,38 euros.

Il est donné à titre indicatif au Conseil municipal qui n'a pas à délibérer sur ce point. Cette somme correspond à trois familles.

12. RATTRAGES SUR AMORTISSEMENT ET CORRECTIONS D'ERREURS DE NATURE COMPTABLE SUR EXERCICES ANTÉRIEURS N'AYANT PAS D'IMPACT BUDGÉTAIRE

Pierre MANGON

La Ville et le Trésor public continuent d'améliorer leur qualité comptable en recherchant les irrégularités enregistrées dans la comptabilité de la Ville sur les précédents exercices. Il est proposé au Conseil municipal de corriger plusieurs erreurs sur les exercices antérieurs et ne présentant aucune incidence sur l'exécution ni sur l'équilibre du budget.

Ces anomalies ont conduit le comptable public à enregistrer des écritures au compte 1068, excédents de fonctionnement comptabilisés, dans l'attente de leur régularisation.

Sont notamment concernées des opérations de suramortissement et des erreurs d'imputation comptable. Dans le cadre du transfert de compétences, des fiches d'immobilisation du compte 202 (frais d'études) ont été amorties à tort l'année suivant ce transfert pour un montant de 4 146,46 euros.

Le compte 20421 (biens mobiliers, matériels et études) n'existe pas dans la comptabilité de la Ville. Ainsi, c'est à tort que la somme de 14 908,60 euros a été prise en charge en 2016 au compte 280421, (amortissements, biens mobiliers, matériels et études), au lieu du compte 280422 (amortissement, bâtiment et installations).

Des suramortissements sur l'exercice 2015 au compte 2804132 (amortissement bâtiment et installations), doivent être corrigés pour un montant de 36 566,65 euros.

Enfin, concernant l'acquisition de la clinique Hoffmann, des frais d'agence d'un montant de 144 000 euros ont été mandatés en 2019 à tort au compte 2115 au lieu du compte 6227.

La présente délibération a donc pour objet de procéder aux corrections comptables nécessaires afin de garantir la sincérité et la fiabilité des comptes de la collectivité. La Commission Ressources a été consultée lors de sa séance du 2 décembre. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur MANGON. Des questions sur ces rattrapages ? Non, nous passons au vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

13. ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2025

Pierre MANGON

Le Conseil municipal est appelé à approuver la décision modificative n 2 de l'année 2025 qui n'a aucun impact budgétaire. En effet, à la suite d'un dysfonctionnement technique du logiciel de gestion budgétaire, Ciril Finances, la maquette budgétaire a été éditée avec une erreur portant sur l'imputation d'un compte au chapitre 45.

Afin de régulariser cette situation et de garantir la conformité des documents comptables, il est nécessaire de procéder à l'adoption d'une délibération correctrice visant à rectifier cette erreur d'imputation. Les propositions s'élèvent en section d'investissement, chapitre 45 :

- Compte Dépenses 454110 : - 282 000 euros ;

- Compte dépenses 4541101 : + 282 000 euros ;
- Compte recettes 454220 : - 282 000 euros ;
- Compte recettes 4541201 : + 282 000 euros.

La décision modificative n 2 de l'année 2025 s'équilibre ainsi en dépenses et recettes. Vous trouverez le détail du mouvement page 23 du document que vous avez reçu. Sans cette DM, nous ne pourrions pas établir notre CFU 2025, puisque les comptes de la Ville et du comptable public doivent être en parfaite cohérence.

Monsieur le Maire

Merci. Pas de question ? On passe au vote.

35 voix pour et 7 abstentions

SUFFRAGES EXPRIMES	42
POUR	35 M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,
ABSTENTIONS	7 Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

14. VERSEMENT D'AVANCES DE SUBVENTION POUR LES ASSOCIATIONS DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION 2025 EST SUPÉRIEUR À 23 000 € DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Catherine VENTURA

Dans l'attente du vote du budget, il est proposé de bien vouloir approuver le versement d'avances de subvention pour les associations bénéficiant de conventions d'objectifs et de moyens, et dont la subvention pour l'année 2025 est supérieure à 23 000 euros.

Les associations concernées sont le SOR (Stade Olympique de Rosny-sous-Bois), la Jeanne d'Arc, l'École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois, l'Université populaire et la Mission Locale de la Marne-aux-Bois.

Afin de permettre à ces associations d'exercer leur activité sans difficulté de trésorerie, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d'avances de subvention selon le tableau qui a été transmis.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Je ne sais pas si le Groupe RSE vous a fait cette demande, mais on aurait aimé évoquer, parce que je pense que c'est le point pour l'évoquer, le point AGG dans le cadre de cette délibération. Cela permettrait de gagner du temps sur l'ordre du jour et en plus, je pense que cela s'y prête.

Monsieur le Maire

Je devais l'évoquer à la fin du Conseil, donc c'est prévu.

Ivan ITZKOVITCH

Notre demande, c'est de l'évoquer dans le cadre de ce point puisque de toute façon, je pense que c'est directement lié et qu'en plus, cela permettra d'éviter un point divers, si vous êtes d'accord.

Catherine VENTURA

Là, on est sur les 10 %. Je trouve que cela n'a rien à voir.

Ivan ITZKOVITCH

Madame VENTURA, puisque cela n'a rien à voir, je vais prendre la parole.

Monsieur le Maire

Ce qu'on va faire dans un premier temps, nous allons voter et ensuite, j'évoquerai le sujet.

Fatiha KELOUA

On a une question à poser justement sur cette délibération. Ensuite, si vous voulez ne pas parler de l'AGG tout de suite, on peut en parler plus tard. Je pense que c'est le bon moment, mais cela, c'est à vous de voir. Mais on a une question à poser sur l'AGG : pourquoi n'y a-t-il pas d'avance de subvention pour l'AGG, puisqu'elle fait bien partie des associations ?

Monsieur le Maire

Parce que vous aurez la réponse que je vais vous apporter.

Fatiha KELOUA

Oui, mais on fait les choses dans l'ordre, normalement. Si vous nous demandez de voter, il faut qu'on soit éclairé pour le vote. Autant régler la question de l'AGG maintenant et comme cela, on pourra voter de façon éclairée.

Monsieur le Maire

Attendez quelques instants. L'association AGG, gestionnaire des centres socioculturels du Pré Gentil et des Marnaudes, connaît une situation particulièrement préoccupante et se trouve aujourd'hui dans l'incapacité manifeste d'assurer ses missions et sa continuité de fonctionnement, alors que lors des Conseils municipaux des 13 mai et 25 juin derniers, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Vice-président, avait affirmé à l'assemblée que, bien que rencontrant certaines difficultés, la situation de l'association tendait à s'améliorer et les actions menées avec le président permettaient une évolution positive. De nouveaux statuts validés en assemblée générale auraient été ratifiés et étaient en attente de retour de la préfecture. Une nouvelle Directrice générale avait été recrutée en juin et que l'activité des centres reprendrait son cours normal malgré une certaine incertitude financière.

Or, une première alerte est intervenue au service le 5 novembre, émanant d'un membre du CA de l'association souhaitant interroger sur ses droits vis-à-vis de la situation de l'association, ainsi que de Madame Salima ZERROUR, et remettait en question la présentation de l'AGG que nous ont fait ses dirigeants. Cette alerte reposait sur le fait que depuis plusieurs semaines, l'association connaîtrait des difficultés majeures de gouvernance, aggravées par la démission successive du Président, du Vice-président, puis, depuis le 5 décembre dernier, de la Directrice générale.

L'AGG se trouve désormais sans Direction, sans représentation légale et ne dispose plus d'aucune signature bancaire permettant d'assurer la gestion quotidienne ou de libérer les paiements nécessaires à la poursuite de ses activités.

En effet, suite à ce signalement, les services ont examiné plus attentivement le fonctionnement de cette association et il en ressort que le Conseil d'administration, dans sa structuration actuelle, est de fait irrégulier, dans la mesure où les élections du renouvellement du CA pour les collègues, habitants et adhérents à l'association auraient dû être organisées depuis 2023, conformément aux statuts. Hélas, elles n'ont jamais été organisées à ce jour et le collège « élus » est devenu irrégulier depuis le mois d'octobre. La Directrice générale a, semble-t-il, été nommée par le Président démissionnaire et le Vice-président, sans que, d'une part, le poste ait été recréé suite à sa suppression antérieure et d'autre part, sans aucun aval du CA.

Sur le plan organisationnel, l'association connaît de surcroît un fort dysfonctionnement : absence d'archives fiables, de comptabilité à jour, perte de données lors des changements de Direction, turnover important des équipes et climat social dégradé.

La situation financière, quant à elle, apparaît aujourd'hui particulièrement critique. Un compte ouvert à la BNP présente un solde débiteur d'environ 33 000 euros et a été bloqué. Le compte détenu au Crédit Coopératif est créditeur d'environ 42 000 euros, dont 22 000 déjà fléchés sur des actions à venir, mais il est, lui aussi, inopérant, faute de signatures bancaires valides.

L'association ne dispose plus de fonds de roulement et se trouve dans l'incapacité de régler ses frais d'URSSAF. Le prélèvement du 15 novembre n'a pas pu être honoré, ce qui fait peser un risque de suspension des aides.

La question du paiement des salaires du mois de décembre, selon l'information qui nous est parvenue, semble être résolue, puisqu'il nous a été indiqué qu'un reliquat de subventions CAF pour l'année 2025 d'un montant de 42 000 euros a été perçu par l'association et permettra le versement des salaires du mois de décembre 2025, mais la question demeure entière pour les mois à venir.

La dette globale connue des services de l'association s'élève, à ce jour, à 372 350 euros. Si le compte de résultat 2024 fait apparaître un léger résultat positif lié à des reprises de provisions, cette présentation masque une réalité, une situation de grande fragilité. Sans ces écritures, l'association aurait affiché un déficit d'environ 100 000 euros dès 2023, creusé en 2024. L'association a d'ailleurs sollicité une aide exceptionnelle auprès de ses partenaires de 250 000 euros qui ne peut être examinée qu'à la condition d'une gouvernance stabilisée, condition aujourd'hui non remplie.

Au surplus, il faut prendre en compte le rapport de la Commissaire aux comptes portant sur l'année 2024, transmis fin novembre 2025, alors qu'il était attendu en juin de cette même année, et qui fait état d'une incertitude significative liée à la continuité d'exploitation, mention qui s'inscrit parmi les plus hauts niveaux d'alerte.

Ces éléments ont été partagés lors du Comité des financeurs du 18 novembre dernier, réunissant la CAF, le GEX (prestataire comptable de l'AGG), la Ville et la Direction de l'association. Lors du Comité des financeurs, le représentant du GEX avait d'ailleurs indiqué devoir déposer une déclaration de cessation de paiements auprès du tribunal, faute de gouvernance retrouvée.

À la suite de ce Comité des financeurs, nous avons eu un nouvel échange à la demande du Directeur général de la CAF et un constat a été partagé, constat selon lequel, en l'état, aucun financement public classique ne paraissait en mesure de rétablir durablement la situation et toute intervention devrait être strictement encadrée pour éviter toute immixtion ou risque de gestion de fait.

C'est dans ce contexte qu'il a été constaté qu'en l'absence de gouvernance statutaire, régulièrement constituée au sein de l'AGG, la Ville ne dispose pas des conditions juridiques nécessaires pour répondre favorablement à d'éventuelles sollicitations financières.

Cette position tient également au fait qu'aucune évaluation de l'action de l'association, dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens qui nous lie, n'a pu être menée à ce jour en l'absence d'un interlocuteur statutairement habilité à représenter l'association. L'AGG se trouve ainsi dans une impasse à la fois juridique, financière et opérationnelle. Cette situation entraîne un risque imminent de fermeture des deux centres socioculturels implantés en quartier politique de la Ville et accueillant des publics fragiles, notamment des enfants, des jeunes et des familles, sans parler de la situation des salariés qui devient particulièrement critique face à toutes ces incertitudes.

C'est la raison pour laquelle j'ai mobilisé les services dans une mission d'accompagnement et de conseil de l'AGG dans sa situation actuelle. La Ville est particulièrement attentive à l'accompagnement de ses habitants, mais se trouve juridiquement empêchée de suppléer à la défaillance de l'association afin d'éviter toute gestion de fait et de respecter le cadre légal des relations entre collectivité et structure associative. Des échanges entre les services et les salariés de l'AGG ont conduit à partager les orientations suivantes en ce qui concerne la continuité d'activités et les salariés.

Nous avons indiqué être en cours de réflexion sur les modalités possibles de reprise de certaines activités des centres socioculturels, incluant la possibilité d'une reprise des salariés actuellement en poste, afin d'éviter une rupture brutale de service pour les habitants et de limiter les impacts sociaux pour les agents. J'ai toujours exprimé ma volonté de ne pas laisser les habitants des quartiers ni les salariés sans perspective, même si cela m'a souvent été reproché lorsque je soumettais à vos votes des propositions de soutien à cette association. Les services ont échangé avec ces mêmes salariés sur les voies de droit qui s'offraient à eux, au vu des éléments disponibles (dette exigible, blocages de compte, impayés) qui rendent fortement probable l'état de cessation de paiements.

J'ai demandé aux services d'avoir une attention particulière sur le multi-accueil Arc-en-Ciel. Des réunions de travail se sont tenues avec les services et des propositions ont été faites par la Ville d'étudier l'intégration de 23 lits au sein des structures municipales, dans le respect du cadre réglementaire et en lien avec les salariés concernés, lesquels bénéficieraient alors d'un traitement identique à celui des agents municipaux. Nous sommes dans l'attente d'une réponse de l'association. J'ai, par ailleurs, saisi Monsieur le Préfet afin de l'informer de la situation et de solliciter tout appui dont nous pourrions avoir besoin. Vous constaterez donc que dans le cadre de mes responsabilités, je tiens à rappeler que je n'ai pas attendu d'être sollicité pour engager une réflexion approfondie sur les voies et moyens d'assurer la continuité de l'action municipale dans nos quartiers.

Aujourd'hui, toutes les options sont étudiées afin d'apporter les réponses concrètes et adaptées aux besoins des habitants. Cette démarche vise également à garantir la sécurité et la dignité des salariés de l'association, dont l'engagement quotidien mérite d'être reconnu et soutenu. La municipalité reste pleinement mobilisée pour que chaque décision prise soit guidée par l'intérêt général, la solidarité et la cohésion sociale. Notre priorité est d'assurer la pérennité des actions menées et de renforcer la confiance entre les institutions, les associations et les habitants.

Je pense que vous connaissez la situation, hélas, donc nous sommes en totale réflexion pour faire en sorte que cette association perdure, sous une autre forme peut-être, mais que les salariés ne soient pas à la rue, bien sûr, et que chacun puisse retrouver sa place, son emploi et continuer les activités au sein de ces centres.

Madame la Députée ?

Fatiha KELOUA

Monsieur le Maire, je vais lire la note que Salima ZERROUR m'a laissée, mais je tiens à dire d'abord que je suis sous le choc parce que les centres sociaux associatifs à Rosny-sous-Bois

sont des poumons de société pour vivre ensemble et qu'aujourd'hui, clairement, on ne sait pas du tout leur devenir. Je pense que j'ai essayé de vous écouter au mieux (...)

Dysfonctionnement de micro et coupure audio

Catherine VENTURA

Les associations sont l'AGG pour un douzième par mois de janvier à avril, le SOR, la Jeanne d'Arc de Rosny-sous-Bois, l'ENACR, l'UP, la Mission Locale. Nous allons voter à main levée.

Monsieur le Maire, Mme REGNAULD, Mme TISSOT, M. CHAMBORAIRE, M. CAVANNA, M. SALLIOT, Mme VENTURA, Mme MAILLOT, M. DO ESPIRITO SANTO, M. MESA GIRALDO, Mme ZERROUR ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire

Vote de l'amendement ajoutant l'AGG dans le cadre de cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, c'est adopté à l'unanimité.

- ✓ ***L'amendement déposé par les groupes Le Rosny que nous aimons, RES, URAM, En avant Rosny portant sur l'ajout du versement d'avances de subvention à l'association AGG est adopté à l'unanimité.***

Monsieur le Maire

Donc maintenant, nous votons les douzièmes aux associations.

29 voix pour et 13 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

**42
29**

Mme VAVASSORI, M. MANGON, Mme PROVOST, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. PERNES, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE,

NON-PRISES PART AU VOTE

13

M. FAUCONNET, Mme VENTURA, Mme REGNAULD, M. MESA GIRALDO, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, Mme TISSOT, M. CAREL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme ZERROUR, Mme AUDO

15. ATTRIBUTION DE LA PART VARIABLE DE LA SUBVENTION ORDINAIRE À L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS DU CIRQUE DE ROSNY DE 18 200 € - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Catherine VENTURA

Ce point concerne l'ENACR, l'École nationale des arts du cirque de Rosny, qui a pour objet de développer et de promouvoir la connaissance et la pratique des disciplines circassiennes sous toutes leurs formes, notamment en promouvant la pratique amateur, en favorisant la découverte des arts du cirque au travers de partenariats ou des projets éducatifs et culturels, par exemple, ou en participant aussi à notre vie culturelle.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la signature de l'avenant et d'autoriser le versement de la subvention complémentaire au titre de la part variable 2025.

39 voix pour, 1 abstention et 2 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES	42
POUR	39 Mme VAVASSORI, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO
ABSTENTION	1 M. RICCARDI,
NON-PRISES PART AU VOTE	2 M. FAUCONNET, Mme VENTURA,

16. ATTRIBUTION DE LA PART VARIABLE DE LA SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION JEANNE D'ARC DE ROSNY-SOUS-BOIS D'UN MONTANT DE 4 800 € - APPROBATION DE L'AVENANT N°2

Nathalie REGNAULD

L'association JA de Rosny-sous-Bois a pour objet de promouvoir, dans le respect des valeurs morales, l'initiation et la pratique du sport pour tous. Elle exerce son action en dehors de toutes considérations éthiques, religieuses ou politiques. Elle veille à l'absence de discrimination dans sa vie et son organisation. L'association respecte l'égal accès des femmes et des hommes aux instances dirigeantes.

La JA de Rosny est une association pluridisciplinaire qui s'articule autour de six sections : le basket, l'escalade, le tennis de table, la pétanque, le volleyball et les anciens. Elle regroupe chaque année plus de 700 adhérents. En décembre 2024, il a été voté la contractualisation avec cette association. La convention, rédigée conjointement avec l'association, prévoyait la mise en place d'une part variable de la subvention soumise à la transmission et à un échange sur l'atteinte des objectifs inhérents. Le 7 octobre 2025, les représentants de l'association ont été invités à présenter leur bilan en fonction des objectifs et des indicateurs proposés. Ils ont atteint tous leurs objectifs.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de la subvention complémentaire au titre de la part variable 2025 d'un montant de 4 800 euros, d'approuver l'avenant n 2 à la convention d'objectifs et de moyens et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Monsieur le Maire

Des questions ? Non, nous passons au vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDIO

17. ATTRIBUTION DE LA PART VARIABLE DE LA SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE DE ROSNY-SOUS-BOIS D'UN MONTANT DE 28 000 € - APPROBATION DE L'AVENANT N°4

Nathalie REGNAULD

L'association SOR a pour objet la pratique de l'éducation physique, l'initiation et la pratique des sports dans toutes ses formes. C'est une association pluridisciplinaire qui s'articule autour de 18 sections sportives : aikido, athlétisme, bridge, escrime, football, gymnastique artistique, handball, judo, karaté, lutte, musculation, fitness, natation, parachutisme, pentathlon, plongée, rugby et tennis. Le regroupement de ces sections en une seule association leur permet d'équilibrer un budget global au sein duquel chacune se trouve tantôt déficitaire, tantôt excédentaire au niveau de sa gestion budgétaire.

En décembre 2024, il a été voté la contractualisation avec cette association. La convention rédigée conjointement avec l'association prévoyait la mise en place d'une part variable de la subvention soumise à la transmission et à un échange sur l'atteinte des objectifs inhérents. Le 15 octobre 2025, les représentants de l'association ont été invités à présenter leur bilan en fonction des objectifs et des indicateurs proposés. Eux aussi ont atteint tous leurs objectifs.

Il est demandé d'autoriser le versement de la subvention complémentaire au titre de la part variable 2025 d'un montant de 28 000 euros, d'approuver l'avenant n°4 à la convention d'objectifs et de moyens, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Monsieur le Maire

Des questions ? Non, nous passons au vote.

40 voix pour et 2 non-prises part au vote

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

40

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDIO

NON-PRISES PART AU VOTE

2

Mme REGNAULD, M. CAVANNA

18. ATTRIBUTION DE LA PART VARIABLE DE LA SUBVENTION ORDINAIRE À L'ASSOCIATION UNIVERSITÉ POPULAIRE D'UN MONTANT DE 3 000 € - APPROBATION DE L'AVENANT N°2

Catherine VENTURA

C'est une association culturelle qui propose de nombreux cours et ateliers. Ses objectifs sont de proposer des activités culturelles et de bien-être ouvertes à tous, de participer à la promotion des manifestations et à l'animation de la Ville, de permettre l'accessibilité de l'offre pour les Rosnéens.

Un bilan a été fait avec l'association et au vu de ce bilan, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°2 de la convention d'objectifs et de moyens, et d'autoriser le versement de la part variable de la subvention complémentaire.

Monsieur le Maire

Des questions ? Non, nous passons au vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

19. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°9 DU 8 MARS 2025 PORTANT SUR LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Catherine VENTURA

La délibération du 8 mars 2025 portait sur la répartition initiale des subventions sur la base des demandes connues à cette date.

La délibération présentée aujourd'hui vise uniquement à ajuster les lignes budgétaires pour permettre le versement d'une subvention et intégrer des situations nouvelles, dont la renonciation d'une subvention associative. Le montant total des subventions au titre de l'année 2025 s'élèvera donc à la somme de 4 766 620 euros au lieu de 4 736 620 euros.

Monsieur le Maire

Des questions ? Non, nous passons au vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

20. SOUTIEN DE LA VILLE AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES ETABLISSEMENTS DU PRIMAIRE – SUBVENTIONS D'UN MONTANT TOTAL DE 29 475 €

Catherine VENTURA

Chaque année, les écoles élémentaires de notre Ville organisent des projets pédagogiques pour les élèves Rosnéens. Lors de la Commission pédagogique du mois de novembre, quatre projets ont été retenus. Ils vous ont été présentés sur un tableau : *Il était une fois dans le Pré Gentil*, un conte musical ; *Les Musiciens de Brême* ; une BD dans l'univers de Tim Burton ; et *À la découverte du littoral*.

Au regard de l'intérêt de ces actions pour la jeune population Rosnéenne, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces subventions.

Monsieur le Maire

Des questions ? Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Ça aussi, ça fait partie des sujets dont on parle très régulièrement. Je vais éviter de parler de la question du budget. Je vais parler de la question des projets puisqu'on vous a demandé la liste de l'ensemble des projets. Neuf projets ont été déposés par les écoles, quatre ont été retenus, c'est-à-dire que plus de la moitié de ces projets ont été refusés. On voudrait connaître les motifs précis de refus. Quand on a pris connaissance des refus, cela a soulevé chez nous de nombreuses interrogations que l'on a déjà soumises dans ce débat. Les motifs de refus sont souvent variés. On les trouve très subjectifs et surtout, ils mettent en lumière qu'il n'y a finalement aucun critère clair, écrit et partagé qui semble guider vos décisions. Cela nous inquiète fortement.

Je vais m'arrêter plus particulièrement sur le projet qui a été porté par l'école Mermoz. C'est un projet qui a été refusé au motif que l'école bénéficiait déjà d'un PEAC. Peut-être qu'on se trompe, mais pour nous, le PEAC n'a ni la vocation ni les moyens financiers de pouvoir financer une classe de découverte avec nuitées. Ce qui était demandé, en termes de prise en charge, le montant du PEAC, c'est à peu près 1 000 euros, quand le montant pour le financement de ce projet, c'était à peu près 16 000 euros. Si le fait de bénéficier d'un PEAC signifie que l'école ne peut plus prétendre à une subvention municipale pour un autre projet pédagogique, pour nous, c'est la double peine pour les élèves et c'est une règle qui, sauf erreur de ma part, n'est écrite nulle part.

Nous demandons aujourd'hui que vous puissiez nous expliquer si une école qui dépose un projet pédagogique, mais qui bénéficie en parallèle d'un PEAC, ne peut plus bénéficier de subventions de la Ville pour un projet pédagogique.

Si ce n'est pas le cas, nous remettons en question le motif du refus et on demande que ce projet pour l'école Mermoz soit réexaminé sur le fond, au regard de sa nature et de ses objectifs pédagogiques.

Je pourrais aussi dire la même chose des 400 euros qui manquent pour l'école Kergomard, il me semble. Nous attendons encore une fois que vous soyez clairs dans les critères qui vous permettent de choisir les projets pédagogiques, tant sur l'accord et les refus que sur le niveau des montants parce qu'on voit une différence très importante. Il y a un projet qui est accordé pour plus de 24 000 euros, et tant mieux pour l'école et pour les élèves qui sont concernés, mais honnêtement, l'absence totale de règles claires ne nous permet pas très bien de comprendre sur quoi, aujourd'hui, reposent vos choix.

Catherine VENTURA

Je ne vais pas pouvoir vous répondre sur tout, puisque je ne siège pas à cette commission où, je le rappelle, siègent Madame LEFELLE, Madame ONATIBIA pour l'Éducation nationale, mais aussi la Direction de la Culture et de l'Éducation.

Néanmoins, je vais juste vous apporter une information sur les PEAC, puisqu'on peut faire partie d'un projet. Je vois, par exemple, l'école du Centre et je siège à l'école du Centre. L'école du Centre a eu un projet et pourtant, elle bénéficie de nombreux PEAC sur la Ville. Simplement, les PEAC qu'ils ont ne font pas doublon, ne sont pas sur le même thème et ne reprennent pas le même projet. Ce ne sont pas les mêmes que ceux du PEAC. De mémoire, ils ont un PEAC avec la Bibliothèque nationale, ils en ont un autre sur l'égalité femmes-hommes, ils en ont plusieurs, le conservatoire aussi. Le thème qu'ils ont choisi, c'est Tim Burton, ça n'a absolument rien à voir et le contenu non plus. Après, pour le reste, c'est Madame LEFELLE qui va vous répondre, parce que je ne maîtrise pas le sujet.

Stéphanie AWAD

J'avais aussi une question. Je n'avais pas prévu d'intervenir sur cette partie projet, mais effectivement, les PEAC n'ont aucun rapport dans l'attribution ou pas d'une subvention supplémentaire. D'ailleurs, ce n'est même pas mis en avant quand on fait la commission. Là, c'est écrit, mais ce n'est pas un motif, en tout cas ça ne l'était pas jusqu'à là.

Ce qui l'est, c'est aussi le lien avec le programme scolaire. Je sais qu'il y a une année, on avait refusé un projet parce que c'était un projet lié à l'histoire et qu'à ce niveau scolaire, il n'y avait pas d'histoire, encore. Après, je ne réponds pas sur le fond parce que je n'en sais rien, mais en tout cas, ce motif indiqué dans le document n'est pas un motif.

Après, j'en viens à ma question qui revient un peu sur des questions budgétaires, même si je vais essayer de m'éloigner de la question qui revient à chaque fois, pour laquelle on n'a jamais eu de réponse, d'ailleurs, qui est d'essayer de comprendre un petit peu le fonctionnement. Combien réellement est attribué aux projets pédagogiques sur une année ? Parce qu'il y a une confusion entre année scolaire, année civile et année budgétaire. C'est un sujet qui revient chaque année.

Finalement, on avait eu une réponse, on nous avait dit : « 40 000 euros cette année, en 2025 », dont 31 000 euros ont déjà été attribués et donc, il restait un delta de 9 000 euros pour la commission de novembre, c'est ce qui avait été dit. Sauf que là, on vote 29 000 euros, donc je veux bien savoir d'où viennent les 20 000 euros supplémentaires puisqu'il n'y a aucun budget qui permet d'engager cette somme. C'est un point technique. C'est très bien si on engage plus d'argent, mais à ma connaissance, il n'y a pas eu de décision modificative, il n'y a absolument rien qui nous permet aujourd'hui d'engager cette somme.

Catherine VENTURA

C'était le point 19, qui s'appelle « Modification de la délibération n 9 du 8 mars 2025 portant sur la répartition des subventions au titre de l'exercice 2025 ». On l'a voté juste avant.

Stéphanie AWAD

OK, très bien, merci.

Catherine VENTURA

Nous allons passer au vote.

Ivan ITZKOVITCH

Je précise juste le sens de la question. Qu'il y ait eu un mouvement d'ordre dans le budget, c'est la délibération 19, c'est une forme de changement de répartition, mais d'où vient l'excédent ? Ce n'est pas seulement un mouvement d'ordre, la somme vient de quelque part. Sur quel budget est-elle prise ?

Catherine VENTURA

C'est dans la délibération. Les crédits proviennent de rattachements 2024 devenus sans objet par le budget de la DSI.

Ivan ITZKOVITCH

D'accord, donc on a pris le budget de la DSI, on l'a mis sur le budget de l'éducation.

Catherine VENTURA

C'est quelque chose qui n'a pas été utilisé.

Ivan ITZKOVITCH

On a un mouvement d'ordre qui est fait au sein du fonctionnement ?

Catherine VENTURA

C'est ça.

Ivan ITZKOVITCH

Très bien. C'était plutôt le sens de la question.

Magalie THIBAUT

Nous, on s'abstiendra. Si j'ai bien cru comprendre, il faut que je demande à Madame LEFELLE pour le projet Mermoz. Je lui demanderai des éclaircissements et un réexamen du projet. On s'abstiendra pour cette partie-là.

35 voix pour et 7 abstentions

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
35**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

ABSTENTIONS

7

Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

21. VALIDATION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UN APPEL À PROJET RÉCOMPENSANT DEUX PROJETS PORTANT SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Catherine VENTURA

Dans la continuité du plan d'action de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, voté en Conseil municipal en juin dernier, le Conseil consultatif des associations s'est réuni et a travaillé à la rédaction d'un règlement relatif à l'attribution de bourses aux associations volontaires pour engager une action.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce règlement.

Juste avant que vous passiez au vote, je voulais remercier encore le travail incroyable du Conseil consultatif des associations. Je le rappelle, ce sont des bénévoles qui s'investissent en plus de leur mission de bénévole, pour le bénévolat, et c'est une super équipe.

Magalie THIBAUT

Nous avons un problème sur cette délibération et je m'excuse auprès du Conseil consultatif, ce n'est pas l'objet de l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est un combat qu'on porte depuis longtemps, mais nous, ce qui nous pose réellement problème, c'est que l'égalité femmes-hommes, pour nous, c'est une politique structurante de l'ensemble de la politique municipale et donc, de l'ensemble des associations. D'ailleurs, il me semble, Madame l'Adjointe au maire, que cela fait aussi partie des nouveaux indicateurs dans les conventions d'objectifs et de moyens auprès des associations.

Nous, honnêtement, on ne va pas soutenir un bonus, une forme de récompense via un appel à projets qui irait dans le sens de l'égalité femmes-hommes. En fait, on ne devrait pas avoir à le faire, cela devrait être la norme. Pour nous, c'est quelque chose de gadget et quand on a une ambition réelle, alors on la porte à toutes les échelles comme une ambition politique forte, à l'ensemble des associations et même plus globalement, à l'ensemble de la politique municipale.

Par ailleurs, dans le règlement intérieur que vous nous présentez, il n'y a pas le montant de la bourse. On parle d'égalité femmes-hommes, mais il n'y a aucun critère bien plus précis qui nous permettrait de nous dire concrètement, ça permet de financer quoi, sur quel montant et sur quel budget. Il n'y a rien d'indiqué dans ce règlement, donc on s'abstiendra.

Catherine VENTURA

Le montant sera redonné chaque année, il sera présenté au Conseil consultatif. Ce sont eux qui, de la même manière qu'ils attribuent la médaille rosnéenne du bénévolat – à laquelle vous n'étiez pas, il me semble d'ailleurs – vont pouvoir octroyer cette médaille à deux associations. Je ne le vois pas de la même manière que vous, je ne suis pas d'accord avec vous.

Pour moi, évidemment, l'égalité femmes-hommes, c'est un sujet au quotidien, c'est un sujet dans nos métiers, c'est un sujet dans notre vie en tant que femmes et dans nos associations évidemment, mais ces actions qui seront mises en avant, c'est un plus et si ça peut améliorer ce quotidien et faire qu'on voie encore plus l'égalité femmes-hommes, et qu'on la promeuve davantage, je trouve que c'est une bonne idée. En tout cas, je félicite de nouveau le Conseil consultatif.

Monsieur le Maire

Une précision aussi, c'est une démarche qui est largement encouragée par la CAF dans le cadre de la CTG, y compris dans le cadre des relations partenariales avec les associations.

33 voix pour et 9 abstentions

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
33**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBOIRAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

ABSTENTIONS

9

Mme REGNAULD, M. NOBRE, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDIO

22. CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Monsieur le Maire

Vous le savez, pour faire face aux besoins de fonctionnement des services et procéder aux nominations suite aux avancements de grade, concours, promotions internes et recrutements, il s'avère nécessaire de procéder aux modifications suivantes.

La délibération telle qu'elle vous a été présentée comporte cependant une petite erreur. Elle mentionne une suppression d'un emploi de rédacteur à temps complet. En réalité, il s'agit de la création d'un emploi de rédacteur à temps complet afin de permettre le changement de filière de poste du référent CLAS. En synthèse, nous retrouvons deux changements de filière, deux changements de grade, quatre organisations, une promotion interne, une suppression, une création.

Le CST a été consulté le 11 décembre dernier. Je vous demande de bien vouloir approuver ces suppressions et créations de postes.

Des questions ? Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Je vous trouve bien succinct sur la présentation de cette délibération. D'habitude, c'est une délibération technique, mais là, elle est un peu plus que technique parce qu'il y a quelque chose qui a attiré notre attention, c'est la suppression et la création de poste de chef de service Vie éducative, service Enfance. On s'est un peu renseigné avec les documents et les informations que nous avons à notre disposition sur ce point.

Vous êtes le chef de votre administration, donc c'est vous qui l'organisez comme vous voulez. Choisir d'être à trois mois de la fin du mandat pour organiser l'administration, c'est quand même quelque chose qui n'est pas commun, mais là, c'est une réorganisation qui n'est pas neutre. Vous savez mieux que moi ce que vous faites, mais pour ceux qui nous écoutent, je clarifie.

Vous créez deux nouvelles Directions, issues d'une seule : une Direction de l'Enfance et une Direction de l'Éducation. Même si la période, et le budget dernier l'a montré, n'est pas forcément à la création de postes, surtout des postes de directeur, on a peut-être besoin d'autres choses que des postes d'encadrement dans l'administration, mais des postes de présence devant les enfants notamment. Mais bon, ça, c'est un autre sujet.

Au-delà des impacts budgétaires, ce sont les impacts en termes d'organisation de la collectivité qui nous font très peur. Je ne sais pas, et peut-être que c'est le cas, si cette réorganisation fait suite aux différents incidents qui ont eu lieu dans les accueils périscolaires, sur les temps périscolaires ces derniers mois, incidents qui peuvent arriver. Vous vous en êtes expliqué, je n'entre pas dans le débat ni la polémique, mais à un moment donné, si c'est votre réponse à ces incidents, elle est inquiétante. Inquiétante, pourquoi ?

Parce que finalement, vous dépouillez totalement une Direction de l'Éducation qui va avoir comme rôle... D'ailleurs, il faudrait m'expliquer ce qu'elle va avoir comme rôle, si elle ne s'occupe plus du périscolaire. Justement, la force d'une Direction de l'Enfance, c'est qu'elle s'occupe des agents, des bâtiments, de l'articulation entre le temps scolaire et le temps extrascolaire, c'est-à-dire entre le temps où les enfants sont sous la responsabilité de l'Éducation nationale et le temps où ils ne le sont pas, donc le matin, la pause méridienne et le soir. Pendant les vacances scolaires, c'est moins le cas, mais en tout cas, la Direction utilise aussi des bâtiments municipaux utilisés par l'Éducation nationale, donc il y a tout un lien. Aujourd'hui, ce lien, vous le brisez un peu en disant qu'on met deux Directions différentes avec un coordinateur en plus ajouté. Au-delà de l'armée mexicaine que cela crée, cela crée un vrai sujet.

Encore une fois, vous êtes le chef de votre administration, vous la gérez comme vous l'entendez, mais nous, en tant qu'élus de l'opposition, nous avons un devoir, un droit de contrôle et de regard sur ce que vous faites. Je donne un exemple qui nous paraît totalement aberrant, un peu comme la carte scolaire tout à l'heure.

Du fait de cette réorganisation, vous allez créer – je crois que cela vous a été dit par les syndicats quand ils ont été consultés, et je pense qu'ils ont fortement raison – pour une même journée, un même agent – pas tous les agents, mais les agents qui sont en tout cas en présence avec les enfants – va être sous la responsabilité de deux Directions différentes dans trois temps différents. C'est quand même assez cocasse et assez exotique, et je ne suis pas sûr que ce soit de nature à éviter les éventuels incidents qui se sont déroulés dans les derniers mois. Au contraire, on sait très bien – et on a tous l'expérience, que ce soit en administration, en entreprise ou n'importe où – que la multi-responsabilité est souvent source de bazar, source de consignes contradictoires, source de manque d'efficacité et là, c'est ce que vous êtes en train de faire.

Encore une fois, le but de l'intervention, ce n'est pas d'être polémique, c'est de dire que pour une fois, cette délibération, contrairement à ce que vous dites, n'est pas technique. Elle implique un vrai choix politique de votre part dans la gestion du temps autour de l'école et du temps de l'école. En tout cas, c'est la vision que l'on a, ce n'est pas un temps décorrélé, c'est un temps unique avec l'Éducation nationale au milieu, mais la coordination, le fait que la commune a des compétences, notamment d'entretien et de maintenance des écoles, a des compétences sur le périscolaire, sur la pause méridienne et nécessite une vraie coordination, fait que l'usine à gaz que vous proposez va créer des problèmes. Je pense qu'il faut savoir écouter, parfois. Je crois aussi que c'est fait un peu dans la précipitation parce que les syndicats nous ont indiqué avoir été très récemment informés de cette organisation.

Je rappelle quand même que c'est la plus grosse direction de la collectivité en termes d'agents, c'est beaucoup d'agents parce que ce sont des animateurs, des ATSEM, etc., dans toutes les écoles. En termes d'agents et de dépenses de fonctionnement, c'est une grosse direction. Donc faire ce bouleversement, scinder une direction en deux en quelques mois, encore une fois, à trois mois de la fin du mandat, on pense que ce n'est pas une bonne chose. C'est peut-être une réaction un peu rapide à des événements qui ne sont pas forcément liés eux-mêmes à l'organisation telle que vous la présentiez avant.

C'est la première fois qu'on intervient sur ce type de délibération, on votera contre cette délibération parce qu'on pense que cette organisation est néfaste, qu'elle est dangereuse et qu'elle n'est pas de nature à rassurer à la fois les parents, mais aussi les personnels qui travaillent, qui vont se dire qu'ils vont avoir en une seule journée deux directeurs.

Je ne sais pas ce que sera la position des autres groupes sur ce sujet, toujours est-il que – et on a parlé de concertation sur la carte scolaire – sur ce type de décision d'organisation interne, il est de bon aloi, parfois, de consulter ceux qui sont concernés. Évidemment, vous avez fait vos consultations légales du CST et des syndicats, la loi vous y oblige, mais ce n'est pas interdit de consulter l'ensemble des usagers concernés, de dire : « On a un problème de réorganisation », de consulter les parents parce qu'ils sont aussi concernés. « On a ce projet, voilà ce que cela donne ». Là, vous le faites en catimini et la preuve, vous n'en parlez même pas dans votre délibération.

Monsieur le Maire

J'ai quatre pages à vous lire.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, mais Monsieur le Maire, on n'est pas dupe. C'est cette délibération qui, juridiquement, vous permet de créer cette Direction. Le point que vous présentez à la fin du Conseil municipal, où on va parler de la Direction Enfance, c'est trop tard. Si on vote cette délibération, la Direction est scindée. Donc, juridiquement, ce qui vous autorise à le faire demain, c'est parce qu'on votera cette délibération. Je suis désolé, c'est en catimini, puisqu'il n'y a pas eu un point sur la création de la Direction Enfance avec les conséquences juridiques qui sont là, c'est-à-dire création et suppression de postes.

Encore une fois, vous êtes aux affaires, vous êtes le chef de votre administration, mais nous, on exerce notre devoir de contrôle en tant qu'opposants en vous disant que c'est une organisation néfaste et on vous demande de ne pas la faire.

Monsieur le Maire

Je vais revenir et rappeler les faits. Lors du Conseil municipal du 2 octobre dernier, je vous avais fait un point relatif aux suites de l'incident grave qui était survenu à l'ALSH Françoise Dolto le 17 septembre, qui avait vu une petite fille échapper à la surveillance des animateurs et regagner son domicile, seule. Malgré les mesures immédiatement mises en place, sur lesquelles je vais revenir au fur et à mesure, un second incident est survenu à l'ALSH Pierre-Alexandre Richard le 21 octobre dernier à l'heure du déjeuner. Deux enfants sont restés sur place alors que l'ensemble des groupes était parti et que les locaux étaient vides. Ultérieurement, il s'avéra que le comptage des enfants n'avait pas été fait et que l'alarme du bâtiment n'avait pas été mise. La presse a également publié un article le 10 novembre dernier, suite à deux contrôles effectués par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES), en octobre, sur l'ALSH Simone Veil. Ces contrôles ont mis en avant un encadrement insuffisant au vu du nombre d'enfants accueillis sur la pause méridienne. Je précise que les taux d'encadrement étaient conformes lorsque se sont produits les incidents sur Dolto et Pierre-Alexandre Richard.

Au-delà de potentielles responsabilités personnelles, ces événements ont engagé une réflexion complète sur notre organisation, nos points de vigilance et le renforcement de nos pratiques quotidiennes, avec le rappel que la vigilance doit être de tous les instants. Le 24 novembre dernier, j'ai tenu à rencontrer les quelques 250 animateurs qui travaillent auprès des enfants Rosnéens pour leur rappeler à quel point ils exercent un métier formidable et passionnant, mais hautement responsabilisant, et que la Ville les accompagnerait du mieux qu'elle le peut pour accueillir les enfants en sécurité, donc à faire en sorte qu'ils exercent également au quotidien, en toute sécurité.

Rappel des mesures mises en place de longue date pour favoriser l'attractivité de la Ville dans la filière Animation. Depuis 2022, la Ville travaille à l'attractivité et à la fidélisation des agents de la filière Animation qui souffre de difficultés de recrutement à l'échelle nationale. Ces dernières années, plusieurs actions concrètes ont été mises en place :

- Revalorisation de vos métiers et de vos missions, parce que nous savons qu'être animateur est exigeant et que cela doit être reconnu ;
- Positionnement d'un binôme de Direction dans chaque centre de loisirs pour assurer une présence managériale renforcée, un partage de responsabilités et une meilleure continuité de service ;
- Réorganisation du temps de travail afin de limiter les longues coupures, d'offrir un rythme plus confortable et de dégager des temps hors face-à-face enfant. Ces temps sont indispensables pour préparer, échanger, vous former et travailler sereinement ;
- Action forte en matière de recrutement avec l'organisation de forums, une réflexion en cours pour rendre la pause méridienne plus attractive et un travail consistant pour sécuriser les effectifs ;
- Proposition de contractualisation afin de fidéliser les agents et d'avoir un effectif stable au quotidien ;
- Investissement important dans la formation avec le financement régulier de BAFA, de BPJEPS et d'autres parcours pour que chacun puisse renforcer ses compétences et évoluer dans le métier.

Les mesures mises en place depuis les incidents : À l'ALSH Françoise Dolto, depuis septembre et comme évoqué lors du Conseil municipal du 2 octobre, plusieurs mesures organisationnelles, pédagogiques et sécuritaires ont été déployées. Je vous en précise quelques éléments concrets : la modification de la procédure de sécurité pour donner suite à la visite de la DRAJES ; la réécriture du projet pédagogique et du projet de fonctionnement avec la directrice ; la clarification de la répartition des missions des directrices et adjointes sur les mercredis et vacances ; des ajustements détaillés en matière de sécurisation du temps périscolaire et du temps repas ; listing par l'animateur ; réorganisation des espaces ; réduction du nombre d'animateurs en réfectoire ; signalétique couleur ; pointage systématique ; utilisation systématique de talkies walkies.

La réorganisation du bureau de direction : mise en place d'un espace PAI ; finalisation de l'infirmerie (réorganisation du matériel) ; suivi renforcé de l'équipe (réunions, accompagnement de terrain, points réguliers accrus) ; ajustements organisationnels sur les regroupements, les accueils, l'aide aux devoirs, la circulation dans les espaces, ainsi que sur l'organisation des congés.

Ces actions ont permis une meilleure lisibilité des rôles, une amélioration des procédures de sécurité, une coordination renforcée et une stabilisation progressive du fonctionnement. Quelques adaptations seront finalisées d'ici février 2026, comme un planning d'utilisation des espaces thématiques, la mise à jour des affichages destinés aux enfants ou encore, des ajustements du dispositif décloisonné. Une nouvelle évaluation de terrain aura lieu fin janvier afin d'ajuster si nécessaire.

Au-delà du site Dolto, une dynamique transversale est engagée sur l'ensemble des structures afin de mettre en place un accompagnement global et un plan de formation affiné. Sur l'ensemble des sites, les projets de fonctionnement ont été harmonisés et formalisés. Nous poursuivons notre politique de professionnalisation des agents en l'accentuant : 10 agents entrent en formation BAFA pendant les vacances de fin d'année, avec un objectif de 30 agents formés d'ici 2026. Quatre directeurs ou adjoints sont engagés en formation BPJEPS, car la volonté que j'ai portée est celle que tous les directeurs et directeurs adjoints d'ALSH sur Rosny soient titulaires d'un BPJEPS. Une mise en place d'enquête administrative par la SDJES et un accompagnement renforcé.

Concernant les aspects RH liés aux incidents, un lien direct et régulier est désormais établi avec la SDJES. Cette dernière a lancé deux enquêtes administratives en recherche de responsabilité quant aux incidents évoqués ci-dessus, et une troisième enquête suite à un signalement direct fait par la Ville. Un plan d'accompagnement co-construit avec la Ville est lancé sur les mois à venir pour une amélioration continue. Il faut préciser que depuis février 2025, soit avant tout incident et parce que l'ensemble des villes font l'objet de contrôles ponctuels, neuf contrôles ont été effectués par la SDJES. Ces contrôles ont pu mettre en avant une cohérence éducative réelle avec un projet éducatif connu, des projets pédagogiques existants et des orientations fortes autour de l'autonomie, la créativité, l'inclusion, la citoyenneté et l'écologie. Des équipes investies et engagées, créant un lien éducatif positif, assurant une diversité d'activités adaptées, démontrant une volonté notable de travailler sur la mixité et le handicap. Une prise en compte attentive des besoins des enfants, notamment le respect des rythmes de vie et la mise en place de PAI avec une approche bienveillante soulignée par les inspecteurs. Des directions de sites mobilisées, capables de présenter le projet éducatif et impliquées dans l'amélioration continue de l'accueil.

Pour revenir à ce propos initial, le plan d'accompagnement s'articule en deux parties. Dans un premier temps, un contrôle, pendant lequel la Ville sera également présente, sera diligenté sur quatre ALSH simultanément pendant une demi-journée courant janvier 2026. Ces contrôles donneront lieu à la production de rapports séparés, mais une analyse globale de ces derniers nous permettra de déployer des actions d'accompagnement de la SDJES adaptées et concertées. S'ensuivront des temps d'échanges thématiques entre nos personnels municipaux et la SDJES afin de renforcer la culture commune en matière de réglementation des ALSH (sécurité, posture éducative et pilotage pédagogique).

Renforcement des compétences liées au métier de l'enfance. Pour accompagner l'ensemble de ces mesures très concrètes, j'ai souhaité la mise en place de mesures structurelles avec la création d'une Direction de l'Enfance distincte de la Direction de l'Éducation, dont le champ de compétences s'étendra au temps scolaire. Cette volonté doit s'entendre comme un souhait de renforcement des compétences Enfance en matière de pilotage stratégique et d'encadrement. Cela induit donc que dorénavant, la Ville disposera de deux postes de direction concernant les temps de l'enfant, péri et extrascolaires (Direction de l'Enfance), et de deux postes de direction concernant le temps scolaire (Direction de l'Éducation).

Enfin, la volonté est également de mieux coordonner les liens entre les membres de la communauté éducative (familles, services municipaux, élus, équipes enseignantes) et de donner une meilleure visibilité aux projets éducatifs sur le territoire. Tous les acteurs de la communauté éducative poursuivent les mêmes objectifs : proposer et coordonner les actions et projets dans l'objectif du bien-grandir des enfants Rosnéens. Pour œuvrer à cela, la Ville a retravaillé en profondeur son PEDT pour promouvoir des actions engagées, pour les évaluer et les diffuser. Une proximité accrue avec les différents acteurs de la communauté éducative est indispensable, et la Ville reconnaît que la phase d'évaluation n'a pas été optimale dans le suivi du PEDT 2021-2024.

Pour coordonner les instances de suivi et mettre en œuvre des outils pertinents et pérennes permettant une transmission fluide des informations tout au long de l'année, la création d'un poste de coordinateur du projet éducatif de territoire et de la communauté éducative est nécessaire. Ce poste sera rattaché à la Direction générale adjointe des services à la population pour permettre une plus grande transversalité entre les dispositifs (CTG, CAF, Contrat de ville), une interaction forte entre les différents acteurs et une réflexion sur l'élargissement des classes d'âge concernées par le PEDT.

Parce que la confiance des familles rosnéennes qui nous confient ce qu'elles ont de plus précieux est ma priorité, la Ville se devait d'être à la hauteur des attentes et l'ensemble des

mesures précitées montrent la mobilisation de chacun sur le sujet. Encore une fois, je remercie nos animateurs pour leur professionnalisme et leur volonté d'œuvrer à nos côtés.

Cette réorganisation n'engendre qu'une création de poste, comme je l'ai dit, celle d'un coordinateur du projet éducatif territorial et de la communauté éducative, dont le rôle sera de maintenir le liant entre ces deux Directions, mais pas seulement. Il permettra aussi de mieux coordonner les actions menées par l'ensemble des directions de la Ville en direction des enfants, mais également de définir un interlocuteur unique avec les écoles. Il faut savoir aussi, et vous le savez bien, que la Direction de l'Éducation n'a cessé de grossir ces dernières années avec les créations de nouveaux groupes scolaires et les ouvertures de classes. L'objectif est trop important pour être géré par un seul directeur. Même scindées en deux, ces deux directions seront parmi les plus importantes de la Ville.

C'était un peu long, même très long, mais il était important, même si cela vous a cassé les pieds, de le lire et de le dire. Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Monsieur le Maire, non, cela ne nous casse pas les pieds quand on parle de la sécurité de nos enfants.

Monsieur le Maire

J'en suis ravi, parce que j'entends quelques voix dans l'assemblée.

Magalie THIBAUT

Par contre, ce qui m'agace, c'est que quand on vous écrit sur des sujets aussi importants, vous n'y répondez pas. Je vous ai adressé deux courriers et je pense surtout qu'on a perdu énormément de temps, qu'il y avait eu déjà un premier incident et que vous avez mis énormément de temps à réagir, et à prendre la mesure de l'ampleur parce que je considère que même un incident, c'est déjà trop et que notre responsabilité, c'est de tout mettre en place pour qu'aucun incident n'arrive. Je crois que dans les situations qu'on a pu vivre, on a surtout eu beaucoup de chance en la matière.

Là, vous avez choisi notamment la stratégie du bouc émissaire. Je suis assez d'accord avec l'analyse de Monsieur Ivan ITZKOVITCH, mais je ne suis pas d'accord avec vous sur plein de choses.

Les contrôles, ils ont permis quoi ? Vous parlez de Dolto, mais moi, je vais vous parler de Simone Veil, parce que quand on apprend par la presse qu'en fait, les taux d'encadrement n'étaient pas respectés dans cette école-là, moi, je trouve ça inadmissible. Quand les parents d'élèves du Conseil d'école demandent à être reçus pour avoir des explications et quand vous vous permettez de dire : « On respecte les familles », non, moi, je considère qu'on ne les respecte pas. Quand on découvre dans la presse qu'on a mis nos enfants sur l'activité périscolaire avec des taux d'encadrement qui n'étaient pas respectés. On le découvre par la presse, on demande à être reçu par le maire ou l' élu en question et on n'est même pas reçu.

Vous mettez, en plus, en lien le PEDT, mais le PEDT, je vous ai fait remarquer quoi, à la dernière adoption ? On vous a fait remarquer que dans votre PEDT, il n'y a même pas de précision sur les taux d'encadrement. Excusez-moi, mais entre ce que vous lisez et la réalité des choses, c'est deux poids, deux mesures.

Vous nous présentez un plan, tant mieux, j'ai envie de vous dire, mais en tout cas, nous, la stratégie du bouc émissaire, on ne l'accompagnera pas. On vous demande effectivement de prendre la mesure des enjeux pour nos enfants et surtout, de pouvoir communiquer auprès des familles pour éviter cela et pour qu'elles reprennent un peu confiance dans l'accueil périscolaire de notre Ville qui a été très, très mis à mal ces derniers mois.

Monsieur le Maire

C'est justement dans ce but que nous avons souhaité cette nouvelle mise en place d'une nouvelle direction, pour être plus attentifs et plus proches des enfants et des parents, bien sûr.

Stéphanie AWAD

C'est vrai que moi, je n'ai jamais voulu aborder ce point au Conseil municipal parce que je n'avais pas envie de polémiquer sur quelque chose d'un peu personnel, mais il n'empêche qu'aujourd'hui, on amène cette délibération en se disant : « Voilà, c'est nouveau, il y a eu des incidents ». Je ne sais pas si je peux me permettre de vous rappeler qu'il y a un an, vous avez perdu mon fils à deux ans et demi, retrouvé par une passante dans la rue.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas moi qui l'ai perdu, Madame AWAD.

Stéphanie AWAD

J'espère bien. En tout cas, perdu par l'ALSH, à deux ans et demi, retrouvé par une passante dans la rue. Heureusement qu'elle était là. Je rappelle que ce n'est pas nouveau et qu'aujourd'hui, si on prend la mesure des choses, c'est que c'est médiatisé.

Donc, venir amener cette délibération-là, qui n'a vraiment aucun rapport avec le problème, d'ailleurs, puisque je vous rappelle que j'avais voulu être discrète sur le sujet. On avait essayé de trouver des solutions puisqu'il y avait d'autres incidents sur l'ALSH à ce moment-là et ça avait abouti à un changement de directeur qui, pour le coup, est bien formé, qui, pour le coup, est très bien. Depuis, il n'y a plus aucun incident, tout se passe bien et tous les parents sont très contents. Donc, votre problème est juste un problème de recrutement. C'est un problème de recrutement, c'est un problème d'accompagnement des agents, ce n'est pas un problème de direction, ça n'a absolument rien à voir.

Venir apporter cette délibération, qui est une réponse un peu de communication politique, n'apporte rien. Au contraire, on va vers quelque chose qui va accentuer la problématique. Je vais aller sur un autre terrain : on le voit quand il y a un Conseil d'école et qu'il y a des points qui ne sont pas directement liés à la Direction de l'éducation, on n'a pas de retour. Je pense que même vos élus de la majorité peuvent vous le dire. Si ce n'est pas lié directement à la Direction de l'éducation, personne ne sait vous répondre, parce que les services ont déjà du mal à échanger sur des points techniques et sur des points transversaux. Aujourd'hui, vous êtes en train de dire qu'on va avoir encore moins de réponses sur des sujets.

C'est déjà un problème que l'Éducation soit distincte des bâtiments, des espaces publics, sur des sujets qui la concernent et qu'au final, aujourd'hui, on n'arrive pas à avoir des réponses parce qu'il n'y a pas de réponse transverse sur plein de sujets. Tout ce qui concerne les écoles est tellement dispatché dans plein de directions différentes que finalement, on n'a jamais de réponse sur les sujets. De Conseil d'école en Conseil d'école, on ne fait que repousser les points : « Je reviendrai vers vous, mais comme j'ai interrogé le service des bâtiments qui ne m'a jamais répondu, du coup, je n'ai pas de réponse » et le Conseil d'école suivant, c'est pareil. Au final, on n'a jamais de réponse. Jamais de réponse. Je pense que toutes les fédérations de parents peuvent vous le dire et même vos élus peuvent vous le dire. Vos élus qui siègent dans les Conseils d'école peuvent vous dire qu'ils n'ont jamais de réponse.

Donc, en fait, vous êtes en train de séparer avec une autre Direction qui va avoir son propre budget, qui va dire : « Non, ça, ce n'est pas chez moi, c'est chez toi et puis ça, c'est toi qui fais ; et puis ça, ce n'est pas moi qui suis responsable » et qui vont se renvoyer la balle encore plus et encore plus créer des difficultés. Ça n'a aucun sens de séparer la vision de ce qu'on a sur du temps scolaire et sur du temps périscolaire. C'est une continuité, ça va ensemble, c'est une politique qui va ensemble. Ça n'a vraiment aucun sens. Vraiment, je pense que c'est la pire délibération qu'on pouvait avoir dans ce sens-là.

Monsieur le Maire

Je ne voyais pas ça dans ce sens-là, bien au contraire. C'était pour sécuriser les enfants que nous recevons dans les écoles, dans ce cadre-là, et éviter le genre de débordements qu'il a pu y avoir et les soucis que vous avez pu avoir avec votre fils. Nous les avons connus aussi sur d'autres sites, vous l'avez dit.

C'est vrai que la création du poste de coordinateur permettra aussi d'organiser cette transversalité qui manque, que vous citez. Donc, c'est un moyen aussi de faire en sorte que nous pourrions avoir les meilleures réponses possibles, puisque vous avez aussi vécu ça lorsque vous étiez adjointe à l'Éducation. Vous avez bien connu ces difficultés. Donc, c'est facile de les reprocher maintenant, alors qu'elles ont toujours été, hélas, hélas, hélas.

Stéphanie AWAD

Non, non, non, pas du tout. On n'avait jamais eu ce genre d'incident.

Monsieur le Maire

On a eu des grosses difficultés.

Stéphanie AWAD

On a eu des difficultés d'encadrement.

Monsieur le Maire

Absolument, bien sûr.

Stéphanie AWAD

Et vous le savez aussi bien que moi, je me suis engagée personnellement à aller chercher des personnels. Je sais aussi que j'ai amené un certain nombre de CV qui ne sont pas arrivés jusqu'au bout du process parce qu'on ne leur répondait pas. C'est moi qui relançait les services pour dire... Parce que déjà le service de recrutement et le service Éducation se renvoyaient la balle en disant : « En fait, le recrutement des animateurs, non, c'est chez vous » - « Non, c'est chez vous ». Ça s'est renvoyé la balle pendant un bon moment et vous le savez, on a déjà eu ce débat.

Monsieur le Maire

Le problème est réglé, puisque maintenant, la personne qui s'occupe du recrutement est en phase pour les recrutements des animateurs.

Stéphanie AWAD

Ce que je suis en train de vous dire, c'est que vous créez encore des séparations, vous allez créer encore de la difficulté. Et je n'ai pas fini mon propos, parce que vous êtes en train de dépouiller totalement la Direction de l'Éducation puisqu'aujourd'hui, vous arrivez sur une Direction de l'Éducation où qu'est-ce qu'il reste, en fait ? Les agents d'entretien, les ATSEM, c'est tout. Il n'y a rien d'autre. Le plan École, il n'y a plus rien puisqu'il n'y a plus de plan École, il n'y a rien qui avance sur le plan École. Et la grosse partie du service Éducation, c'était la carte scolaire, le plan École, et ces deux points-là sont dépouillés. La carte scolaire, on a vu ce qu'on en a fait : on a mis des secteurs mixtes et puis, on verra. Donc, le plan École, il n'y en a plus. Il reste les ATSEM et les agents d'entretien.

Monsieur le Maire

Je ne vois pas cette fonction de la même manière que vous et je pense que la création que nous avons faite permet justement de laisser plus d'aisance au service Éducation qui, vous le savez très bien, a été très surbooké. Cela permettra d'avoir une direction qui soit beaucoup plus vigilante sur, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'accueil de nos enfants.

Catherine VENTURA

Je ne me reconnais pas du tout quand vous parlez de Conseil d'école. Je m'occupe du Conseil d'école de l'école du Centre et je n'ai aucun problème pour avoir les réponses à mes questions.

Stéphanie AWAD

Je pense qu'on peut faire un sondage, même au sein de la majorité.

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur le Maire, vous avez dit quelque chose d'inexact. Vous avez dit qu'il n'y a pas de création de poste, mais vous parlez de création nette.

Monsieur le Maire

C'est le poste de coordinateur, j'ai dit.

Ivan ITZKOVITCH

Non, en création de poste, il y en a deux: la création de poste du directeur du service « Vie éducative »... Pardon, il y a deux créations de postes : directeur et directeur adjoint de l'enfance. Peut-être pas en création nette, ce n'était pas mon propos, mais quand je dis qu'on doit avoir une direction avec plein de directeurs alors qu'en fait, ce dont on a besoin, ce n'est pas tant d'encadrement au niveau administratif. Ça a été dit, on a besoin d'encadrement au niveau opérationnel, c'est-à-dire sur le terrain, face aux enfants.

C'est la portée de votre propos et ce qu'on dit depuis tout à l'heure, mais en fait, vous ne voulez pas l'entendre, je pense, parce que vous êtes convaincu que votre démarche est la bonne, et tant mieux pour vous, c'est que votre discours d'encadrement est contradictoire avec ce que vous faites administrativement. Si vous aviez voulu aller dans le sens de votre discours, vous auriez créé peut-être des postes de directeur adjoint dans les ALSH, vous auriez peut-être créé un poste de coordinateur des ALSH, de coordinateur de la vie périscolaire, etc., sur plusieurs établissements, mais vous n'auriez pas, dans la tour d'ivoire de la rue Claude Pernès, créé deux postes de directeur avec chacun un adjoint. Pourquoi ? On ne sait pas.

Comme l'a dit Madame AWAD, je serais bien curieux de savoir à quel point va être occupée la Direction de l'Éducation, surtout hors période de préparation de rentrée scolaire. Vous avez des moyens limités. On a tous des moyens limités quand on gère une collectivité. Il faut savoir les utiliser à bon escient et à notre sens, ils ne sont pas utilisés à bon escient.

Monsieur le Maire

Très bien. Je vais passer au vote. Il y a un départ : Madame SEBAN qui a donné le pouvoir à Monsieur PERNES.

Rejeté par 28 votes contre, 1 abstention et 13 voix pour

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

42

13

M. FAUCONNET, Mme VENTURA, M. MANGON, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN,

CONTRE

28

Mme VAVASSORI, Mme PROVOST, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. NOBRE, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

ABSTENTION

1

Mme REGNAULD

Monsieur le Maire

C'est regrettable. Vous pouvez applaudir. Je pense que ce n'est pas très glorieux, mais bon.

23. OUVERTURE À LA VOIE CONTRACTUELLE DE DIVERS POSTES DE CATÉGORIES A, B ET C

Monsieur le Maire

Vous le savez, faute de candidats titulaires sur certains postes, la Ville recrute des contractuels pour assurer des missions permanentes. Si, au bout de deux années en tant que contractuel, la Ville souhaite proposer un nouveau contrat à un agent parce qu'il donne satisfaction et qu'aucun titulaire n'a pu être recruté, nous sommes tenus de prendre une délibération pour ouvrir le poste concerné à la voie contractuelle pour pouvoir le renouveler.

C'est l'objet de cette délibération qui vous propose d'ouvrir à la voie contractuelle, un total de 27 postes :

- 5 en catégorie A ;
- 12 en B ;
- 10 en C.

Des questions ? Non, nous passons au vote.

35 voix pour et 7 abstentions

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

**42
35**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

ABSTENTIONS

7

Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

24. ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CIG PETITE COURONNE

Monsieur le Maire

En matière de risques statutaires, la Ville a fait le choix de couvrir les risques suivants : décès, accidents du travail et maladies professionnelles, frais médicaux et indemnités journalières. Notre contrat actuel arrive à échéance le 31 de ce mois.

Lors de notre séance du 8 février, les membres du Conseil municipal ont adopté à l'unanimité le principe de donner mandat au CIG de la Petite Couronne pour la consultation en vue d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

Après analyse de la proposition, il est proposé de donner une suite favorable à cette proposition et d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition suivante :

- Durée du contrat : 4 ans ;
- Régime de contrat : capitalisation ;
- Population assurée : agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ;
- Taux global : 2,74 % du traitement indiciaire brut et de la NBI. Il restera le même en 2027.

S'ajoutera à ce taux 0,60 % de frais de gestion à l'attention du CIG.

Je vous propose de bien vouloir approuver l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CIG Petite Couronne. Monsieur CAREL ?

Pierre-Olivier CAREL

Une petite explication de vote, Monsieur le Maire. Sur les délibérations 24 et 25, étant administrateur du CIG, je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire

Tout à fait, merci. Nous votons pour le point 24.

40 voix pour et 2 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

**40
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

NON-PRISES PART AU VOTE

2

M. CAREL, M. ASSILATAM

25. MANDAT AU CIG POUR CONSULTATION EN VUE D'UN CONTRAT GROUPE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire

Depuis 2022, la Ville participe aux frais que les agents engagent pour couvrir leurs risques liés à la protection sociale complémentaire, à savoir la santé (mutuelle) et la prévoyance. Pour bénéficier de cette participation, les agents de la Ville doivent souscrire à titre individuel un contrat labellisé. Cette participation pourra également s'opérer via la proposition d'un contrat groupe en matière de santé et/ou de prévoyance.

Le CIG propose de mener un appel d'offres à son échelle en prenant mandat de toutes les collectivités qui le souhaitent, afin d'identifier un assureur capable de proposer un contrat groupe à partir du 1^{er} janvier 2027 sur ces deux risques, santé et prévoyance. Ce mandat n'engage la Ville en rien. Nous resterons libres de choisir d'adhérer ou non à ce contrat groupe proposé par le CIG. Par ailleurs, le 11 décembre, vient d'être adoptée une loi relative à la protection sociale complémentaire qui obligera les employeurs territoriaux à proposer un contrat

groupe en matière de prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2029. L'offre du CIG permettrait donc de répondre à cette obligation.

Le Comité social territorial a été consulté sur cette proposition. Des questions ? Je passe au vote.

41 voix pour et 1 non-prise part au vote

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

NON-PRISE PART AU VOTE

1

M. CAREL

26. CESSION ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET MONSIEUR MAUGINO D'UN IMMEUBLE PROPRIÉTÉ COMMUNALE SIS 10 RUE DES BERTHAUDS ET CADASTRÉ SECTION AF N°174 MOYENNANT LE PRIX DE 455 117 €

Monsieur le Maire

La Ville est propriétaire depuis 2011 d'un bâtiment principal à usage mixte, commercial et habitation, situé au 10 rue des Berthauds et cadastré section AF N°174. Ce bâtiment repose sur une parcelle d'une contenance de 249 m², identifiée comme d'origine rurale. La commune n'a pas l'utilité de le conserver dans son patrimoine. Sa commercialisation a été confiée à la société Agorastore qui en a assuré la diffusion sous forme d'enchères citoyennes.

Au terme de cette phase de commercialisation, dont la période de mise aux enchères s'est étendue du 9 avril au 19 juin, il est proposé de retenir l'offre émise par Monsieur MAUGINO au prix de 455 117 euros.

Des questions ? Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Une explication de vote. C'est vrai que parfois, concernant le patrimoine privé de la commune, on peut être tenté de vendre des bijoux de famille et de se dire que cela fait des recettes pour la commune. Un peu moins de 500 000 euros de recettes pour la commune, ce n'est quand même pas...

Monsieur le Maire

Négligeable.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, enfin, ça dépend comment on construit un budget, Monsieur le Maire. En tout état de cause, je pense qu'on aurait pu s'en passer. Vous l'avez rappelé, c'est quand même un bâtiment qu'on appelle le bâtiment du torrificateur parce que c'était un torrificateur. Dans ce que vous avez expliqué aux Rosnéens en 2020, il y avait cette protection du Rosny d'antan, qui s'entend sur un certain nombre de sujets, notamment celui-là.

On est en plein centre-ville avec un bâtiment à protéger pour des motifs culturels, historiques et architecturaux. C'est vous qui le dites, ce n'est pas moi. Vous dites que la commune n'a pas d'utilité à le conserver dans son patrimoine. Déjà, ça se discute.

Deuxièmement, je ne suis pas d'accord avec vous, puisque les réserves foncières sont toujours intéressantes, notamment en plein centre-ville. On n'est pas à l'abri d'avoir des besoins fonciers pour des équipements publics qui sont vieillissants en centre-ville. Je ne les citerai pas, mais il y en a et vous les connaissez. On pourrait réhabiliter un bâtiment, comme ça se fait dans de nombreuses communes. Un vieux bâtiment réhabilité, on sait faire. On peut faire quelque chose de bien en plein centre-ville et conserver l'aspect architectural.

Enfin, n'y voyez aucune attaque sur l'identité de l'acquéreur, mais j'ai vu l'avis des Domaines. Cette personne achète, certes, aux enchères, mais quand même, elle achète le bien 25 % plus cher que l'avis des Domaines, 100 000 euros plus cher que l'avis des Domaines.

Quand un opérateur, qui est connu sur la Ville, achète un bien à ce prix-là, ce n'est pas pour y habiter et y loger sa famille. C'est pour faire une opération. J'entends que nous sommes les horribles bétonneurs de l'URAM, mais je sais aussi vous dire que parfois, se priver de réserves foncières qui ont, en plus, une identité architecturale et qui pourraient permettre de répondre à certains besoins de la Ville sur des équipements vieillissants, je trouve que c'est une mauvaise idée. Nous ne déplorons pas le fait que vous vendiez le patrimoine, on ne vous a jamais rien dit. En l'occurrence, cela nous gêne parce que vous n'êtes, en plus, pas clairs dans la délibération sur la destination.

Certes, c'est un bâtiment à protéger, mais rien n'empêche aujourd'hui un opérateur de faire une opération sur cette emprise. Si vous voulez le dire, dites-le, c'est pour qu'il y ait une opération immobilière. Je ne vois pas ce brave Monsieur acheter ce bien pour en faire une réserve foncière. Cela n'a pas de sens, surtout quand on achète 100 000 euros de plus que ce qu'il vaut. C'est pour faire quelque chose dessus. C'est du bon sens. Nous sommes extrêmement sceptiques avec ce type de délibération et on votera contre.

Monsieur le Maire

C'est quand même un lieu vétuste, vous le savez bien, acheté en 2011 et qui, depuis, est plus que vétuste. D'ailleurs, le futur propriétaire propose de réhabiliter le logement et la surface commerciale. Ce n'est pas pour en faire un projet pharaonique. Cela reste dans un esprit qui sera celui que nous défendons. Vous le savez bien, depuis 2011, c'est un lieu qui est tombé en déshérence.

Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Nous avons déjà émis des craintes quand vous aviez passé la délibération sur la mise aux enchères sur Agorastore d'un nombre de biens assez conséquent pour la Ville. Bien évidemment, une ville peut, à un moment donné, décider de vendre certains de ses biens si elle n'en voit plus l'utilité, s'ils ne peuvent pas être utilisés ou s'ils ne peuvent pas avoir d'usage public, mais ce qu'on craignait, c'était bien ça, une forme de vente à la découpe de notre Ville, notamment sur des parcelles comme celle-ci où des projets municipaux pourraient exister, qu'on soit d'accord ou pas.

Pour nous, ce n'est pas acceptable, surtout qu'il y a cette délibération-là, mais il y en a d'autres qui suivent. C'est d'autant moins acceptable dans la période dans laquelle on est actuellement.

Bien évidemment que nous, on votera contre, parce qu'on considère qu'en plein centre-ville, c'est un espace qui, justement, aurait pu être préservé.

Effectivement, quand on voit le futur propriétaire, on se rend bien compte que ce qui va arriver, ça va être forcément de la promotion immobilière dans un centre-ville qui est déjà bien dense.

Monsieur le Maire

C'est votre avis, mais qui n'est pas forcément le mien et qui n'est pas forcément dans les projets du futur propriétaire. La Ville n'a eu recours à Agorastore que pour deux biens : un terrain inutilisable et un bâtiment totalement dégradé.

Je passe au vote. Pardon, Monsieur CAREL, je n'avais pas vu.

Pierre-Olivier CAREL

Le centre-ville doit faire l'objet d'une attention particulière. Depuis très longtemps, ce qui manque, c'est un projet d'ensemble. Là, on est en train de travailler à la découpe. Dès qu'il y a une surface qui se libère, une dent creuse, on essaie de la recaser. Certes, cela va ramener quelques subsides à la Ville, mais ce n'est pas comme cela qu'on crée l'identité d'un centre-ville, ni architecturalement, ni par rapport aux besoins en matière d'équipements. Beaucoup de choses ont déjà été dites, on ne va pas les redire, l'heure avance, mais notre groupe votera également contre.

Monsieur le Maire

C'était un peu dommage de laisser dépérir ce bien. Je passe au vote. Madame BOUZIT nous a quittés. Elle donne le pouvoir à Odile TISSOT.

Rejeté par 25 votes contre, 3 abstentions et 14 voix pour

SUFFRAGES EXPRIMES	42
POUR	14 M. FAUCONNET, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN,
CONTRE	25 M. CHAMBORAIRE, M. NOBRE, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO
ABSTENTIONS	3 Mme VAVASSORI, Mme PROVOST, Mme BAUBRY,

Monsieur le Maire

C'est noté. Laissons partir cette maison dans l'état où elle est, hélas.

27. CESSION ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET MONSIEUR ET MADAME VANDENBESSELAER D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS 33 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD ET CADASTRÉ SECTION AE N°10 MOYENNANT LE PRIX DE 54 464 €

Monsieur le Maire

Là aussi, je ne sais pas ce que nous pourrons faire sur ce petit terrain.

Anciennement considérée et réputée sans maître, la Ville de Rosny est propriétaire, depuis 2022, d'une parcelle de terrain située au 33 rue Jean-Pierre Timbaud, cadastrée section AE N°10. Sa commercialisation a été confiée à la société Agorastore, qui en a assuré la diffusion sous forme d'enchères citoyennes.

Au terme de cette phase de commercialisation, il est proposé de retenir l'offre émise par Monsieur et Madame VANDENBESSELAER, également propriétaires du bien immobilier voisin. Je récapitule que c'est une surface de terrain avec des arbres uniquement, donc pas grand-chose à faire pour la Ville, au prix de 54 464 euros.

Je passe au vote. Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Juste, parce qu'effectivement, j'avais regardé l'ensemble des avis des Domaines et vous n'avez pas apporté de réponse. En fait, le prix qui est racheté par chacun des particuliers dépasse bien plus que 10 %, parce que là, l'avis des Domaines, c'est 35 000. Finalement, c'est vendu 55 000. En fait, à cette question-là, vous n'apportez aucune réponse.

Monsieur le Maire

Ce sont les enchères, Agorastore. C'est le principe des enchères.

Pierre-Olivier CAREL

La question n'est pas enchères ou pas enchères. Ça, c'est le moyen. La question qui se pose, c'est la finalité. Que ce soit une surface de 63 m², 155 ou 200, à partir du moment où on est en zone UA et qu'on est dans un secteur à forte densification, l'intérêt de l'acquéreur, derrière, c'est rarement de garder une surface sans l'exploiter. La question, elle est surtout là.

Chaque fois qu'on est dans cette situation de vente, que ce soit rue des Berthauds, que ce soit rue Jean-Pierre Timbaud ou autre, derrière, on ne sait pas ce qu'il va y avoir comme projet. C'est ça, qui est problématique. Aujourd'hui, on est en train de nous parler de recettes, on est en train de nous parler d'opportunités de se défaire, certes, de réserves, mais ces réserves peuvent être utiles, y compris dans des endroits où il ne reste quasiment plus rien en matière de surface disponible. Le seul motif de la séparation financière ne peut pas cacher que derrière, il y a un PLUi, que ce PLUi, on est quand même nombreux à avoir voté contre ici, au Territoire, et à avoir averti qu'il y avait un certain nombre de dérives qui étaient tout à fait possibles. Là, on est sur tout un tas de dents creuses sur lesquelles on peut rentrer justement dans ces dérives et c'est ça qui est problématique.

Patricia VAVASSORI

En fait, ce terrain-là se situe en face de la poste. Il est enclavé entre les futurs acquéreurs et le café, donc il n'y a pas tellement d'autre chose à en faire. Là, je pense que la question ne se pose pas trop sur ce sujet et en plus, il va le laisser en jardin.

Monsieur le Maire

C'est inconstructible, de toute manière. C'est une parcelle qui est coincée entre un commerce et des maisons. C'est le voisin qui rachète, donc il n'y aura pas d'urbanisme incontrôlé. Nous passons au vote.

26 voix pour et 16 votes contre

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
26**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

CONTRE

16

M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

Monsieur le Maire

Monsieur et Madame VANDENBESSELAER seront ravis et pourront profiter de cet espace vert.

28. CESSION À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE ROSNY-SOUS-BOIS (SEMRO) DE LOTS DE VOLUME DÉPENDANT D'UN IMMEUBLE SIS 12 RUE RASPAIL, PARCELLES CADASTRÉES SECTION X N° 46 (CLUB HOUSE)

Monsieur le Maire

La Ville et la SEMRO sont propriétaires de divers lots de volumes imbriqués dans un ensemble immobilier au 12 rue Raspail, pour une contenance de 10 ares et 20 centiares. Ledit bâtiment, à usage de clubhouse du golf, restaurants, bureaux et divers locaux, est composé actuellement de 7 lots de volume. Afin de se mettre en conformité avec la situation actuelle, il convient de modifier l'état descriptif de division en volume, de sorte que la Ville cède des lots de volume occupés par la SEMRO, ce qui aurait dû être fait dès le départ de la création de ce lieu.

En effet, à ce jour, une partie du lot du volume 7 appartenant à la Ville est à la fois occupée par la SEMRO, fait l'objet d'un bail commercial et compose l'accueil des bureaux. Il est envisagé de vendre le lot à la SEMRO, moyennant un prix de 203 000 euros, conformément à l'avis des Domaines. C'est une régularisation qui aurait dû être faite il y a très, très longtemps.

Des questions ? Non. Nous passons au vote.

26 voix pour, 2 votes contre et 14 abstentions

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

42

26

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

CONTRE

2

M. SALLIOT, M. ASSILATAM

ABSTENTIONS

14

M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

29. CESSIION ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE ROSNY-SOUS-BOIS (SEMRO) DE TERRAIN À BÂTIR SITUÉ AU 4 RUE RICHARD GARDEBLED, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS ET CADASTRÉ SECTION AF N° 80 MOYENNANT UN PRIX DE 333 000 €

Monsieur le Maire

Nous allons parler de veille foncière, puisque la Ville est propriétaire d'un terrain bâti au 4 rue Gardebled. Ce bien a été acquis dans le cadre d'une réflexion de requalification du centre-ville. Cette démarche de reconquête des sites autour de l'axe 4^{ème} Zouaves jusqu'au centre-ville constitue une orientation d'aménagement identifiée par la Ville depuis plusieurs années. Dans cette optique, la Ville a confié à la SEMRO le soin de conduire une mission de veille foncière. Elle se propose donc de permettre à la SEMRO d'assurer le portage foncier de ce bien dans le cadre de ses missions de veille foncière.

Je vous propose de bien vouloir approuver cette cession, moyennant le prix de 333 000 euros.

Pierre-Olivier CAREL

C'est exactement la même question qui se pose que quelques dizaines de mètres plus loin sur la rue des Berthauds. Pire, là, on est sur une acquisition qui va se faire, alors qu'il n'y a pas de projet commun. La question se pose sur tout le début de la rue Cavaré. Vendre à la SEMRO un bijou de famille de la commune à un moment où il n'y a aucun projet d'ampleur derrière, alors que tout le linéaire nécessite un aménagement d'un seul tenant avec une unité architecturale, une unité de façade de rez-de-chaussée, c'est un mauvais choix, donc nous voterons contre.

Magalie THIBAUT

Je partage l'avis de mon collègue, mais vous devez quand même savoir ce que la SEMRO souhaite en faire ?

Monsieur le Maire

J'ai dit que c'est une veille foncière par rapport à des projets futurs urbains sur toute cette zone 4^{ème} Zouaves centre-ville.

Magalie THIBAUT

Donc, ce qui était possible là, ne l'était pas pour la rue des Berthauds sur la requalification du centre-ville. C'est d'une cohérence implacable.

Monsieur le Maire

Absolument.

Ivan ITZKOVITCH

J'ai justement une explication de vote parce que je ne voudrais pas qu'on nous reproche de ne pas être cohérents. Nous, on votera cette délibération pour une simple et bonne raison, c'est qu'on considère que ce n'est pas une cession, cela reste dans le périmètre de la Ville. La SEMRO, au contraire, c'est même plutôt le rôle de la SEMRO que de faire du portage foncier, plutôt que la Ville. La SEMRO ou la SPL. Cela aurait pu être la SEMRO ou la SPL. Il a été fait le choix de le confier à la SEMRO, cela ne nous choque pas plus que cela parce que nous sommes, en l'occurrence, dans de la veille foncière, de la réserve foncière.

Madame THIBAUT, je suis d'accord, mais la cohérence est justement de dire que nous avons voté contre la précédente délibération en reprochant à la municipalité de ne pas faire attention à son foncier. Je comprends les questions que vous avez et je respecte votre point de vue, sauf que là, cela reste dans le périmètre municipal puisqu'au contraire, je pense que ce n'est pas le rôle de la commune de faire du portage foncier. C'est le rôle de la SPL ou de la SEMRO, mais ce n'est pas le rôle de la Ville.

Nous, nous voterons cette délibération par cohérence avec le fait que nous vous encourageons à faire de la réserve foncière parce que sur cet endroit-là, exactement comme la rue des Berthauds justement, nous pensons aussi, comme vous, qu'il pourrait y avoir un projet, peut-être mixte, parce qu'on sait qu'aujourd'hui, l'équipement public, il faut le financer. Je vois dans certaines villes des choses qui se font, où il y a du logement, mais il y a aussi, en rez-de-chaussée et en premier étage, de l'équipement public, des dispositifs de santé. On peut imaginer plein de choses et je crois que ce centre-ville a besoin de garder des réserves foncières pour d'éventuels projets publics puisque, comme vous l'avez dit tout à l'heure et c'est vrai, il est très dense et il n'y a plus de foncier. Je crois qu'on est quasiment dans les derniers fonciers disponibles en centre-ville. C'est la raison pour laquelle on votera la délibération, en cohérence avec notre position sur la rue des Berthauds.

Monsieur le Maire

Merci. Je passe au vote.

26 voix pour et 16 votes contre

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

**42
26**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, , Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

CONTRE

16

M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

30. APPROBATION PORTANT SUR LA RÉDUCTION DE L'EMPRISE DE LA SERVITUDE DE NON AEDIFICANDI SUR LES PARCELLES CADASTRÉES SECTION E N°157, 160 ET 165 APPARTENANT À LA COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Monsieur le Maire

Nous avons fait l'acquisition, le 13 juin 2019, de l'emprise foncière de l'ancienne clinique Hoffmann, sise 1 rue du Docteur Schweitzer. Suite à l'exercice du droit de préemption, ce terrain est grevé d'une servitude de non aedificandi d'une surface d'environ 175 m².

Dans le cadre de l'opération de l'ancienne clinique Hoffmann et afin d'optimiser le patrimoine foncier, il a été sollicité une réduction de l'emprise de cette servitude de non aedificandi auprès du syndicat des copropriétaires Jean Mermoz. L'Assemblée générale des copropriétaires de la résidence s'est réunie le 24 septembre dernier et a adopté la réduction de l'emprise de la servitude conformément au projet du plan.

Des questions ? On passe au vote.

35 voix pour et 7 votes contre

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

**42
35**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

CONTRE

7

Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

31. APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION BILATÉRALE 2024-2026 ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LE BAILLEUR CDC HABITAT SOCIAL DANS LE CADRE DU PASSAGE À LA GESTION DE FLUX DU CONTINGENT COMMUNAL DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Danièle MAILLOT

Bonsoir, chers collègues, Bonsoir, le public. Dans le cadre de la mise en place de la gestion en flux au 1^{er} janvier 2024, la Ville de Rosny-sous-Bois a signé avec CDC Habitat Social une convention bilatérale précisant les modalités pratiques et partenariales de cette nouvelle gestion, adoptée par la délibération n 17 du Conseil municipal du 30 mai 2024.

Cette convention fait l'objet d'une évaluation de la première année d'expérimentation de la gestion en flux. Au terme de cette évaluation, la Ville de Rosny-sous-Bois et le bailleur ont convenu de réaliser un avenant pour rectifier une erreur sur le nombre de droits uniques détenus par la Ville de Rosny-sous-Bois et d'apporter une modification sur le délai de désignation d'un nouveau candidat pour améliorer la gestion du contingent communal.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n 1 et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer.

Monsieur le Maire

Merci, Madame MAILLOT. Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, vous allez nous entendre intervenir plusieurs fois sur ces délibérations. On vous a alerté, on a alerté l'opinion publique sur un certain nombre de situations de bailleurs qui ne respectent vraiment pas leurs obligations de bailleurs. Ce sont des bailleurs sociaux, des bailleurs publics, CDC Habitat c'est la Caisse des Dépôts. Ils ont parfois, et pas tout le temps, mais sur la gestion de certains de leurs parcs, ils dépassent les bornes. Je sais que vous avez tous les jours des plaintes des locataires, mais justement, nous considérons que c'est au moment où ils viennent solliciter la Ville pour, on verra après, des garanties d'emprunt, pour conventionner et avenanter un certain nombre de leurs conventions, etc., qu'il faut leur dire : « Écoutez, c'est donnant donnant. Nous, on n'avenante pas, on ne garantit pas, tant que sur cet endroit, cet endroit, cet endroit-là, vous ne réglez pas les problèmes ». C'est la seule prise que vous avez.

Je vous rappelle quand même qu'ils sont exonérés de taxe foncière, qu'ils n'ont qu'une obligation quasi financière vis-à-vis de leurs locataires. C'est pour cela que je me permets d'intervenir sur ce sujet-là. C'est le cas sur CDC Habitat. Sur la résidence des Trois Tours rue Niepce et rue Lucien Piron, je crois que vous avez vu les images que nous avons diffusées. Je sais qu'un certain nombre de vos élus sont sollicités régulièrement parce que c'est vraiment dans un état déplorable. Ce n'est pas de la dégradation. Ce sont des bâtiments qui sont vieux, qui vieillissent, c'est normal, qui sont mal entretenus et qui sont totalement insalubres.

Je pense que vous avez une idée de la situation, mais je vous invite à vraiment y aller pour vous rendre compte à quel point c'est dramatique et ça devient même dangereux à tout point de vue pour les occupants. Nous considérons que CDC Habitat ne respecte pas ses obligations, en tout cas sur cet endroit-là, qu'on connaît. C'est un peu aussi le cas sur la résidence des Maillards. Ça s'est calmé parce que l'amicale des locataires s'est mobilisée, mais il faut quand même rester vigilant.

Sur ce point-là, sur cette résidence-là, c'est un scandale. Nous considérons que vous ne devriez pas accorder à CDC Habitat d'avenanter une quelconque convention, tant que tout n'est pas réglé. Vous allez me dire que ça a des conséquences pour la Ville. Oui, c'est vrai, mais c'est au moins pour rentrer dans le rapport de force avec les bailleurs, avec certains bailleurs – ce ne sera pas le cas de tous, vous verrez que nous n'interviendrons pas sur tous les bailleurs – qui ne respectent pas leurs obligations.

Pour le principe, et parce qu'il n'est pas question d'aller embêter les habitants et que ça puisse avoir des conséquences, on s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur le Maire

Là, on n'est pas sur une garantie d'emprunt, mais sur une gestion en flux.

Ivan ITZKOVITCH

J'ai bien vu. J'ai dit « garantie d'emprunt ou autre. » Là, ils nous demandent, ils viennent vers vous....

Monsieur le Maire

C'est une gestion en flux.

Ivan ITZKOVITCH

Mais sur la gestion en flux, ils viennent vous solliciter. On fait une convention avec eux.

Monsieur le Maire

Nous les avons reçus récemment.

Ivan ITZKOVITCH

Ce n'est pas une garantie d'emprunt.

Monsieur le Maire

Tout à fait, ce n'est pas une garantie d'emprunt.

Ivan ITZKOVITCH

Là, ils vous demandent un avenant. S'ils vous demandent un avenant, c'est qu'ils ont besoin de vous, puisqu'il faut être deux pour signer un avenant. À un moment donné, quand un bailleur social vient vers la commune et dit : « Monsieur le Maire, je voudrais signer un avenant », on dit « non ». On dit qu'on ne signe rien avec eux, tant que sur cette situation, ce parc et ce parc là, les situations ne sont pas gérées. Je sais que c'est symbolique.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas le seul bailleur, mais je suis entièrement d'accord avec vous, je connais les situations et l'état de certains appartements. Absolument, tout à fait.

Ivan ITZKOVITCH

Encore une fois, je ne jette pas l'opprobre sur tous les bailleurs.

Ivan ITZKOVITCH

Ici, CDC Habitat se fout de la gueule du monde et il faut leur dire.

Monsieur le Maire

Il y a une nouvelle personne qui est arrivée et qui a l'air de vouloir reprendre les choses en main, elle connaît un peu le patrimoine. Oui, en effet, c'est un sujet qui a été évoqué, toutes ces difficultés. Bien sûr, ils nous trouvent des tas d'excuses, ça va être fait, ça va être fait. Après, il faut voir concrètement ce que ça donne.

Je passe au vote. En effet, c'est la Ville qui a besoin de son contingent, ce n'est pas CDC.

22 voix pour, 19 abstentions et une non-prise part au vote

SUFFRAGES EXPRIMÉS	41
POUR	22 M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM,
NON PRISE PART AU VOTE	1 Mme BOUZIT
ABSTENTIONS	19 Mme PROVOST, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

32. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE PAR LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS À ANTIN RÉSIDENCES LE FINANCEMENT D'UN PRÊT D'UN MONTANT DE 6 727 800 € SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS – POUR UNE OPÉRATION DE 25 LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES SITUÉS AU 15 AVENUE DU PRÉSIDENT JOHN FITZGERALD KENNEDY À ROSNY-SOUS-BOIS

Danièle MAILLOT

La société Antin Résidences a lancé une opération de construction de 25 logements intermédiaires situés au 15 avenue du Président John Fitzgerald Kennedy.

Pour mener à bien ce projet, la société Antin Résidences a souscrit un prêt auprès de la Caisse des dépôts et des consignations pour un montant maximum de 6 727 800 euros. La société Antin Résidences sollicite auprès de la Ville de Rosny-sous-Bois une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % en contrepartie de l'attribution d'un contingent de 7 logements, soit 28 % des logements du programme. Vous avez le détail ensuite.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette garantie d'emprunt.

Monsieur le Maire

Cette résidence est déjà construite, il me semble. Monsieur CAREL ?

Pierre-Olivier CAREL

Vous faites bien de le faire remarquer, Monsieur le Maire. Cette résidence est construite et la demande de garantie d'emprunt arrive très tardivement. D'habitude, elle arrive avant le lancement de la construction. En général, après le dépôt du permis de construire et lorsque les travaux vont démarrer. La question qui se pose est de savoir pourquoi la garantie arrive aussi tardivement ?

Deuxième question : traditionnellement, les collectivités, notamment les mairies, ne garantissent pas à 100 % les garanties d'emprunt. On partage le risque, soit à 50 %, soit à 80 %, mais il y a régulièrement un deuxième financeur qui vient, notamment l'EPT, par exemple. Là, en l'occurrence, on est à 100 %, donc pourquoi ?

Monsieur le Maire

Et Antin, il a fallu leur tirer l'oreille pour qu'ils fassent le nécessaire, n'est-ce pas, Madame MAILLOT ? Je crois savoir que l'EPT refuse les garanties d'emprunt. C'est aussi pour cela que la Ville se retrouve à 100 % sur cette garantie d'emprunt pour Antin.

Pierre-Olivier CAREL

Mais là, il faut faire quand même les choses dans l'ordre. On ne garantit pas une fois qu'ils ont construit. Ils ont déjà obtenu les garanties auprès des banques. Il faudrait qu'on sache pourquoi on a cette demande de garantie d'emprunt postérieure. Il ne faudrait pas qu'on découvre qu'il y a une difficulté avec le promoteur ou avec les sociétés de construction et que derrière, on se retrouve à devoir assurer la garantie d'emprunt, alors qu'on n'est pas dans le fonctionnement et le déroulement normal de la demande de prise de garantie.

Monsieur le Maire

A priori, non. Sinon, je pense que nous l'aurions su. Je passe au vote.

12 voix pour, 9 votes contre et 21 abstentions

SUFFRAGES EXPRIMES	42
POUR	12 M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme BOUZIT, Mme SEBAN,
CONTRE	9 M. SALLIOT, M. ASSILATAM, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO
ABSTENTIONS	21 M. MANGON, Mme PROVOST, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CIANI, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA

33. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE PAR LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS À LOGIREP POUR LE FINANCEMENT D'UN PRÊT D'UN MONTANT DE 5 533 963 € SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET DES CONSIGNATIONS – POUR UNE OPÉRATION DE RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE 172 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS AUX 1 À 4 RUE PAUL BERT ET AUX 160 ET 162 RUE DU GENERAL LECLERC A ROSNY-SOUS-BOIS

Danièle MAILLOT

La société HLM LOGIREP a réalisé une opération de réhabilitation de 172 logements sociaux situés aux 1 et 4 rue Paul Bert et aux 160 et 162 rue du Général Leclerc. Pour mener à bien ce projet, la société HLM LOGIREP a souscrit un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant maximum de 5 533 963 euros. La société HLM LOGIREP sollicite auprès de la Ville de Rosny-sous-Bois une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % en contrepartie de l'attribution d'un contingent de 36 logements, soit 20 % des logements du programme. Vous avez le détail ensuite.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette garantie d'emprunt.

Monsieur le Maire

Alors LOGIREP, nous avons des échanges de courriers ou de téléphones parce que LOGIREP a aussi quelques difficultés avec ses locataires. Il faut très souvent leur tirer les oreilles pour les questions de chauffage, pour l'entretien des appartements, pour l'entretien des ascenseurs, donc LOGIREP, je leur adresse très régulièrement un courrier pour leur demander de prendre leurs responsabilités.

Ivan ITZKOVITCH

On retombe sur ce que je disais tout à l'heure. Avec LOGIREP, on est sur quelque chose de différent puisque la garantie d'emprunt est sur Paul Bert. Je suis très content pour les locataires de Paul Bert, mais si on écoute un peu ce qui s'est passé sur le parc de LOGIREP ces derniers mois, notamment sur la mise en place du chauffage et sur tous les manquements à leurs obligations, cela a obligé les locataires à créer une amicale. Ce n'est pas un bâtiment, c'est l'ensemble du parc de LOGIREP sur le côté Marnaudes qui est concerné.

À un moment donné, vous dites que vous envoyez des courriers, mais c'est comme un enfant : on menace, on menace, on menace, mais si on ne punit jamais, l'enfant ne croit plus aux menaces et on perd notre autorité. Envoyer des courriers, c'est une chose. Là, en l'occurrence, je ne suis pas bien inquiet sur le fait que LOGIREP n'ait pas besoin de la garantie d'emprunt de la Ville. Quoi qu'il arrive, c'est un bailleur social. Je le dis souvent et c'est vrai, ce sont les entreprises les plus riches de France. Contrairement à ce qu'on croit, c'est antinomique, mais c'est ça. Ils ont les poches pleines et tant mieux, mais il faut qu'ils les réinvestissent pour leurs locataires.

Notre position va être plus dure que pour CDC Habitat, ici, compte tenu du comportement de LOGIREP ces derniers mois et compte tenu du fait que la garantie d'emprunt n'est pas forcément nécessaire puisque, quoi qu'il arrive, ils auront les financements pour ces travaux et ils les feront. Les conséquences seront totalement nulles pour les locataires de Paul Bert. Si ça peut faire réagir LOGIREP aussi, c'est bien. En revenant vers la Ville, en disant : « On va faire les travaux, on va faire ce qu'il faut sur les autres parcs, mais donnez-nous votre garantie d'emprunt ».

Notre position de vote sera valable pour les délibérations 33 et 34. Nous allons voter contre cette délibération parce qu'il faut donner un électrochoc à LOGIREP pour qu'ils comprennent et qu'ils reviennent vers la Ville en disant : « On a compris cette fois-ci », mais si vous ne le faites jamais, c'est sûr que vous pouvez envoyer des courriers et des courriers tous les jours :

« Passez-moi ma garantie d'emprunt et on verra après » et vous n'aurez plus de nouvelles jusqu'à la prochaine fois.

Monsieur le Maire

OK. Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Juste une explication de vote. Justement, nous on fait un peu la différence. On a été les premiers à dire qu'il ne fallait pas accepter les garanties d'emprunt des bailleurs qui ne respectaient pas leurs obligations, notamment quand c'était pour créer du nouveau patrimoine. Là, nous avons un positionnement un peu différent quand c'est pour permettre la réhabilitation des logements sociaux existants où on sait qu'il y a des besoins. Nous, sur ces garanties d'emprunt qui permettent de la réhabilitation, on ne peut pas dire tout et son contraire non plus entre les délibérations. On les soutiendra.

Monsieur le Maire

Merci. En effet, c'est un patrimoine ancien.

Patricia VAVASSORI

Cette opération de réhabilitation va être suivie d'une requalification de la voirie de la rue Paul Bert, puisque la rue Paul Bert est propriété de LOGIREP. À l'issue de cette requalification, la Ville reprendra la rue en gestion.

Monsieur le Maire

Qui en a bien besoin, d'ailleurs, cette rue. Je passe au vote.

28 voix pour, 10 votes contre et 4 abstentions

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
28**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, Mme PROVOST, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDDO

CONTRE

10

M. CHAMBORAIRE, M. NOBRE, M. SALLIOT, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA

ABSTENTIONS

4

M. MANGON, Mme REGNAULD, M. CIANI, M. ASSILATAM

34. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE PAR LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS À LOGIREP POUR LE FINANCEMENT D'UN PRÊT D'UN MONTANT DE 7 029 248 € SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET DES CONSIGNATIONS – POUR UNE OPÉRATION DE RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE 32 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS AU SEIN DE LA RESIDENCE PAUL BERT AU 5 RUE PAUL BERT À ROSNY-SOUS-BOIS

Danièle MAILLOT

La société HLM LOGIREP a réalisé une opération de réhabilitation de 32 logements sociaux situés au 5 rue Paul Bert.

Pour mener à bien ce projet, la société HLM LOGIREP a souscrit un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant maximum de 1 495 285 euros. La société HLM LOGIREP sollicite auprès de la Ville de Rosny-sous-Bois une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % en contrepartie de l'attribution d'un contingent de 6 logements, soit 20 % des logements du programme.

Monsieur le Maire

Merci. Questions ? Nous passons au vote.

28 voix pour, 10 votes contre et 4 abstentions

SUFFRAGES EXPRIMES	42
POUR	28 M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, Mme PROVOST, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDDO
CONTRE	10 M. CHAMBORAIRE, M. NOBRE, M. SALLIOT, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,
ABSTENTIONS	4 M. MANGON, Mme REGNAULD, M. CIANI, M. ASSILATAM,

35. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À HAUTEUR DE 50 % PAR LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS À BATIGERE HABITATS SOLIDAIRES POUR LE FINANCEMENT D'UN PRÊT D'UN MONTANT DE 3 095 514 € SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS – CONSTRUCTION DE 170 LOGEMENTS SITUÉS 1 RUE JEAN ALLEMANE À ROSNY-SOUS-BOIS

Danièle MAILLOT

La société BATIGERE Habitats Solidaires a lancé une opération de construction d'une résidence sociale de 170 logements sociaux PLAI, 156 logements T1 et 14 T1 bis, situés au 1 rue Jean Allemane et gérés par l'association COALLIA. Pour mener à bien ce projet, la société BATIGERE Habitats Solidaires a souscrit un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant de 3 095 514 euros. La société BATIGERE Habitats Solidaires sollicite auprès de la Ville une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % en contrepartie de l'attribution d'un contingent de 17 logements, soit 10 % des logements du programme.

Monsieur le Maire

Merci. Questions ? On passe au vote.

36 voix pour, 3 votes contre et 3 abstentions

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
36**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDDO

CONTRE

3

ABSTENTIONS

3

M. NOBRE, M. SALLIOT, M. ASSILATAM,

3

Mme PROVOST, Mme REGNAULD, Mme BAUBRY

36. PROPOSITION DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE ET L'OPÉRATEUR FONCIÈRE LOGEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DIGNEO – LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Danièle MAILLOT

Contexte rosnéens en matière de lutte contre l'habitat indigne : une vingtaine de copropriétés sont actuellement concernées par des situations d'habitat indigne sur le territoire communal. Ces adresses font actuellement l'objet d'une étude Veille et Observation des Copropriétés (VOC) mandatée par l'EPT Grand Paris Grand Est et certaines sont frappées d'arrêtés de péril et/ou d'insalubrité, et sous administration judiciaire en raison des difficultés financières qu'elles rencontrent depuis plusieurs années.

En particulier, les résidences suivantes ont été identifiées comme étant éligibles à une opération de résorption de l'habitat indigne :

- 3 et 3 bis avenue du Président John Kennedy, composés de 18 logements et d'un commerce sous arrêté de péril avec interdiction partielle d'habiter ;
- 35 rue de Nanteuil et 19 rue Saint-Denis, composées de 16 logements sous arrêté de péril avec interdiction totale d'habiter ;
- 13 rue des Berthauds et 12 rue Saint-Claude, composées de 4 logements sous arrêté de péril avec interdiction partielle d'habiter.

De plus, certaines de ces résidences ont manifesté le souhait de bénéficier d'un accompagnement de la Ville dans la résolution de ces situations. Afin de sortir ces résidences de la spirale de la dégradation et de les requalifier durablement, il est proposé de mettre en place un partenariat avec l'association Foncière Logement selon les modalités précisées ci-dessous.

Finalité du dispositif DIGNEO : proposition du partenariat avec la Foncière Logement.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de coopération entre la Ville et l'association Foncière Logement, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit document.

Monsieur le Maire

Merci, Madame MAILLOT. Questions ? Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, merci. Je voudrais être bien sûre de comprendre ce que ça engage comme conséquences. C'est important que la Ville, en tout cas, réfléchisse à des dispositifs qui permettent d'accompagner les copropriétés dégradées. Je vais prendre l'exemple de la copropriété du 3 et 3 bis avenue Kennedy, que j'ai pas mal accompagnée et dont nous nous sommes régulièrement parlé.

Si je comprends bien, avec la mise en place de DIGNEO, ça voudrait dire que, de toute façon, les habitants qui vivent encore dans cette copropriété devront quitter les lieux, vendre leur logement et que la Ville devra les accompagner pour être relogés. De ce que j'ai cru comprendre, c'est que DIGNEO remettrait en état le bâtiment, mais que les propriétaires qui quitteraient leur copropriété ne seraient pas prioritaires dans l'attribution d'un logement de ce nouveau bâtiment. Quand je suis allée regarder, c'est ce que j'ai compris.

Pour plusieurs copropriétaires qui ont toujours payé rubis sur l'ongle, ça les interroge parce que leur souhait initial n'était pas de partir, c'était de trouver un moyen de solidifier, de réhabilitation, de cofinancement. Je ne dis pas que c'est une mauvaise solution, notamment pour d'autres copropriétés sur la ville quand, de toute façon, on n'a plus de solution. Je dis qu'en tout cas, pour le 3 avenue Kennedy, cela pose quand même plusieurs questions et que cela ne correspond pas forcément aux souhaits des copropriétaires avec qui j'ai échangé.

Monsieur le Maire

Je pense que c'est fait dans le cadre d'une réhabilitation et que les travaux effectués, les propriétaires, de ce que j'ai compris, reviendraient chez eux, mais je vous confirmerai cela. D'autres questions ? Monsieur CAREL.

Parce que sinon, cela n'aurait pas forcément d'intérêt.

Pierre-Olivier CAREL

On ne s'est pas du tout concerté avec Madame THIBAUT, mais je vais vous parler de la résidence qui est située au 35 rue de Nanteuil et 19 rue Saint-Denis. Là aussi, il y a une interrogation de la part des propriétaires puisque de leur côté, et vous avez été destinataire d'un courriel il y a encore quelques jours, ils ont proposé une solution de réhabilitation. Ils ont les financements et ils sont bloqués simplement par leur administrateur. Leur souhait n'est pas de se faire reprendre par un partenaire extérieur pour la réhabilitation, puisqu'ils ont mené à terme le projet, et la proposition qui est faite là est tout simplement de les écarter de la possibilité de pouvoir reprendre en main la gestion d'une résidence en difficulté.

On a déjà connu cela par le passé avec le 21 rue des Deux Communes. On voit qu'il y a un certain nombre de dispositifs qui sont, certes, peut-être intéressants sur le papier, mais dans la réalité, on pourrait d'abord commencer par laisser les copropriétaires aller au bout de leur projet, les accompagner, ce qui était normalement le rôle de l'EPT, mais a priori, il y a quelques petits dysfonctionnements sur la ligne.

Là, se pose la question de valider un projet de notre côté qui va les déposséder complètement de leurs biens et de la capacité de pouvoir rénover, alors que normalement, notre rôle doit être de les accompagner pour aboutir sur un projet qui est long, qui est difficile, qui est onéreux, mais pour lequel ils sont déterminés et ils se battent. J'avoue que j'ai un peu de mal à comprendre.

A fortiori, à la lumière de ce qu'a dit Madame THIBAUT, deux sur trois des résidences qui sont proposées, on a des appréciations et des témoignages qui interpellent sur la proposition qui nous est formulée ce soir.

Monsieur le Maire

La difficulté aussi, c'est qu'il y a des administrateurs, comme vous l'avez souligné, qui ne font pas forcément leur métier, qui ne suivent pas leurs clients, hélas. Je pense que c'est certainement le rôle de ce dispositif de pouvoir leur faire comprendre qu'ils ont aussi une responsabilité, qu'ils ont un rôle auprès des personnes qu'ils sont chargés d'aider dans leurs démarches, dans leur cadre de vie.

Nous avons créé une Direction de l'habitat et la personne responsable est très au fait de tout cela, et c'est quelqu'un qui a reçu les résidents de certaines copropriétés et qui mène ce sujet avec beaucoup de dynamisme, en espérant qu'elle réussira dans sa tâche.

Magalie THIBAUT

Juste une petite précision. Sur la copropriété que je connais le mieux, avenue Kennedy, l'administrateur demandait l'appui de la Ville et de l'EPT pour mener à bien le projet. Je sais que les riverains vous ont rencontré, ils vous l'ont dit, donc ce n'est pas le même sujet, pour moi.

Monsieur le Maire

La directrice de l'habitat les a rencontrées. Il y a eu des échanges, donc on travaille ensemble, mais c'est vrai qu'il y a un souci auprès de l'EPT qu'il faut peut-être aussi remettre face à ses responsabilités dans ce domaine-là.

Pierre-Olivier CAREL

Il y a quelque chose qui n'est pas clair parce que là, on nous propose un dispositif sur lequel on est en train de nous dire que la Ville prend l'initiative, potentiellement dans l'intérêt des propriétaires, et les propriétaires sont en désaccord, puisque ce n'est pas ce qu'ils souhaitent. J'ai un peu de mal à comprendre ce qu'on nous propose ce soir.

Monsieur le Maire

Ça n'engage pas la commune sur la suite de la démarche, comme indiqué dans la délibération. C'est un soutien, justement, dans l'aide et le soutien auprès des locataires, des habitants de ces propriétés dégradées. Le vote de cette étude n'engage la commune à aucune dépense financière ni à donner une suite à la démarche. C'est un soutien, une aide justement aux copropriétaires pour s'en sortir.

Je passe au vote.

20 voix pour, 9 votes contre et 13 abstentions

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

**42
20**

M. FAUCONNET, Mme VENTURA, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

CONTRE

9

M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM,

ABSTENTIONS

13

Mme VAVASSORI, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme BAUBRY, M. NOBRE, M. CIANI, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDIO

37. APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE LIQUIDATION DE L'OFFICE PUBLIC D'HABITAT DE ROSNY-SOUS-BOIS, EN LIEN AVEC LE PROTOCOLE MULTIPARTITE ET SES AVENANTS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'AMÉLIORATION DU QUARTIER DU PRÉ GENTIL INCLUANT LA DÉMOLITION / RECONSTRUCTION DE LA COPROPRIÉTÉ DU 21 RUE DES DEUX COMMUNES À ROSNY-SOUS-BOIS

Monsieur le Maire

Le protocole conclu avec l'État, l'ANAH, GPGE, les bailleurs sociaux, Seine-Saint-Denis Habitat et les Habitations Populaires, ainsi qu'Érigère pour la mise en œuvre d'un projet d'amélioration du quartier du Pré Gentil incluant la démolition/reconstruction de la copropriété du 21 rue des Deux Communes, a été prorogé de cinq ans jusqu'au 18 décembre 2028 par avenant n°1 approuvé lors du Conseil municipal du 21 décembre 2023.

Pour rappel, cette rénovation du quartier Pré Gentil repose notamment sur le développement d'une offre diversifiée de logements sur ce secteur, permettant d'offrir aux locataires en place un parcours résidentiel et d'assurer une plus grande mixité sociale à l'échelle du quartier. Les opérations ciblées sont réparties en silos avec à la clé un programme spécifique. Il est prévu que cet avenant proroge la durée de la convention pour trois nouvelles années, l'échéance étant ainsi portée au 28 décembre 2027. Il sera également précisé la répartition de l'excédent et intérêts à égalité entre le programme rénovation Pré Gentil et la démolition/reconstruction du foyer Allemane.

Je vous propose de bien vouloir approuver cet avenant n 1. J'espère que l'on va pouvoir terminer enfin bientôt et que l'on va pouvoir entamer les travaux.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, c'est un projet que l'on connaît bien, c'est un projet de requalification urbaine. Sauf erreur de ma part, il n'y en a jamais eu sur le quartier du Pré Gentil. Il y en a eu sur tous les quartiers, celui de Mermoz qui est bien connu, celui de la résidence des Maillards qui est un peu plus modeste mais qui est quand même un projet de requalification, il n'y en a jamais eu vraiment à l'échelle d'un quartier au Pré Gentil. Or, je crois maintenant, il est tellement vieux ce protocole, qu'il commence à être obsolète. Obsolète, pourquoi ?

Parce que le 21 rue des Deux Communes n'est plus le seul point noir, ou en tout cas, n'était plus le seul problème sur ce quartier. On a quand même un habitat qui est dégradé, y compris dans le parc locatif social, peu importe d'ailleurs qui est le bailleur. Ce qui est intéressant, c'est qu'est-ce qu'on peut faire avec ce type de protocole ? Or, on a quand même une démarche intéressante puisqu'il y a un peu d'argent. Vous l'avez dit, il y a l'argent de la dissolution de l'OPH de Rosny. Il y a des partenaires autour de la table, donc les bailleurs, la Ville, des partenaires institutionnels, l'ANAH, GPGE, l'État, etc. Ne serait-ce pas l'occasion de saisir la balle au bond de ce protocole pour engager une opération de restructuration urbaine un peu plus importante que limitée au point de départ du 21 rue des Deux Communes ? Je m'explique.

Un certain nombre de bâtiments sont vieillissants, l'exemple du 20 rue du Rhin, je pense que c'est saisissant pour tout le monde. Ils sont vieillissants parce qu'ils sont vieux et qu'ils ne correspondent plus à ce qu'on a aujourd'hui, et on l'a vu dans l'opération de requalification Mermoz il y a dix ou quinze ans, à ces grands ensembles, puisqu'un certain nombre de choses ont évolué dans la façon dont on traite le logement, que ce soit le logement social ou autre.

Nous, on dit que c'est dommage de n'avenanter que la durée, donc on comprend que c'est une prorogation, c'est bien, mais il faudrait aussi ajouter dans le périmètre... Ne serait-ce que financièrement, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, le nerf de la guerre dans cette opération, ce n'est

pas forcément l'argent, c'est le foncier. Où est-ce qu'on va pouvoir requalifier ? Puisque si on veut diversifier, il faut du foncier et si on veut du foncier, il faut de la place. Nous, on pense que sur certains, pas sur tout le quartier du Pré Gentil, naturellement, ce ne serait pas réaliste, mais sur certaines résidences, j'ai cité le 20 rue du Rhin, et je pense que cela fait partie des priorités, on peut étendre la requalification urbaine, tout en ayant un équilibre économique dans l'opération.

Nous, on ne s'opposera pas au fait que l'avenant soit prorogé, au contraire. On trouve dommage que vous n'ayez pas profité de rajouter d'autres immeubles dans cette convention multipartite, et pour cette simple et bonne raison, et pas dans une volonté de bloquer les choses, on s'abstiendra.

Monsieur le Maire

Nous ne sommes pas les seuls décideurs sur le projet, vous le savez bien. Nous travaillons sur un périmètre plus large, mais sans remettre en question la démarche du boni, qui existe encore. En effet, ça peut être une réflexion globale, mais à voir avec l'État et GPGE.

Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, une information importante, parce que je l'avais déjà dit précédemment, en tout cas sur le patrimoine, et moi, je n'ai pas de sujet pour le dire, de Seine-Saint-Denis Habitat, sur la grande requalification, mais aussi sur la question de la réhabilitation du patrimoine Seine-Saint-Denis Habitat, notamment du 20 rue du Rhin et notamment, de la réhabilitation des 795 logements. Le projet de réhabilitation est prêt. D'ailleurs, Monsieur le Maire, Seine-Saint-Denis Habitat avait une réunion avec vous le 21 octobre, pour vous présenter le projet de réhabilitation, qui a été annulée.

Monsieur le Maire

Oui, si je l'ai annulé, ce n'est pas parce que je le voulais. Au contraire, c'est un sujet qui me tient à cœur, vous le savez bien, c'est que je n'étais très certainement pas disponible.

Magalie THIBAUT

Je vous invite à leur proposer rapidement une date de réunion pour qu'ils puissent vous le présenter. Je l'ai sous les yeux, donc je pourrai vous le montrer, si on pense que je ne dis pas la vérité, pour une réhabilitation de 50 millions d'euros qui va permettre, en tout cas, de réhabiliter ces logements qui en ont grandement besoin.

Monsieur le Maire

Et qui, pour certains, sont squattés puisque vous le savez sans doute, il y a tout un réseau actuellement, puisque je l'ai appris par Seine-Saint-Denis Habitat, un réseau de personnes qui, pour 1 200 euros, vont permettre à des personnes de squatter des logements dans la tour, entre autres. Je passe au vote.

19 voix pour, 1 vote contre et 22 abstentions

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
19**

M. FAUCONNET, Mme VENTURA, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

CONTRE

1

ABSTENTIONS

M. ASSILATAM,

22

Mme VAVASSORI, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. NOBRE, M. CIANI, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

38. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LE SIPPAREC POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DE RÉSEAUX PROPRES À LA COLLECTIVITÉ, LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUES D'ORANGE ET DE QOTICO TELECOM RUE DE STRASBOURG

Patricia VAVASSORI

Cette délibération concerne une convention désormais classique entre la Ville de Rosny-sous-Bois et le SIPPAREC pour la mise en souterrain de réseaux propres à la collectivité, les réseaux de communication électronique d'Orange et de QOTICO TELECOM, rue de Strasbourg.

Les mécanismes de financement sont prévus pour cette opération. La Ville remboursera directement auprès du SIPPAREC les frais d'études, de travaux et de maîtrise d'ouvrage engagés au titre de l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et des réseaux propres à la collectivité. La Ville remboursera directement auprès du SIPPAREC les frais de maîtrise d'ouvrages engagés au titre de l'enfouissement des réseaux Orange et QOTICO TELECOM. Les réseaux électriques étant de nature câble torsadé, ils sont propriétés du SIPPAREC qui prend directement en charge leur enfouissement.

Le coût prévisionnel d'enfouissement des réseaux propres à la collectivité est estimé, pour les réseaux d'éclairage public, à 38 298 euros TTC. Le coût prévisionnel d'enfouissement des autres réseaux est estimé, pour les réseaux Orange, à 111 732 euros TTC et pour les réseaux QOTICO TELECOM, à 79 092 euros TTC.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le transfert temporaire de sa maîtrise d'ouvrages au SIPPAREC pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux aériens, d'éclairage public et des réseaux propres à la collectivité, ainsi qu'à approuver les conventions. Merci.

Monsieur le Maire

Questions ? Nous passons au vote.

39. AVIS SUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE MICRO-CRÈCHE PRIVÉE DE 12 PLACES, SISE 32 AVENUE LECH WALESA

Monsieur le Maire

Madame VENTURA, vous prenez le relais de Madame LEFELLE pour les micro-crèches.

Catherine VENTURA

Le Conseil municipal doit émettre un avis sur le projet de création d'une micro-crèche privée de 12 places qui sera située au 32 avenue Lech Walesa. La crèche Royal Baby Nursery accueillera des enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'école maternelle, du lundi au vendredi, de 7 heures à 19 heures, et proposera un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. La crèche sera ouverte aux enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique, ainsi qu'aux enfants issus de familles en difficulté sociale ou en réinsertion professionnelle. L'ouverture est prévue sur le dernier trimestre de l'année 2025.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir donner un avis favorable sur cette création.

Monsieur le Maire

Des questions ? Non, nous passons au vote.

Sylvie JACAMENT

Elle est ouverte ?

Monsieur le Maire

Elle va ouvrir début janvier. Le 1^{er} janvier, c'est la fin du dernier trimestre.

Magalie THIBAUT

Excusez-moi, vous connaissez nos réticences sur les projets à but lucratif dans le secteur de la Petite Enfance, mais néanmoins, j'avais demandé les deux dossiers. Pour le coup, sur ce dossier-là, j'ai trouvé la question de la lucrativité très forte, bien plus importante que l'autre.

Cela doit vraiment nous questionner sur ce que l'on accorde pour ce type de structure de la Petite Enfance, aussi sur le montant des subventions indiquées qui, de mémoire, n'est pas fléché ou encore des temps de travail, notamment de la direction, qui apparaissent largement insuffisants.

On votera Les Bourgeons, mais on s'abstiendra sur celle-ci.

Monsieur le Maire

Merci. Là, c'est Royal Baby.

33 voix pour et 9 abstentions

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

42

33

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

ABSTENTIONS

9

Mme REGNAULD, M. RICCARDI, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDDO

40. AVIS SUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE MICRO-CRÈCHE PRIVÉE DE 12 PLACES, SISE 9 RUE DU PARC À ROSNY-SOUS-BOIS

Monsieur le Maire

L'autre crèche, Les Bourgeons.

Catherine VENTURA

Oui, qui se situera au 9 rue du Parc. La micro-crèche Les Bourgeons accueillera des enfants âgés de 10 semaines jusqu'à 4 ans, du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures, et proposera un accueil régulier ou occasionnel, à temps plein ou à temps partiel, mais également un accueil d'urgence qui sera prioritairement pour les enfants de plus d'un an. La crèche sera ouverte aux enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique et l'ouverture est prévue en janvier 2026 au plus tôt.

On peut passer au vote.

41 voix pour et 1 abstention

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

ABSTENTION

1

Mme REGNAULD

41. DÉNOMINATION DU GROUPE SCOLAIRE BOUTOURS SIS 9 ET 15 RUE VICTOR HUGO À ROSNY-SOUS-BOIS

Monsieur le Maire

C'est la dénomination du groupe scolaire Boutours. Vous connaissiez sans doute Karin NACACHE, qui a été, pendant de nombreuses années, directrice de l'école primaire des Boutours, qui nous a quittés tout à fait récemment. À la demande de la direction, du directeur, des enseignants, des parents d'élèves, nous avons souhaité que son nom soit donné à cette école. C'est une personne que j'ai bien connue aussi et que certains élus parmi nous ont aussi bien connue. Nous avons demandé l'accord de ses parents, qui sont toujours là et qui nous ont donné leur accord pour cette dénomination.

Ce soir, nous vous proposons de donner le nom de Karin NACACHE au groupe scolaire Les Boutours. Elle est morte suite à une longue maladie.

Madame KELOUA ?

Fatiha KELOUA

Monsieur le Maire, je pense que beaucoup d'entre nous ont connu Karin NACACHE. Moi, je l'ai connue professionnellement, parce que c'était une collègue de l'INSPÉ de Livry-Gargan.

Je vais juste me permettre de vous demander de vérifier l'orthographe de son nom et de son prénom, parce que j'ai l'impression qu'il y a deux fautes, une dans le nom et une dans le prénom.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de « E » à Karin, en effet.

Fatiha KELOUA

Et dans le nom de famille, il n'y a qu'un « C » à NACACHE. C'est un peu gênant comme délibération, mais je vous le dis pour qu'il n'y ait pas d'erreur sur la dénomination de l'école. Je vous remercie.

41 voix pour et 1 vote contre

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

42

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

CONTRE

1

Mme REGNAULD

42. DÉROGATION TEMPORAIRE AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES INCLUS DANS LA BRANCHE D'ACTIVITÉ « ALIMENTATION » ET LA BRANCHE D'ACTIVITÉ « MAGASINS MULTI-COMMERCE » DE ROSNY-SOUS-BOIS POUR L'ANNÉE 2026

Monsieur le Maire

Je laisse la parole à Monsieur NOBRE pour le point 42.

Antonio NOBRE

Comme chaque année, ce point sur la dérogation temporaire au repos dominical pour les commerces inclus dans la branche d'activité Alimentation et la branche d'activité Magasins Multi-commerces de Rosny-sous-Bois pour 2026. Des demandes de dérogations ont été émises à ce titre par plusieurs entreprises pour la branche d'activité Alimentation en faveur d'une ouverture toute la journée les dimanches suivants : les 4, 11 et 18 janvier, 28 juin, 30 août, 6 septembre, 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et le 27 décembre 2026.

La consultation des organismes syndicaux, des employeurs et des salariés de chacune de ces branches a été effectuée par courrier recommandé daté du 26 août 2025. À l'issue de cette consultation, une réponse favorable nous est parvenue par la CFDT en date du 8 octobre 2025. Toutes les autres organisations consultées n'ont pas répondu.

Au vu des éléments, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'ouverture dominicale pour les dimanches cités juste avant.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur NOBRE. Questions ? C'est traditionnel. On passe au vote.

35 voix pour, 2 votes contre et 5 abstentions

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

42

35

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

CONTRE

2

M. DELALANDE, M. PAUTRE,

ABSTENTIONS

5

Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, Mme AUDIO

43. AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA GESTION D'ACTIVITÉ DE PLANIFICATION FAMILIALE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ SEXUELLE ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS

Catherine VENTURA

Il s'agit de l'avenant n°1 de la convention de délégation de la gestion d'activité de planification familiale et de promotion de la santé sexuelle entre la Ville de Rosny-sous-Bois et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

Suite à la volonté des deux collectivités de poursuivre le partenariat en matière d'activité de planification familiale et de promotion de la santé sexuelle, le Département de la Seine-Saint-Denis propose de prolonger de trois ans la convention en cours qui arrive à expiration le 31 décembre 2025. L'avenant n 1 a été approuvé par délibération de la Commission permanente du CD93 le 20 novembre 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n 1. Est-ce que vous avez des questions ? On va passer au vote, alors.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDIO

44. CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET L'ÉTABLISSEMENT VILLE EVRARD POUR LA PÉRIODE 2025-2028

Catherine VENTURA

Le point 44 est un point culturel. Il s'agit du renouvellement de la convention de partenariat entre l'Institut Ville Evrard et le Conservatoire pour la période 2025-2028.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention pluriannuelle. Si vous avez des questions ? Pas de questions ? On passe au vote, alors.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

45. CONVENTION TRIENNALE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE AU TITRE DES SAISONS 2025-2026 / 2026-2027 / 2027-2028 ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA COMMUNE

Catherine VENTURA

La Ville et le Département de la Seine-Saint-Denis poursuivent leur partenariat culturel et patrimonial pour le renouvellement d'une convention pluriannuelle de coopération pour 2025-2026 à 2027-2028.

Pour la saison 2025-2026, une subvention de 11 000 euros est attribuée à la Ville pour la mise en place de deux projets.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention triennale. Est-ce que vous avez des questions ? On peut passer au vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDDO

46. APPROBATION DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (STSPD) 2025-2030

Monsieur le Maire

La sécurité et la prévention de la délinquance constituent des enjeux majeurs pour la Ville. Afin de coordonner l'action de l'ensemble des acteurs de la prévention, la commune s'est dotée d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation que je préside. Le Conseil local de Rosny a élaboré sa stratégie territoriale de sécurité et de prévention 2025-2030.

L'ensemble des treize fiches d'action vous ont été déclinées dans le rapport de présentation. Plusieurs axes :

- Axe 1 : Agir plus tôt et plus loin dans la prévention ;
- Axe 2 : Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- Axe 3 : Préserver la tranquillité publique et le cadre de vie.

Fruit d'un diagnostic partagé et d'une concertation approfondie, la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance 2025-2030 a été validée par le CLSPDR réuni en séance plénière le 19 septembre dernier en présence de Madame la Sous-Préfète.

Il est donc proposé de bien vouloir approuver cette stratégie territoriale et d'autoriser sa signature, ainsi que sa mise en œuvre. Des questions ? On passe au vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDDO

47. AVENANT N°2 A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS, RELATIF AU SERVICE PUBLIQUE DE LA PETITE ENFANCE

Catherine VENTURA

La Ville et la CAF ont conclu une convention territoriale globale des services aux familles en 2021. La SPPE a pour objet principal de maintenir et de développer une offre d'accueil du jeune enfant. Il vise à garantir un accueil de qualité égale sur tout le territoire, quel que soit le mode d'accueil choisi. Il joue un rôle essentiel dans le développement des jeunes enfants et le soutien des familles en proposant un environnement sûr et stimulant pour les enfants, un soutien aux parents dans leur rôle éducatif et professionnel, et une égalité d'accès à l'accueil pour tous les enfants. Les compétences sont fixées en fonction de la taille de la commune dans le cadre du SPPE.

Les communes qui ont conclu avec la CAF une convention territoriale peuvent intégrer les attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre de l'accueil de l'enfant au sein de la CTG. Une fiche diagnostic des besoins sur le territoire et des engagements partagés avec la CAF est annexée par voie d'avenant.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant.

Monsieur le Maire

Nous passons au vote.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

42
42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

48. DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Les décisions municipales, y a-t-il des remarques ? Non.

PRISE D'ACTE

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, M. CAREL, M. LE FLOCH, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO



QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Il y avait deux questions, Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, ma première question concerne l'installation récente d'un commerce éphémère dans un local qui appartient à la Ville, situé au 15 rue du Général Leclerc. Si nos informations sont exactes, le bail consenti pour cette occupation serait d'une durée d'un mois.

Nous tenons à préciser que nous sommes favorables par principe au développement de commerces éphémères qui peuvent contribuer à l'animation locale et la dynamisation économique du territoire. Toutefois, ces initiatives nous semblent pleinement pertinentes lorsqu'elles font l'objet d'une communication claire et prioritaire à destination des Rosnéennes et Rosnéens, et sauf erreur de notre part, aucune information n'a été portée à leur connaissance concernant cette installation.

Par ailleurs, ce local de grande superficie était jusqu'à présent présenté comme destiné à accueillir un commerce pérenne, plus particulièrement un restaurant. Nous souhaiterions donc connaître les raisons qui ont conduit la municipalité à privilégier, à ce stade, une occupation temporaire.

Enfin, pouvez-vous nous préciser quelles sont les perspectives et les échéances envisagées pour ce local dans les prochains mois, tant en matière de destination future que de modalités de mise à disposition ?

Monsieur le Maire

Le local du 15 rue du Général Leclerc n'appartient pas à la Ville, mais à PROXIM'ÉCO, qui est la foncière commerce de la SEMRO. L'objectif est bien toujours de louer de manière pérenne à un restaurant. PROXIM'ÉCO a lancé, à cette fin, un appel à projets et est en train d'évaluer la faisabilité des différentes propositions et différents projets avant de soumettre le choix final à la Ville courant janvier.

Pendant cette période de latence, qui de plus correspond avec les fêtes de fin d'année, PROXIM'ÉCO a décidé, avec notre accord, de l'installation d'un commerce éphémère pour une période d'un mois, donc le temps des fêtes de fin d'année. Quant au commerce...

Magalie THIBAUT

Et comment ça a été choisi ?

Monsieur le Maire

Ce sont des personnes qui se sont proposées auprès de la SEMRO pour faire ces commerces.

Magalie THIBAUT

Au hasard, ils ont frappé à la porte ?

Monsieur le Maire

Ce sont des connaissances, bien sûr.

Magalie THIBAUT

C'est dommage. Franchement, c'est dommage. Il y a plein de porteurs Rosnéens qui auraient voulu le faire.

Monsieur le Maire

Il faut aller frapper à la porte, il faut le faire, tant que le local n'est pas occupé par un restaurant. La deuxième question ?

Magalie THIBAUT

La deuxième question concerne la situation de l'association sportive de boxe, Le Noble Art, qui rencontre actuellement des difficultés administratives et financières et qui, à ce titre, ne perçoit plus sa subvention municipale.

Sans entrer dans le détail de la situation interne de cette association, nous souhaitons comprendre comment la Ville accompagne les associations locales confrontées à ce type de difficultés, notamment lorsqu'elles engagent des démarches de régularisation auprès des services compétents. Nous souhaitons également savoir si des solutions sont aujourd'hui à l'étude afin de permettre à cette association de poursuivre ses activités sur le territoire communal. Elle menait notamment un grand gala de boxe et a formé de grands sportifs de boxe, de jeunes Rosnéens.

Est-ce que vous pouvez nous préciser quel dispositif d'accompagnement ou de médiation la municipalité peut ou a déjà mobilisé sur ce type de situation ?

Monsieur le Maire

La Ville a reçu à plusieurs reprises différents membres de l'association, qui ont chacun présenté leur version des faits pour expliquer la situation administrative difficile de l'association et là aussi, absence de gouvernance reconnue. Dans un souci de ne pas prendre parti, la Ville a diligenté un audit pour comprendre la situation et avoir une base sur laquelle s'appuyer pour aider au mieux l'association par un plan d'action ciblé et pertinent. En parallèle, depuis septembre 2025, la mise à disposition d'équipements a été maintenue afin de permettre aux adhérents de pratiquer leur sport.

Toutefois, l'attribution de subventions publiques et la mise à disposition d'équipements municipaux sont strictement encadrées. En effet, il appartient à la Ville, en qualité de financeur, de vérifier l'utilisation des subventions antérieures et de disposer de documents comptables inhérents à chaque année de subventionnement. Néanmoins, elle se doit de rester neutre, notamment sur le sujet de la gouvernance et de la gestion associative. C'est à ce titre qu'afin de soutenir l'association dans ses démarches administratives, un accompagnement lui a été proposé. Un suivi est actuellement fait en ce sens, mais reste en attente de la préfecture qui n'a pas souhaité répondre à nos interrogations quant à l'avancée du dossier. Aujourd'hui, l'audit reste en suspens dans l'attente des pièces que l'association doit lui transmettre.

L'association est régulièrement interrogée sur l'avancée des procédures en cours. Des échanges réguliers avec l'association ont lieu.

Tout comme les autres associations qui pourraient se trouver en difficulté, Le Noble Art a donc été reçu à plusieurs reprises par les élus, par la municipalité et ses services afin de pouvoir exposer ses difficultés. Il s'est vu proposer un accompagnement administratif. Un accompagnement pour le suivi des finances de l'association et à la rédaction des documents inhérents n'a pas pu avoir lieu faute de pièces comptables.

Voilà ce que je peux vous répondre. Je vous remercie de votre patience.

Patricia VAVASSORI

Je vous demande encore une minute de patience, s'il vous plaît. J'ai une petite annonce à vous faire. Lors d'une réunion publique à Rosny, Madame Valérie PECRESSE a été interpellée par des lycéens de Charles de Gaulle au sujet des difficultés rencontrées par les jeunes de La Boissière pour rejoindre le lycée. Après plusieurs mois de travail commun entre IDFM, la RATP, la chargée de mission Transports et Mobilité de Rosny et moi-même, j'ai le plaisir de vous annoncer la mise en service d'une navette scolaire sur le tracé de la ligne 145. Le lancement est prévu le 5 janvier 2026, donc à la rentrée, au départ de la station Rosny Bois-Perrier que les lycéens rejoindront via le métro ligne 11. Pour mémoire, il y a deux stations de métro sur les quartiers de La Boissière et de Coteaux Beauclair.

Des flyers d'information sont distribués cette semaine par le lycée. Ainsi, deux navettes partiront le matin de Bois-Perrier pour le lycée à 7 heures 50 et 8 heures 50 et trois navettes le soir au départ du lycée pour la gare Bois-Perrier à 15 heures 45, 16 heures 50 et 17 heures 50. Nous espérons que ce nouveau service permettra aux lycéens d'arriver à l'heure en cours et plus facilement. Nous avons une petite période de test pour voir s'il faut modifier le tracé ou les horaires. On teste, pour l'instant. En tout cas, je pense que c'est une bonne nouvelle pour les lycéens.

Monsieur le Maire

Merci, Patricia. Encore merci. Il est très tard. Bonne nuit à toutes et à tous.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE À 01H00.

La secrétaire de séance

Mme Patricia VAVASSORI



Le Maire,

Jean-Paul FAUCONNET

Vice-Président de Grand Paris Grand Est



